
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 JANVIER 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – assemblée publique de consultation*
5. *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – adoption*
6. *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – assemblée publique de consultation*
7. *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – adoption*
8. *Dérogations mineures (DM) – 925, rue de l'Industrie – implantation d'un nouveau bâtiment industriel*
9. *Dérogation mineure (DM) – 36, rue Serge-Pepin – implantation d'un bâtiment – empiètement*

CONSEIL

10. *Procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du conseil du 11 décembre 2017 – adoption*
11. *Maire suppléant – février, mars, avril 2018 – nomination*
12. *Réseau de transport métropolitain (RTM) – représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud au conseil d'administration – proposition de candidature*

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

13. *Mutuelle de prévention Novo SST – année 2018 – autorisation de paiement*
14. *Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – poste d'agent de loisirs – création*
15. *Mesure disciplinaire – employé 428 – suspension sans solde*
16. *Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP, local 4750) – lettre d'entente 18-05 – mesure disciplinaire à l'employé 428 – approbation – autorisation de signature*

SERVICE DE L'URBANISME

17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8166) – 2026, rue Richelieu – projet intégré – hôtel – revêtement extérieur – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8167) – 2026, rue Richelieu – projet intégré – parc aquatique – revêtement extérieur – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 919, rue Dupré – installation d'une enseigne sur poteau – refus
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 3005, rue Paul-Perreault – modification du bâtiment principal – revêtement extérieur – approbation
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1810, rue Richelieu – aménagement d'une aire de stationnement – approbation
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – lots 4 554 591 et 4 554 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – modification d'un bâtiment principal – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 50, rue Hubert – agrandissement du bâtiment principal – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue de l'Industrie – implantation d'un nouveau bâtiment industriel – approbation
25. Projet de lotissement – projet intégré de développement – rue Carmen-Bienvenu – approbation
26. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – 1200, rue Richelieu – l'Arche Beloeil – agrandissement du bâtiment principal – projet de résolution – adoption

SERVICES JURIDIQUES

27. *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513 – projet – adoption*
28. *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513 – avis de motion*
29. *Règlement 1692-13-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – projet – présentation*
30. *Règlement 1692-13-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
31. *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ – résolution 2017-12-710 – modification*
32. *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ – résolution 2017-12-712 – modification*
33. *Règlement 1743-00-2018 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil – projet – présentation*
34. *Règlement 1743-00-2018 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil – avis de motion*
35. Acte de servitude – rues Richelieu et Clair-de-lune – approbation – autorisation de signature
36. Acte de servitude – Centre aquatique – approbation – autorisation de signature
37. Acte de cession – projet immobilier Les Bourgs de la Capitale – rues, parcs et espaces verts – approbation – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

38. Autorisation des dépenses
39. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
40. Union des municipalités du Québec (UMQ) – année 2018 – adhésion – renouvellement

41. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – quote-part 2018 – autorisation de paiement
42. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) – prévisions budgétaires 2018 – adoption
43. Services bancaires – contrat – renouvellement
44. Transformation du Centre culturel – étude de réalisation – octroi de mandat
45. Logiciel informatique de gestion de la paie – licence – renouvellement
46. Logiciel AccèsCité Territoire – entretien et soutien des applications – contrat – renouvellement

SERVICE DU GÉNIE

47. Étude d'impact sur l'environnement – stabilisation de talus riverains le long de la rivière Richelieu entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20 – honoraires professionnels supplémentaires – approbation

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

48. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement d'achat de produits en sécurité incendie – adhésion

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

49. Ville de Mont-Saint-Hilaire – entente intermunicipale relative à l'accès aux programmations d'activités de loisirs – approbation – autorisation de signature
50. Politique d'attribution des subventions – révision
51. Construction du Centre aquatique – avenant de modification 1 – approbation
52. Fourniture et installation d'équipements audio/vidéo au Centre des loisirs – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
53. Entente relative à la codiffusion de spectacles de la relève – addenda – approbation – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

54. Liste des documents déposés :
 - a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2017

SUBVENTIONS ET APPUIS

55. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

VARIA

- 56.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 57.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 58.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 JANVIER 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-01-01

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-01-02

4. RÈGLEMENT 1667-65-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-65-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2018-01-03

5. RÈGLEMENT 1667-65-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-01-04

6. RÈGLEMENT 1670-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de 1670-05-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membre du conseil entendent les personnes qui désirent s'exprimer et répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-01-05

7. RÈGLEMENT 1670-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

2018-01-06

8. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU que des demandes de dérogations mineures ont été formulées afin d'autoriser, au 925, rue de l'Industrie, les éléments suivants :

- Une augmentation de 2,75 mètres de la hauteur maximale autorisée, soit une hauteur totale de 15,25 mètres alors qu'en vertu de la grille des spécifications pour la zone I-906 du Règlement de zonage 1667-00-2011, la hauteur maximale pour un bâtiment principal est fixée à 12,5 mètres;
- L'implantation d'un enclos à déchets dans la cour latérale alors qu'en vertu de l'article 641 dudit règlement, un enclos à déchets est permis en cour arrière;
- L'installation d'une enseigne au-dessus du deuxième étage alors qu'en vertu de l'article 1115 dudit règlement, le haut de l'enseigne ne doit pas excéder la partie inférieure de la fenestration de l'étage situé au-dessus du rez-de-chaussée, et ce, pour tout bâtiment comportant moins de 5 étages;
- Une augmentation de 10,5 m² de la superficie d'affichage d'une enseigne attachée au bâtiment soit une superficie totale de 17,5 m² alors qu'en vertu de l'article 1123 dudit règlement, la superficie maximale d'une enseigne attachée au bâtiment est fixée à 7 m²;
- Une augmentation de 1,4 m² de la superficie d'affichage d'une enseigne attachée au bâtiment soit une superficie totale de 6,4 m² alors qu'en vertu de l'article 1130 dudit règlement, la superficie maximale d'une enseigne attachée au bâtiment est fixée à 5 m²;
- Une réduction de 39 % de la proportion minimale de matériaux de classe A pour une façade donnant sur rue soit un total de 36 % alors qu'en vertu de l'article 1198 dudit règlement, la proportion minimale est fixée à 75 %;
- Une augmentation de 1,5 mètre de la hauteur maximale autorisée d'un appentis ou appareil, soit une hauteur totale de 4,5 mètres alors qu'en vertu de l'article 101 dudit règlement la hauteur des appareils ou appentis de mécanique ne peut excéder 3 mètres de la hauteur maximale permise pour le bâtiment;
- L'installation de capteurs énergétiques sur un mur alors qu'en vertu de l'article 678 dudit règlement, les capteurs énergétiques sont autorisés sur la toiture du bâtiment;
- Une augmentation de 9,25 mètres de la hauteur maximale pour l'installation d'un système d'éclairage extérieur de type mural projeté vers le sol soit 15,25 mètres alors qu'en vertu de l'article 719 dudit règlement, la hauteur maximale est fixée à 6 mètres;
- L'aménagement d'une zone tampon sans clôture alors qu'en vertu de l'article 753 dudit règlement, l'installation d'une clôture opaque doit faire partie de l'aménagement d'une zone tampon.

ATTENDU que ces demandes sont assujetties au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que lesdites demandes ont été étudiées par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de les approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8134 telle que demandée pour le 925, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/257 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8203 telle que demandée pour le 925, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/05 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-01-07

9. DÉROGATION MINEURE (DM) – 36, RUE SERGE-PEPIN – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT – EMPIÈTEMENT

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 36, rue Serge-Pepin, un empiètement du bâtiment A de 2,46 mètres à l'intérieur de la marge fixe requise entre les bâtiments;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8205 telle que demandée pour le 36, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/06 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-01-08

10. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil du 11 décembre 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-01-09

11. MAIRE SUPPLÉANT – FÉVRIER, MARS, AVRIL 2018 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Madame la conseillère Renée Trudel soit nommée mairesse suppléante pour les mois de février, mars et avril 2018.

2018-01-10

12. RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (RTM) – REPRÉSENTANT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST DE LA COURONNE SUD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION – PROPOSITION DE CANDIDATURE

ATTENDU que conformément aux articles 24 et suivants de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (c. R 25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Sud;

ATTENDU qu'en séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants par sous-secteur aux postes de membre du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud;

ATTENDU qu'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été décidé d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :

- Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;
- Messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

ATTENDU que le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux fois à ce titre;

ATTENDU que le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

ATTENDU que le mandat de M. Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier;

ATTENDU que cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

ATTENDU qu'un consensus se dégage pour que la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ledit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en

adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler;

ATTENDU qu'une copie certifiée conforme d'une telle résolution désignant Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, dans l'ouest de la Couronne Sud, comme candidat au poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau, devra être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la couronne Sud;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proposer la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la couronne Sud.

Copie de la présente résolution est transmise au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud;

2018-01-11

13. MUTUELLE DE PRÉVENTION NOVO SST – ANNÉE 2018 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil souscrit, depuis 2011, à une mutuelle de prévention au niveau de la Santé et sécurité au travail (SST);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement au groupe Conseil Novo SST inc. pour couvrir les frais d'adhésion de la Ville de Beloeil pour l'année 2018, selon leur facture du 2 janvier 2018 au montant de 21 840,24 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-160-00-419.

2018-01-12

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – POSTE D'AGENT DE LOISIRS – CRÉATION

ATTENDU les orientations stratégiques et le besoin de consolider les activités et services existants au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer, en date du 23 janvier 2018, un poste cadre permanent d'agent de loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, sur une base de 40 heures par semaine, selon la classe 9 de l'échelle salariale du personnel cadre.

NON APPROUVÉ

2018-01-13

15. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ 428 – SUSPENSION SANS SOLDE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 428, soit une suspension sans solde d'une durée de 3 semaines et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

2018-01-14

16. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL (SCFP, LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE 18-05 – MESURE DISCIPLINAIRE À L'EMPLOYÉ 428 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la lettre d'entente 18-05 concernant une mesure disciplinaire à l'employé 428 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP, local 4750) et d'autoriser la directrice général à signer tout document à cet effet.

2018-01-15

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2026, RUE RICHELIEU – PROJET INTÉGRÉ – HÔTEL – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

ATTENDU que le plan d'implantation et d'intégration architecturale propose une nouvelle proportion de matériaux de revêtement extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/275 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8166 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2898 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment principal au 2026, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-16

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2026, RUE RICHELIEU – PROJET INTÉGRÉ – PARC AQUATIQUE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

ATTENDU que le plan d'implantation et d'intégration architecturale propose une nouvelle proportion de matériaux de revêtement extérieur

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/276 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8167 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2899 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment principal au 2026, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-17

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 919, RUE DUPRÉ – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/01/07 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8181 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3017 pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur poteau en cour latérale sur rue, au 919, rue Dupré, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-01-18

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 3005, RUE PAUL-PERREault – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/08 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8189 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-3014 au demandeur pour permettre des travaux de modification du bâtiment principal au 3005, rue Paul-Perreault, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-19

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1810, RUE RICHELIEU – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/09 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8204 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-3081 au demandeur pour permettre des travaux de construction et d'aménagement de terrain au 1810, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-20

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOTS 4 554 591 ET 4 554 592 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – MODIFICATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/10 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8207 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-3104 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'un bâtiment principal sur le lot 4 554 591 et 4 554 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-21

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 50, RUE HUBERT – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/11 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8209 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2606 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement du bâtiment principal au 50, rue Hubert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-22

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/12 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8210 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2687 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un nouveau bâtiment industriel au 925, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-01-23

25. PROJET DE LOTISSEMENT – PROJET INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT – RUE CARMEN-BIENVENU – APPROBATION

ATTENDU que le projet de lotissement en titre est assujéti à l'approbation par le conseil en vertu du *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet de lotissement pour le projet intégré de la rue Carmen-Bienvenu situé sur les lots 4 626 271 et 4 626 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, tel que présenté au plan projet d'implantation préparé par Monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, déposé sous la minute 48053.

2018-01-24

26. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – 1200, RUE RICHELIEU – L'ARCHE BELOEIL – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2017/11/290 s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

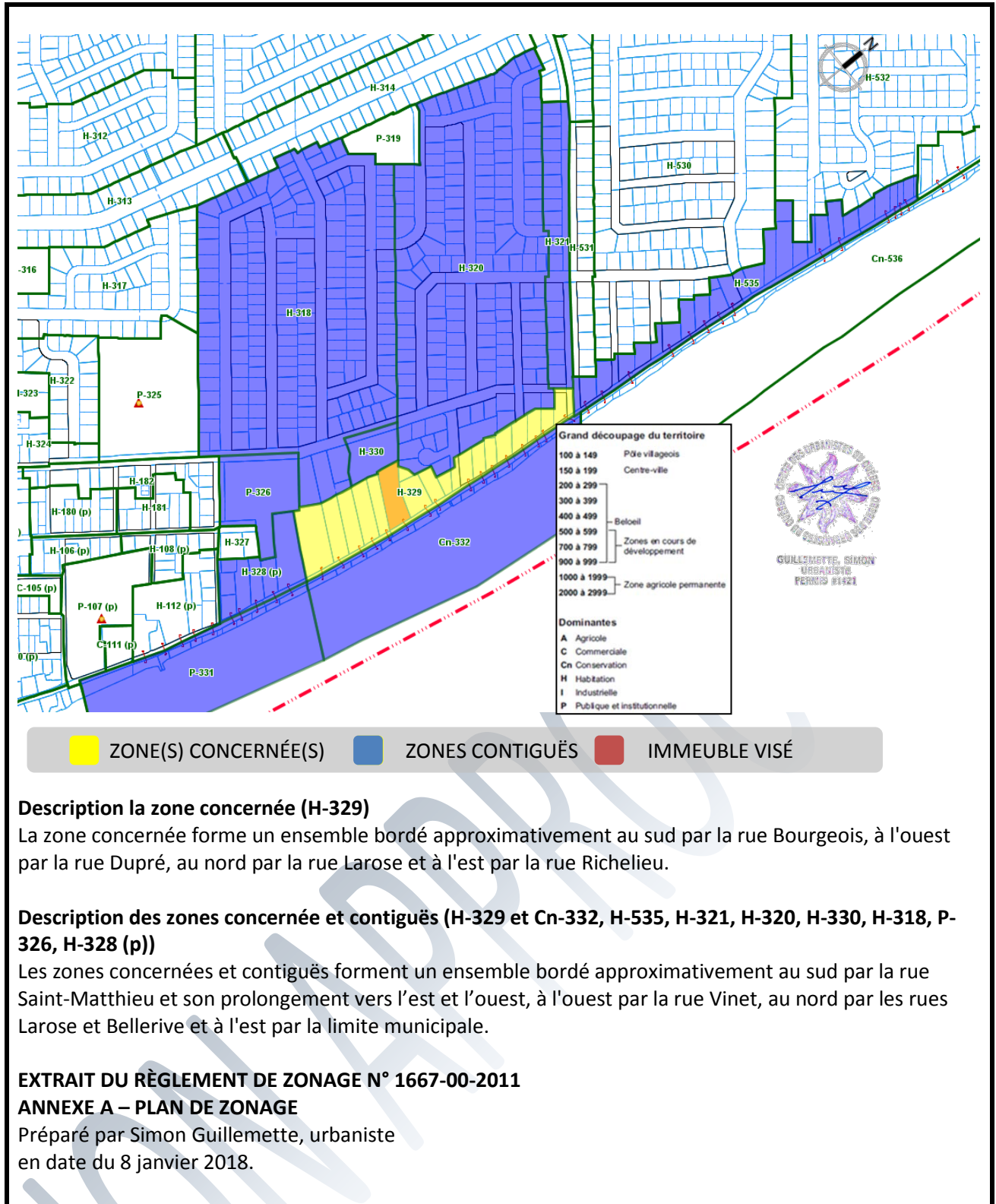
1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble situé au 1200, rue Richelieu sur le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin d'aménager une cuisine et une salle de séjour;
2. De modifier la grille de la zone habitation H-329 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif P-2 » de la rubrique « institutionnel, public et communautaire » de la section « usages » suivi de la note [1] faisant référence à un usage spécifiquement permis;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 17 à la ligne de la marge avant minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, des chiffres 3, 5/6 à la ligne de la marge latérale minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 30 à la ligne de la marge arrière de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 1 à la ligne de la hauteur minimale en nombre d'étages de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 1 à la ligne de la hauteur maximale en nombre d'étages de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 5 à la ligne de la hauteur minimale en mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 9,5 à la ligne de la hauteur maximale en mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 22,5 à la ligne de la largeur minimale en mètres de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 30 à la ligne de la profondeur minimale en mètres de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 3 500 à la ligne de la superficie minimale en mètres carrés de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 25 à la ligne espace bâti/terrain en pourcentage maximal de la section « rapports »;
 - par l'ajout des notes particulières suivantes :

[1] Malgré toute disposition à ce contraire, les entrepôts, les serres et les pavillons sont autorisés comme construction accessoire à l'usage public « 6539 Autres centres de services sociaux ». Ces constructions accessoires doivent être situées en cour arrière et peuvent être reliées entre elles, sans jamais s'approcher à moins de

1,5 mètre d'une ligne de terrain. La superficie maximale est limitée à 30 m² pour un entrepôt, une serre ou un pavillon et la hauteur maximale est limitée à 5 mètres;

- [2] Malgré toute disposition à ce contraire, la largeur minimale d'une allée d'accès et de circulation à double sens est fixée à 2,9 mètres;
- [3] Malgré toute disposition à ce contraire, une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne de terrain est exigée entre une allée d'accès et de circulation;
- [4] Malgré toute disposition à ce contraire, les aires de chargement et de déchargement sont autorisées en cour avant, sans dimension minimale;
- [5] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant la plantation d'arbres suite à un agrandissement ou à un changement d'usage ne sont pas applicables;
- [6] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant les zones tampons ne sont pas applicable;
- [7] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant les aires d'isolement requises pour l'aménagement de terrain ne sont pas applicables;
- [8] Malgré toute disposition à ce contraire, un abri ou enclos pour conteneur à matière résiduelle est autorisé en cour latérale ou arrière à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain;
- [9] Malgré toute disposition à ce contraire, les bacs de compostage sont autorisés comme équipement accessoire à l'usage public « 6539 Autres centres de services sociaux » et peuvent être situés en cours latérales et arrière à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de terrain.

3. Description des zones concernées et contiguës :



4. L'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution est fixée au 26 février 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-01-25

27. RÈGLEMENT 1667-66-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR L'USAGE MULTIFAMILIAL (4 À 8 LOGEMENTS) DANS LA ZONE H-513 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 février 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-01-26

28. RÈGLEMENT 1667-66-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR L'USAGE MULTIFAMILIAL (4 À 8 LOGEMENTS) DANS LA ZONE H-513 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logement) dans la zone H-513, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-01-27

29. RÈGLEMENT 1692-13-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1692-13-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* a pour objet de modifier les tarifs applicables pour la location de la glace à l'aréna André-Saint-Laurent ainsi que certains tarifs applicables à des services rendus par le Service de l'urbanisme.

2018-01-28

30. RÈGLEMENT 1692-13-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* afin de modifier les tarifs applicables pour la location de la glace à l'aréna André-Saint-Laurent ainsi que certains tarifs applicables à des services rendus par le Service de l'urbanisme., sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-01-29

31. RÈGLEMENT 1736-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 844 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 344 000 \$ – RÉSOLUTION 2017-12-710 – MODIFICATION

ATTENDU que le Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ a été adopté le 11 décembre 2017 par la résolution 2017-12-710;

ATTENDU que ladite résolution fixait la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement;

ATTENDU qu'une telle journée de consultation n'est pas requise étant donné l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2017-12-710 en y retirant le deuxième paragraphe.

2018-01-30

32. RÈGLEMENT 1737-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 845 000 \$ – RÉSOLUTION 2017-12-712 – MODIFICATION

ATTENDU que le Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ a été adopté le 11 décembre 2017 par la résolution 2017-12-712;

ATTENDU que ladite résolution fixait la journée de consultation par voie de registre pour ce règlement;

ATTENDU qu'une telle journée de consultation n'est pas requise étant donné l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2017-12-712 en y retirant le deuxième paragraphe.

2018-01-31

33. RÈGLEMENT 1743-00-2018 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* Monsieur le conseiller Marc Daignault présente le projet d'un règlement concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le règlement 1743-00-2018 prévoit les principales valeurs qui doivent servir de guide pour la prise de décisions et, de façon générale, la conduite des membres du conseil en leur qualité d'élus. De plus, des règles devant guider la conduite des élus à titre de membre du conseil ou d'un comité y sont incluses.

2018-01-32

34. RÈGLEMENT 1743-00-2018 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Marc Daignault donne un avis de motion qu'un règlement concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-01-33

35. ACTE DE SERVITUDE – RUES RICHELIEU ET CLAIR-DE-LUNE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un égout sanitaire pour relier la rue du Clair-de-Lune à la rue Richelieu a été construit vers les années 1975-1976;

ATTENDU qu'il a été constaté que la Ville n'a jamais obtenu de servitude pour cet égout sanitaire;

ATTENDU qu'en décembre 2017 le conseil municipal a autorisé la signature d'un acte de servitude pour le lot 4 626 208 mais que l'égout touchait d'autres propriétés;

ATTENDU qu'un acte de servitude faisant intervenir tous les autres propriétaires a été préparé pour régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet de servitude préparé pour les lots 4 626 199, 4 626 202, 4 626 204, et 4 626 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-01-34

36. ACTE DE SERVITUDE – CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu de l'entente intervenue entre les Bourgs de la Capitale et la Ville le 11 décembre dernier, une servitude de passage afin de permettre l'installation des infrastructures municipales devant raccorder le Centre aquatique sur le lot voisin doit être consentie à la Ville;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet de servitude à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-01-35

37. ACTE DE CESSION – PROJET IMMOBILIER LES BOURGS DE LA CAPITALE – RUES, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une partie des travaux d'infrastructures dans le projet immobilier Les Bourgs de la Capitale est maintenant complètement terminée, à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU qu'un projet d'acte nous a été soumis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet d'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-01-36

38. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 8 décembre 2017 au 22 janvier 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-01-37

39. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 13 novembre 2017 au 8 janvier 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 13 novembre 2017 au 8 janvier 2018 au montant total de 1 009 965,39 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 13 novembre 2017 au 8 janvier 2018 au montant total de 114 048,59 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-01-38

40. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ANNÉE 2018 – ADHÉSION – RENOUELEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'autoriser la directrice du Service des finances à verser la cotisation annuelle de la Ville de Beloeil pour l'année 2018, incluant la cotisation annuelle au Carrefour du Capital Humain (CCH), le tout pour un montant total de 22 363,15 \$, taxes incluses

2018-01-39

41. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – QUOTE-PART 2018 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 1 848 046,38 \$ payable en 12 versements égaux de 154 003,87 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-370-01-970.

2018-01-40

42. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

ATTENDU que le conseil d'administration de la Régie a adopté, le 13 décembre 2017, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Beloeil;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la RIPRSL;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le budget 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL), tel qu'adopté par son conseil d'administration le 13 décembre 2017.

D'autoriser le versement à la Régie de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice 2018, tel que décrété par la Régie, soit un montant de 3 585 643 \$ payable en 4 versements égaux de 896 410,75 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-210-00-951.

Monsieur le conseiller Pierre Verret déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2018-01-41

43. SERVICES BANCAIRES – CONTRAT – RENOUELEMENT

ATTENDU que le contrat actuel de la Ville de Beloeil avec la Banque Nationale pour les services bancaires vient à échéance le 31 mai 2018;

ATTENDU l'offre de renouvellement soumise à la Ville le 19 décembre 2017 par la Banque Nationale;

ATTENDU que cette offre est intéressante pour la Ville et comporte peu de frais;

ATTENDU les conséquences et impacts administratifs significatifs d'un changement d'institution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'offre de renouvellement de la Banque Nationale du Canada pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2022 avec la possibilité d'une année de reconduction aux mêmes termes et conditions;

D'autoriser la directrice du service des finances à signer l'entente à cet effet.

NON APPROUVÉ

2018-01-42

44. TRANSFORMATION DU CENTRE CULTUREL – ÉTUDE DE RÉALISATION – OCTROI DE MANDAT

ATTENDU que la Ville désire réaliser une étude afin de mettre en place un plan d'action pour transformer le Centre culturel afin de répondre au marché actuel et futur;

ATTENDU que la firme Leclerc & Lacoursière a déjà réalisé, en 2017, une analyse des modes de gouvernance pour les Diffusions de la Coulisse;

ATTENDU qu'fin d'assurer la continuité de l'exercice, il est recommandé d'octroyer ce mandat en gré à gré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude portant sur la transformation du Centre culturel à la firme Leclerc & Lacoursière, selon leur offre de services du 13 décembre 2017, pour un montant de 39 750 \$, plus les taxes applicables.

La directrice générale est autorisée à signer tout document à cet effet.

2018-01-43

45. LOGICIEL INFORMATIQUE DE GESTION DE LA PAIE – LICENCE – RENOUVELLEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler la convention d'octroi de licence d'utilisation du logiciel conclue avec COBA en 2015;

ATTENDU que le logiciel répond au besoin actuel et que l'intention du service des Ressources humaines est de conserver le logiciel en place pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la proposition de renouvellement de licence du logiciel COBA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 au montant de 15 939 \$, plus taxes et d'autoriser le paiement de la facture.

2018-01-44

46. LOGICIEL ACCÈSCITÉ TERRITOIRE – ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS – CONTRAT – RENOUVELLEMENT

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel AccèsCité Territoire, pour l'année 2018, de la firme PG Solutions inc.;

ATTENDU que ce contrat porte sur les applications PG suivantes : dossier central, gestion des données multimédias, gestion des permis, qualité des services (requêtes), transfert du rôle d'évaluation, urbanisme (zonage), places d'affaires, gestion de la carte JMAP, extension de base JMAP, connecteur AC territoire SQL serveur, permis en ligne;

ATTENDU que la proposition de la firme PG Solutions inc. s'élève à 35 747,16 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications du logiciel AccèsCité Territoire de la firme PG Solutions inc., au montant de 35 747,16 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et d'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à procéder au paiement.

2018-01-45

47. ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT – STABILISATION DE TALUS RIVERAINS LE LONG DE LA RIVIÈRE RICHELIEU ENTRE LA RUE BERNARD-PILON ET L'AUTOROUTE 20 – HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES – APPROBATION

ATTENDU que le 22 juin 2015, un contrat a été octroyé à la firme Stantec experts-conseil Ltée pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la stabilisation de talus riverains le long de la rivière Richelieu, entre la rue Bernard-Pilon et l'autoroute 20;

ATTENDU que des honoraires supplémentaires seront nécessaires afin de répondre adéquatement aux questionnements du MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter la valeur du contrat accordé à la firme Stantec experts-conseils Ltée par la résolution 2015-06-311 d'un montant de 26 700 \$, plus les taxes, pour la finalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, le tout selon leur offre de service du 8 janvier 2018.

2018-01-46

48. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT DE PRODUITS EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de tuyaux incendies et d'habits de combats pour pompiers;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des tuyaux incendies et/ou habits de combats dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendies et/ou habits de combats nécessaires pour ses activités;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la fiche d'inscription SI-20182020 requise et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Beloeil confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-20182020;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée de deux (2) ans; soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2020;

QUE la Ville de Beloeil procédera à l'achat de tous les différents produits inscrits au contrat, auprès des fournisseurs-adjudicataires désignés et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres SI-20182020;

QUE la Ville de Beloeil reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent mandat SI-20182020, ce pourcentage est établi à 1 % (ou 250 \$ minimum sur 2 ans) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % (ou 300 \$ minimum sur 2 ans) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2018-01-47

49. VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ACCÈS AUX PROGRAMMATIONS D'ACTIVITÉS DE LOISIRS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une entente de réciprocité relative à l'accès aux programmations d'activités de loisirs liait les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire depuis 2002;

ATTENDU que cette entente a été dénoncée en juin 2017, dans le but de la moderniser;

ATTENDU l'intérêt des deux villes de maintenir cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente intermunicipale relative à l'accès aux programmations d'activités de loisirs à intervenir entre les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet

2018-01-48

50. POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – RÉVISION

ATTENDU la volonté du conseil de soutenir les initiatives de la communauté tout en respectant ses capacités financières;

ATTENDU la révision de la politique d'attribution des subventions présentée par le service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique d'attribution de subventions, révisée le 22 janvier 2018.

2018-01-49

51. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – AVENANT DE MODIFICATION 1 – APPROBATION

ATTENDU qu'un appel d'offres a été réalisé en septembre 2017 pour des travaux de construction du Centre aquatique;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres, un contrat a été octroyé à la compagnie au Groupe Decarel inc. ;

ATTENDU que des travaux de construction d'un chemin d'accès à partir de la rue Saint-Jean-Baptiste, jusqu'au nouveau bâtiment, non inclus au contrat initial, sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Groupe Decarel inc. et d'autoriser le paiement d'un montant de 96 291,80 \$ plus les taxes applicables, le tout selon l'avenant de modification 1 de la directrice du Service de génie.

2018-01-50

52. FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUDIO/VIDÉO AU CENTRE DES LOISIRS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'équipements audio/vidéo au Centre des loisirs;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| 1. Solution Audio Vidéo inc | 19 861,91 \$ |
| 2. Décibel Audio inc. | 21 929,71 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solution Audio Vidéo inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements audio/vidéo au Centre des loisirs, selon leurs devis estimatifs datés du 7 novembre et du 13 novembre 2017, pour un montant total de 19 861,91 \$, taxes incluses.

2018-01-51

53. ENTENTE RELATIVE À LA CODIFFUSION DE SPECTACLES DE LA RELÈVE – ADDENDA – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente relative à la codiffusion de spectacles de la relève signée le 25 mai 2017 entre la Ville de Beloeil et les Diffusions de la Coulisse inc.

ATTENDU qu'une omission a été constatée et requiert la modification de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'entente relative à la codiffusion de spectacles de la relève à intervenir entre la Ville de Beloeil et les Diffusions de la Coulisse dans le cadre du projet Nouveaux Visages, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet

2018-01-52

54. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Le document suivant est déposé au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2017

2018-01-53

55. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Centre périnatal Le berceau – spectacle bénéfice
25 janvier 2018
- 1 participation VIP
à 125 \$

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
- b) Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR)
– programme Ventre plein, j'apprends bien 2018 7 000 \$

56. VARIA

57. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-01-54

58. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 40;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 22 janvier 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 19 FEVRIER 2018 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 19 février 2018, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

4. Service des travaux publics – directeur - embauche

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 19 FEVRIER 2018 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 19 février 2018 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 16 février 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-02-55

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-02-56

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – DIRECTEUR – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Guy Trahan à titre de directeur au Service des travaux publics, en date du 19 mars 2018, au salaire annuel de 107 755 \$ avec une période de probation de 6 mois travaillés.

Monsieur Trahan bénéficie de trois semaines de vacances pour l'année 2018 et de quatre semaines à compte de l'année 2019 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville. Monsieur Trahan pourra adhérer au régime de retraite de la Ville de Beloeil à compter de sa date d'embauche.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-02-57

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 03;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 19 février 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 FEVRIER 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 26 février 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent :

Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-02-58

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point suivant :

50 e) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2018

2018-02-59

4. RÈGLEMENT 1667-66-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR L'USAGE MULTIFAMILIAL (4 À 8 LOGEMENTS) DANS LA ZONE H-513 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513.*

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2018-02-60

5. RÈGLEMENT 1667-66-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR L'USAGE MULTIFAMILIAL (4 À 8 LOGEMENTS) DANS LA ZONE H-513 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513.*

2018-02-61

6. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – 1200, RUE RICHELIEU – L'ARCHE BELOEIL – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2018-01-24.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2018-02-62

7. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – 1200, RUE RICHELIEU – L'ARCHE BELOEIL – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que par sa résolution 2018-01-24, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 1200, rue Richelieu, sur le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

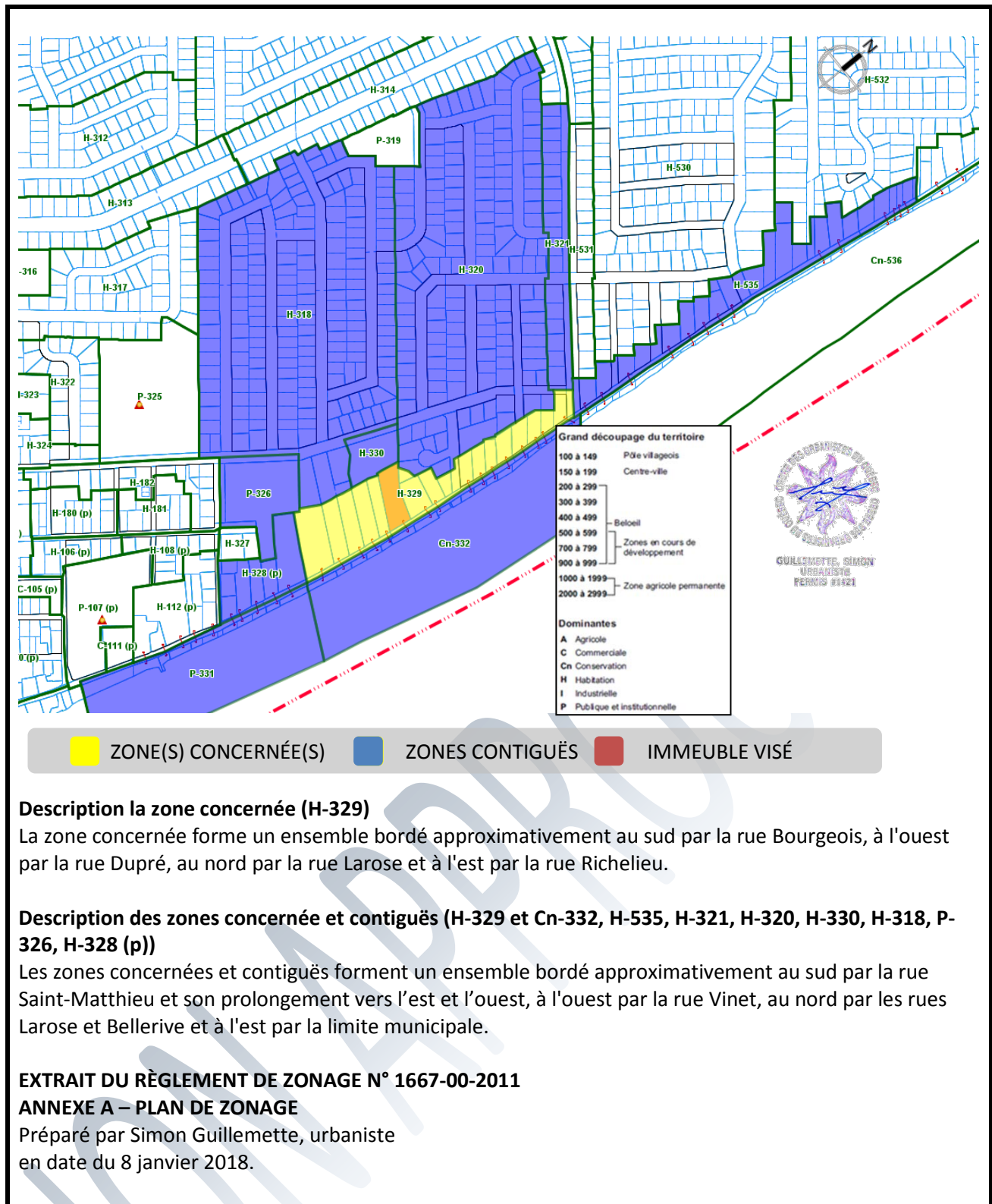
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble situé au 1200, rue Richelieu sur le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin d'aménager une cuisine et une salle de séjour;
2. De modifier la grille de la zone habitation H-329 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 de la façon suivante :
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif P-2 » de la rubrique « institutionnel, public et communautaire » de la section « usages » suivi de la note [1] faisant référence à un usage spécifiquement permis;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 17 à la ligne de la marge avant minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, des chiffres 3, 5/6 à la ligne de la marge latérale minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 30 à la ligne de la marge arrière de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 1 à la ligne de la hauteur minimale en nombre d'étages de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 1 à la ligne de la hauteur maximale en nombre d'étages de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 5 à la ligne de la hauteur minimale en mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 9,5 à la ligne de la hauteur maximale en mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 22,5 à la ligne de la largeur minimale en mètres de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;

- par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 30 à la ligne de la profondeur minimale en mètres de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 3 500 à la ligne de la superficie minimale en mètres carrés de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 25 à la ligne espace bâti/terrain en pourcentage maximal de la section « rapports »;
- par l'ajout des notes particulières suivantes :
 - [1] Malgré toute disposition à ce contraire, les entrepôts, les serres et les pavillons sont autorisés comme construction accessoire à l'usage public « 6539 Autres centres de services sociaux ». Ces constructions accessoires doivent être situées en cour arrière et peuvent être reliées entre elles, sans jamais s'approcher à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain. La superficie maximale est limitée à 30 m² pour un entrepôt, une serre ou un pavillon et la hauteur maximale est limitée à 5 mètres;
 - [2] Malgré toute disposition à ce contraire, la largeur minimale d'une allée d'accès et de circulation à double sens est fixée à 2,9 mètres;
 - [3] Malgré toute disposition à ce contraire, une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne de terrain est exigée entre une allée d'accès et de circulation;
 - [4] Malgré toute disposition à ce contraire, les aires de chargement et de déchargement sont autorisées en cour avant, sans dimension minimale;
 - [5] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant la plantation d'arbres suite à un agrandissement ou à un changement d'usage ne sont pas applicables;
 - [6] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant les zones tampons ne sont pas applicable;
 - [7] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant les aires d'isolement requises pour l'aménagement de terrain ne sont pas applicables;
 - [8] Malgré toute disposition à ce contraire, un abri ou enclos pour conteneur à matière résiduelle est autorisé en cour latérale ou arrière à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain;
 - [9] Malgré toute disposition à ce contraire, les bacs de compostage sont autorisés comme équipement accessoire à l'usage public « 6539 Autres centres de services sociaux » et peuvent être situés en cours latérales et arrière à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de terrain.

3. Description des zones concernées :



2018-02-63

8. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8002) – 2026, RUE RICHELIEU – CENTRE AQUATIQUE – HAUTEUR DE BÂTIMENT ET MARGES DÉROGATOIRES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon répond aux questions d'un citoyen.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisées, au 2026, rue Richelieu :

- une augmentation de 4 mètres de la hauteur maximale du bâtiment principal;
- une réduction de 2 mètres de la marge fixe minimale entre les bâtiments.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8002 telle que demandée pour le 2026, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/19 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-02-64

9. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8003) – 177-179, RUE ORSALI – MARGES ET GALERIE DÉROGATOIRES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 177-179, rue Orsali :

- une marge latérale droite du bâtiment principal de 3,74 mètres tandis que la marge de la zone H-436 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* est de 5 mètres;
- une marge latérale gauche du bâtiment principal de 1,99 mètre tandis que la marge de la zone H-436 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* est de 4 mètres;
- un empiètement de la fondation de la galerie de 3,71 mètres dans la marge latérale droite tandis que l'article 129 alinéa 9 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet un empiètement de 2 mètres dans une marge;
- que la fondation de la galerie soit à une distance de 0,03 mètre de la ligne latérale droite tandis que l'article 129 alinéa 9 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* permet une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de lot.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8003 telle que demandée pour le 177-179, rue Orsali, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/20 du Comité consultatif d'urbanisme.

La résolution 2007-09-380 est abrogée.

2018-02-65

10. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8190) – 3005, RUE PAUL-PERREault – RÉDUCTION DE LA PROPORTION MINIMALE DE REVÊTEMENT DE CLASSE A – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisées, au 3005, rue Paul-Perreault :

- une réduction de la proportion minimale de revêtement de classe A pour la façade principale de 32 points de pourcentage soit une proportion totale de de 43 %;
- une réduction de la proportion minimale de revêtement de classe A pour une façade latérale et arrière de 16 points de pourcentage soit une proportion totale de 34 %.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8190 telle que demandée pour le 3005, rue Paul-Perreault, aux conditions prévues à la résolution 2018/01/04 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-02-66

11. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2018 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-02-67

12. TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS (PÔLE) – NOMINATION D'UN SUBSTITUT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur le conseiller Pierre Verret à titre de substitut pour siéger sur la Table de concertation des aînés (PÔLE) en remplacement de Madame Diane Lavoie.

2018-02-68

13. POLITIQUE ET PLAN DE PARTENARIAT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique de partenariat préparé par le Service des communications le 6 février 2018.

D'adopter le plan de partenariat préparé par le Service des communications le 6 février 2018.

2018-02-69

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8188) – 874, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT DE TYPE BIGÉNÉRATION – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/21 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8188 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3058 au demandeur pour permettre des travaux d'aménagement d'un logement de type bigénération au 874, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-02-70

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8208) – 1500, RUE HENRY-R.-GRAY – HYDRO-CULTURE MACRI – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/22 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8208 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3106 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne détachée au 1500, rue Henry-R.-Gray, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-02-71

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8001) – 650, RUE SERGE-PEPIN – BEN ET FLORENTINE – INSTALLATION DE NOUVELLES ENSEIGNES COMMERCIALES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/23 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8001 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2012 au demandeur pour permettre des travaux d'installation de nouvelles enseignes commerciales au 650, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-02-72

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8004) – 2, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – SHELL – MODIFICATION D'ENSEIGNES COMMERCIALES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/24 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8004 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2841 au demandeur pour permettre la modification d'enseignes commerciales au 2, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-02-73

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8005) – RÉVISION PIIA – 806, RUE RICHELIEU – TRANSFORMATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/25 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8005 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2014-0343 au demandeur concernant la révision du projet de construction au 806, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-02-74

19. DEMANDE D'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT (EXS-2018-8006) – 806, RUE RICHELIEU – APPROBATION

ATTENDU qu'une demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement est présentée pour l'immeuble situé au 806, rue Richelieu;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la demande d'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement pour l'immeuble situé au 806, rue Richelieu pour trois cases de stationnement, aux conditions prévues à la résolution 2018/02/26 du comité consultatif d'urbanisme

2018-02-75

20. RÈGLEMENT 1608-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1608-00-2009 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1608-02-2018 modifiant le Règlement 1608-00-2009 sur l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur* a pour objet de modifier les jours et les heures auxquels il est permis d'utiliser l'eau potable à l'extérieur pour l'arrosage des pelouses et autres végétaux, pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre.

2018-02-76

21. RÈGLEMENT 1608-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1608-00-2009 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1608-00-2009 sur l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur* afin de changer les jours et heures auxquels il est permis d'arroser, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-02-77

22. RÈGLEMENT 1653-08-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – PROJET PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Réginald Gagnon présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1653-08-2018 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* a pour objet de mettre à jour les annexes du règlement en fonctions des modifications apportées à la signalisation routière sur le territoire de la ville.

2018-02-78

23. RÈGLEMENT 1653-08-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de mettre à jour les annexes du *Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-02-79

24. RÈGLEMENT 1692-13-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-13-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*.

2018-02-80

25. RÈGLEMENT 1728-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Marc Daignault présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1728-01-2018 modifiant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux* a pour objet de définir la notion de « bâtiment de nature industrielle » aux fins de l'application du programme.

2018-02-81

26. RÈGLEMENT 1728-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Marc Daignault donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux* dans le but de définir la notion de « bâtiment de nature industrielle » aux fins de l'application du programme, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-02-82

27. RÈGLEMENT 1743-00-2018 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1743-00-2018 concernant l'éthique et la déontologie des membres du conseil de la Ville de Beloeil.*

2018-02-83

28. RÈGLEMENT 1744-00-2018 PERMETTANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR L'UTILISATION ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À DES FINS DE GARDERIE – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Réginald Gagnon présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1744-00-2018 permettant l'octroi d'un permis pour l'utilisation et la construction d'un bâtiment à des fins de garderie* a pour objet de permettre l'octroi d'un permis pour l'utilisation d'un terrain et la construction d'une garderie et des normes applicables pour sa construction.

2018-02-84

29. RÈGLEMENT 1744-00-2018 PERMETTANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR L'UTILISATION ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À DES FINS DE GARDERIE – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de permettre la construction d'un bâtiment et l'occupation de ce dernier pour une garderie sur les lots 4 626 126 et 5 855 385 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-02-85

30. RÈGLEMENT 1745-00-2018 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1745-00-2018 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Beloeil* vise à interdire la distribution de certains sacs d'emplettes composés de plastique conventionnel, oxo-dégradables, biodégradables ou compostables dans les commerces de détail.

2018-02-86

31. RÈGLEMENT 1745-00-2018 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'interdire la distribution de certains sacs d'emplettes composés de plastique conventionnel, oxo-dégradables, biodégradables ou compostables dans les commerces de détail, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-02-87

32. RÈGLEMENT 1746-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Réginald Gagnon présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1746-00-2018 établissant un programme d'aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet II, « interventions liées à l'habitation »* a pour objet d'instaurer un programme-cadre ayant pour but de favoriser la mise en place par la Ville de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation d'immeuble résidentielle en déclin dans le centre-ville tel que décrit au plan d'urbanisme.

2018-02-88

33. RÈGLEMENT 1746-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet II, « interventions liées à l'habitation », sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-02-89

34. RIVE-GAUCHE – AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – PLAN DE LOTISSEMENT – APPROBATION

ATTENDU que la compagnie 9343-8026 Québec inc. (Rive-Gauche), réalise un projet de développement intégré sur la rue Serge-Pepin conformément au plan de lotissement du projet préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre et portant le numéro 49748 de ses minutes;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, le promoteur désire réaliser lui-même certains travaux d'infrastructures, plus spécifiquement l'aménagement des infrastructures d'eau potable, et en acquitter directement les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan de lotissement du projet préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre et portant le numéro 49748 de ses minutes.

D'approuver l'entente relative à des travaux municipaux pour l'aménagement des infrastructures d'eau potable et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-02-90

35. LES MAISONS BUTTERS INC. – 200, RUE DUPRÉ – RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES – APPUI

ATTENDU que l'organisme Les Maisons Butters inc. a présenté à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 200, rue Dupré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville de Beloeil n'a pas d'objection à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière des Maisons Butters inc.

2018-02-91

36. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 19 janvier au 26 février 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-02-92

37. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 9 janvier au 13 février 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* et par la *politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 9 janvier au 13 février 2018 au montant total de 28 390 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds 2017 des projets en cours pour la période du 9 janvier au 13 février 2018 au montant total de 1 000 \$ ainsi que la réallocation de fonds 2018 des projets en cours pour la période du 9 janvier au 13 février 2018 au montant total de 42 810,44 \$ tel que présenté sur les listes jointes en annexe.

2018-02-93

38. DIVERS TRAVAUX DANS LES PARCS ET PISTES CYCLABLES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour des services professionnels en ingénierie pour plans, devis et surveillance de divers travaux dans les parcs et pistes cyclables, projet 2018-05;

ATTENDU que quatre réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Comeau Experts-Conseils	20 120,63 \$
2. Génipur inc.	43 690,50 \$
3. WSP Canada inc.	59 672,03 \$
4. Les Consultants S.M. inc.	63 121,28 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) pour des services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance de divers travaux dans les parcs et pistes cyclables, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 30 janvier 2018, pour un montant total de 20 120,63 \$, taxes incluses.

2018-02-94

39. ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE SAUVEGARDE INFORMATIQUE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour l'acquisition d'un système de sauvegarde informatique;

ATTENDU que quatre réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Drummond informatique – Microage	22 639,73\$
2. CDW Canada	22 693,19 \$
3. Softchoice	23 027,74 \$
4. Genatec	25 147,33 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Drummond informatique – Microage pour l'acquisition d'un système de sauvegarde, sur la base des prix unitaires apparaissant à leur soumission 425115 Ver 4, datée du 12 février 2018, pour un montant total de 22 639,73 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-133-51-702, projet 18TI004.

2018-02-95

40. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET DU CENTRE DES LOISIRS – PROJET 18BA10 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon l'article 6.4.2 de la politique d'approvisionnement, adoptée le 11 décembre 2017, la Ville permet l'octroi de contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ pour l'entretien ménager si l'entreprise est familiale et non soumise au Décret de l'Entretien ménager des édifices publics, et que les taux horaires sont inférieurs aux taux du Décret augmentés de 30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'octroyer un contrat d'une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2018 à la firme Entretien T.A., pour l'entretien ménager des édifices municipaux, pour un montant de 47 108,82 \$, taxes incluses.

D'octroyer un contrat d'une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2018 à la firme Entretien Nettoie Tout pour l'entretien ménager du Centre des loisirs, pour un montant de 32 105,62 \$, taxes incluses.

La chef de division des approvisionnements et contrôle financier des travaux publics est autorisée à signer tout document à cet effet.

Le conseil accepte la résiliation de contrat 16BA17 au 31 mars 2018 pour l'entretien ménager du Centre des loisirs, afin d'harmoniser les deux contrats ci-dessus mentionnés.

Entretien T.A. et Entretien Nettoie Tout ont accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes des factures, et ce, conditionnellement au paiement complet de celles-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception des factures.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-221-00-495, 02-622-00-495, 02-701-25-495, sous-projet 720002, 02-702-35-495 et 02-702-55-495.

2018-02-96

41. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DUROCHER – RÉAMÉNAGEMENT DU COMPTOIR D'ACCUEIL – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le réaménagement du comptoir d'accueil de la bibliothèque municipale Durocher, projet 17T012;

ATTENDU que douze soumissions ont été reçues, à savoir :

1. 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne	124 173,00 \$
2. Construction Belfor inc.	137 401,79 \$
3. Groupe Impero inc.	137 755,00 \$
4. Construction Brault inc.	140 430,47 \$
5. Groupe DCR	143 603,78 \$
6. Constructions R.D.J. inc.	145 673,32 \$
7. Axe Construction inc.	146 225,20 \$
8. Les Constructions Epiques inc.	148 542,59 \$
9. Polyval Construction inc.	149 269,74 \$
10. 3104-0355 Québec inc. / Construction Simon Vallières	151 560,04 \$
11. Constructions Pier-Jal inc.	167 775,00 \$
12. Construction Bugère inc.	196 800,00 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9116-0093 Québec inc. / Construction Michel Dufresne pour le réaménagement du comptoir d'accueil de la bibliothèque municipale Durocher, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 février 2018, pour un montant total de 124 173 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-753-21-701, sous-projet 17T012.

2018-02-97

42. SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE POUR DIVERS PROJETS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans, devis et surveillance de travaux pour divers projets, projet 2018-01;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que sept soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Avizo Experts-Conseils inc.
2. Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.)
3. GBI Experts-Conseils inc.
4. Groupe-Conseil Génipur inc.
5. Les Consultants S.M. inc
6. Stantec Experts-Conseils Ltée
7. WSP Canada inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.) pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans, devis et surveillance de travaux pour divers projets, le tout sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 25 janvier 2018, pour un montant total estimé de 229 892,51 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue aux règlements 1726-00-2016, 1730-00-2017, 1733-00-2017, 1736-00-2017, 1737-00-2017 et 18G004.

2018-02-98

43. CONSULTANT EN DROIT DU TRAVAIL – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire faire un appel d'offres qualitatif pour le Comité de transition de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, dans le but de supporter le Directeur dans la négociation et dans l'harmonisation des conventions collectives;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour l'analyse des soumissions pour l'appel d'offres de services professionnels pour un consultant en droit du travail pour le Comité de transition de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2018-02-99

44. TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – CONSTRUCTION D'UN FOSSÉ TEMPORAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Beloeil a entrepris, à l'automne 2017, les travaux de construction de la rue Victor-Doré sur le lot 6 135 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux, la Ville a construit un fossé temporaire dans la ligne de division des terrains contigus, soit les lots 6 134 826 et 5 319 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que ledit lot 5 319 458 devra faire l'objet d'une remise en état par la Ville;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et Tourbières Lambert inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-02-100

45. INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DU CHEMIN TRUDEAU – FEUX DE CIRCULATION – PRIORITÉ DE VIRAGE À GAUCHE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

ATTENDU qu'il a été signalé que le virage à gauche à l'intersection du chemin Trudeau et de la rue Saint-Jean-Baptiste s'avère difficile, voire même dangereux, aux heures de pointes;

ATTENDU le registre des appels des trois dernières années fourni par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent faisant état de plusieurs accidents à cette intersection;

ATTENDU que des mesures de mitigations seront prévues à cette intersection lors de la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, mais que des mesures doivent être mises en place à court terme afin d'améliorer la situation;

ATTENDU que cette intersection est sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) que soit installée, dans les deux sens, une priorité de virage à gauche aux feux de circulation situés sur la rue Saint-Jean-Baptiste, à l'intersection du chemin Trudeau.

2018-02-101

46. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE – PROLONGEMENT

ATTENDU que les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand ont signé une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, le 21 mars 2012;

ATTENDU que, par la résolution 2017-06-400, le conseil autorisait la prolongation de l'entente jusqu'au 30 décembre 2017;

ATTENDU qu'une résolution d'intention pour la création d'une Régie intermunicipale de sécurité incendie a été adoptée le 5 octobre 2017 afin d'optimiser les services d'incendies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018, permettant la mise en place de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2018-02-102

47. MILLE ET UNE RUES – ORGANISME COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE – FINANCEMENT – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU que les besoins des personnes vulnérables en milieu rural et urbain augmentent;

ATTENDU que le travail de rue s'adresse à toute personne présentant un mode de vie à risque élevé, et ce sans limite d'âge;

ATTENDU, le vieillissement de la population, l'isolement, la maltraitance, et la détresse des aînées;

ATTENDU, les problèmes de dépendances et d'itinérance;

ATTENDU les problèmes liés à l'ère numérique : cyberdépendance, amitié virtuelle, cyberintimidation, chantage affectif, hyper sexualisation, banalisation de la violence, enfermement dans un monde virtuel et autres;

ATTENDU que les municipalités reconnaissent le service de travail de rue comme un maillon essentiel du filet social dans la région;

ATTENDU que l'organisme Mille et une rues prévient au quotidien la détérioration des problèmes sociaux dans la communauté avec des ressources financières précaires;

ATTENDU l'implication financière de plusieurs municipalités depuis la création du service;

ATTENDU que le financement public de base (PSOC) n'a pas connu d'augmentation significative depuis sa création;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la ministre déléguée à la réadaptation, à la protection de la jeunesse, à la santé publique et aux saines habitudes de vie, responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, de rehausser de façon significative le financement de base de l'organisme communautaire en travail de rue Mille et une rues.

2018-02-103

48. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – AVENANTS DE MODIFICATION 6, 7, 9, 10 ET 10 – APPROBATION

ATTENDU qu'un appel d'offres a été réalisé en septembre 2017 pour des travaux de construction du Centre aquatique;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres, un contrat a été octroyé à la compagnie au Groupe Decarel inc. ;

ATTENDU que des travaux supplémentaires, non inclus au contrat initial, sont nécessaires;

ATTENDU que la politique de gestion contractuelle permet des directives de changement d'une valeur de 10 % ou moins du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter la valeur du contrat octroyé à Groupe Decarel inc. et d'autoriser le paiement d'un montant de 413 841,08 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les avenants de modification 6, 7, 9, 10 et 13 préparés par la directrice du Service de génie et le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2018-02-104

49. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'ACTIVITÉ DE DEKHOCKEY – ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – ADDENDA – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une entente a été signée, le 18 décembre 2017, entre la Ville de Beloeil et l'organisme Dekhockey l'Échappée Beloeil inc.;

ATTENDU que cette entente avait pour but d'autoriser l'organisme ci-dessus mentionné à utiliser l'aréna André Saint-Laurent, incluant la surface de la patinoire (dalle), les gradins et les chambres des joueurs pour la tenue d'une activité de dekhockey;

ATTENDU que l'entente signée prévoit une utilisation du lundi au vendredi de 17 h à 23 h, du 16 avril au 12 août;

ATTENDU que l'organisme désire élargir davantage les plages horaires offertes par l'ajout d'une utilisation les dimanches de 16 h à 23 h;

ATTENDU qu'un addenda à l'entente est nécessaire à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'entente de partenariat signée le 18 décembre 2017 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-02-105

50. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Liste des employés en fin de période probatoire
- c) Service de l'urbanisme – plan d'action 2018-2020 en développement économique
- d) Gestion de l'écocentre – bilan annuel d'opérations 2017
- e) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2018

2018-02-106

51. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- | | |
|---|------------------------------|
| a) L'Arche Beloeil – concert bénéfique et encan silencieux – 20 mars 2018 | 2 billets à 125 \$
chacun |
| b) Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – souper spaghetti – 24 février 2018 | 1 billet à 30 \$ |
| c) Fondation Polybel – souper bénéfique – 23 mars 2018 | 1 billet à 80 \$ |
| d) Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP – conférence – 24 mars 2018 | 1 billet à 75 \$ |
| e) Centre de femmes l'Essentielle – Journée internationale des femmes - déjeuner conférence – 4 mars 2018 | 1 billet à 15 \$ |
| f) Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) – souper spaghetti bénéfique – 10 mai 2018 | 1 billet à 40 \$ |

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- | | |
|--|--------|
| g) Hockey Richelieu – participation au championnat provincial de hockey féminin | 50 \$ |
| h) Coopérative Prévert – opération de la piscine – saison 2018 | 800 \$ |
| i) Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire – mise en ligne pour consultation publique du fonds d'archives | 500 \$ |

Cette contribution est conditionnelle
au versement d'un montant de 500 \$
à l'organisme par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

2018-02-107

52. APPUI À LA VILLE D'OTTERBURN PARK – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV – RECONSTRUCTION DE LA PISCINE EXTÉRIEURE ET AUTRES INFRASTRUCTURES

ATTENDU que la Ville d'Otterburn Park travaille actuellement sur le projet de reconstruction de la piscine extérieure, du chalet, de l'ajout des aménagements au pourtour du site (pataugeoires, jeux d'eau et autres);

ATTENDU la portée régionale de ce projet;

ATTENDU les négociations relatives à la réciprocité des services aquatiques entre les villes d'Otterburn Park et de Beloeil;

ATTENDU que les infrastructures mentionnées précédemment requièrent une réfection majeure pour la mise aux normes de telles infrastructures;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur invite les organismes municipaux à soumettre leurs projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la Ville d'Otterburn Park dans sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour la reconstruction de la piscine extérieure, du chalet, de l'ajout des aménagements au pourtour du site (pataugeoires, jeux d'eau et autres).

53. VARIA

54. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-02-108

55. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 44;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 février 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 12 MARS 2018 - 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 12 mars 2018, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

SERVICES JURIDIQUES

3. *Règlement 1746-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec – adoption*
4. Avis de vacance au poste de conseiller du district numéro 4

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 12 MARS 2018 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 12 mars 2018 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 9 mars 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent :
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-03-109

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-03-110

3. RÈGLEMENT 1746-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1746-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec.*

2018-03-111

4. AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 4

La greffière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste de conseiller du district numéro 4 de la Ville de Beloeil.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-03-112

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 13;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 12 mars 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 MARS 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogations mineures (DM) – 900, rue Richelieu – modifications du bâtiment – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel (UC) – 206, rue Hertel – aménagement d'un logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – autorisation

CONSEIL

6. Procès-verbal des séances ordinaire du 26 février et extraordinaire du 12 mars 2018 – adoption

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7. Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – agent de loisirs – embauche
8. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – réceptionniste – nomination
9. Mesure disciplinaire – employé numéro 310
10. Politique en matière d'usage d'alcool, de cannabis, de drogues et de certains médicaments – adoption

SERVICE DE L'URBANISME

11. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nominations
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 900, rue Richelieu – modification d'un bâtiment principal – approbation
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 650-700, rue Serge-Pepin – enseigne communautaire – approbation

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – modification d'un bâtiment principal – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 615, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – modification d'un bâtiment principal et projet d'affichage – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 14, rue Larose – aménagement d'un logement de type bigénération – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 903-905, rue Armand-Daigle – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 907-909, rue Armand-Daigle – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 880, rue Laurier – construction d'un bâtiment de deux étages à usage mixte – approbation
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – lot 5 759 768 – projet de lotissement – secteur industriel – phase 2 – approbation
21. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – 1200, rue Richelieu – l'Arche Beloeil – agrandissement du bâtiment principal – autorisation

SERVICES JURIDIQUES

22. *Règlement 1608-02-2018 modifiant le Règlement 1608-00-2009 sur l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur* – adoption
23. *Règlement 1653-08-2018 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* – adoption
24. *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513* – adoption
25. *Règlement 1728-01-2018 modifiant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux* – adoption
26. *Règlement 1744-00-2018 permettant l'octroi d'un permis pour l'utilisation et la construction d'un bâtiment à des fins de garderie* – adoption
27. *Règlement 1745-00-2018 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Beloeil* – adoption
28. *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin* – projet – présentation
29. *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin* – avis de motion
30. Cour du Québec, Division des petites créances – contestation – ratification – représentation – mandat
31. Comité sur l'intégration des personnes handicapées – nominations
32. Office d'habitation de la Vallée-du-Richelieu – conseil d'administration provisoire – nomination
33. Festival d'été de Beloeil – édition 2018 – entente – approbation – autorisation de signature
34. Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale – approbation – autorisation de signature
35. Entente de commandites aux fins du financement du centre aquatique – approbation – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

36. Autorisation des dépenses

37. Réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
38. Acquisition de licences Microsoft – autorisation de dépense
39. Acquisition de deux guichets libre-service à la bibliothèque municipale Durocher – octroi de contrat
40. Laboratoire en contrôle des matériaux – services professionnels en ingénierie –rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

41. Aménagement d'un site d'entreposage et de décantation des balayures de rue – services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux – octroi de contrat
42. Travaux de réfection de bordures et trottoirs – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

43. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – autorisation de paiement
44. Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie – positionnement des futures casernes

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

45. Fête Nationale 2018 – feu d'artifice – octroi de contrat
46. Entente relative à la coproduction de l'événement Showfrette – ratification – autorisation de signature
47. Centre des loisirs – fourniture et installation de rideaux dans le gymnase multifonctionnel – octroi de contrat
48. Emploi et Développement social Canada – programme « Accessibilité dans les collectivités » – entente de subvention – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

49. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés en fin de période probatoire
 - b) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2018
 - c) Direction générale – rapport annuel 2017
 - d) Rapport d'activités 2017 de la trésorière d'élections

SUBVENTIONS ET APPUIS

50. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
51. Semaine nationale du don d'organes – appui – levée officielle du drapeau – engagement pour trois ans
52. Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud – Coalition A30 – mise sur pied – appui

VARIA

- 53.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 54.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

55.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 MARS 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 26 mars 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent :
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

Le poste de conseiller du district est vacant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-03-113

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en y apportant la modification suivante :

Le point 35 sera discuté à la suite de l'adoption de l'ordre du jour.

2018-03-114

**35. ENTENTE DE COMMANDITES AUX FINS DU FINANCEMENT DU CENTRE AQUATIQUE –
APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU les travaux actuellement en cours pour la construction d'un centre aquatique sur la rue Saint-Jean-Baptiste, comprenant notamment un bassin compétitif, un bassin récréatif, une salle multifonctionnelle et un stationnement s'y rattachant

ATTENDU que le centre aquatique sera partiellement financé par une campagne de financement privée et que l'entreprise Banque Nationale du Canada désire participer à cette campagne;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de commandites à intervenir entre la Ville de Beloeil et Banque Nationale du Canada et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-03-115

**4. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 900, RUE RICHELIEU – MODIFICATIONS DU BÂTIMENT –
AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogations mineures a été formulée pour que soient autorisés, au 900, rue Richelieu :

1. Une réduction de 4,5 mètres de la hauteur minimale d'un bâtiment commercial pour l'autorisation d'un toit plat soit un total de 2,5 mètres alors qu'en vertu de l'article 1214 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, les toits plats sont prohibés pour les bâtiments commerciaux de moins de 7 mètres de hauteur;
2. La modification d'ouvertures existantes sur une partie du bâtiment soit sur le garage et le bâtiment principal pour répondre aux normes de sécurité alors qu'en vertu de l'article 1028 du même règlement, la modification d'une ouverture pour une construction antérieure à 1950 n'est pas autorisée;
3. L'installation d'une porte patio sur le mur latéral gauche de l'agrandissement alors qu'en vertu de l'article 1030 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l'installation d'une porte patio est uniquement autorisée sur le mur arrière d'une construction;
4. Des matériaux de revêtement extérieur non spécifiquement autorisés dans une zone patrimoniale, soit un revêtement de tôle, alors qu'en vertu de l'article 1024 dudit règlement, seuls les matériaux spécifiquement énumérés à cet article sont autorisés pour le remplacement ou le recouvrement des revêtements de façade;
5. Deux matériaux de revêtement extérieur différents de plus sur les murs, soit un total quatre alors qu'en vertu de l'article 1025 du règlement de zonage, un bâtiment ne peut être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver, en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8013 telle que demandée pour le 900, rue Richelieu, pour les éléments suivants :

1. Une réduction de 4,5 mètres de la hauteur minimale d'un bâtiment commercial pour l'autorisation d'un toit plat soit un total de 2,5 mètres alors qu'en vertu de l'article 1214 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, les toits plats sont prohibés pour les bâtiments commerciaux de moins de 7 mètres de hauteur;
2. La modification d'ouvertures existantes sur une partie du bâtiment soit sur le garage et le bâtiment principal pour répondre aux normes de sécurité alors qu'en vertu de l'article 1028 du même règlement, la modification d'une ouverture pour une construction antérieure à 1950 n'est pas autorisée;
3. Des matériaux de revêtement extérieur non spécifiquement autorisés dans une zone patrimoniale, soit un revêtement de tôle, alors qu'en vertu de l'article 1024 dudit règlement, seuls les matériaux spécifiquement énumérés à cet article sont autorisés pour le remplacement ou le recouvrement des revêtements de façade;
4. Deux matériaux de revêtement extérieur différents de plus sur les murs, soit un total quatre alors qu'en vertu de l'article 1025 du règlement de zonage, un bâtiment ne peut être recouvert de plus de deux matériaux de revêtement différents sur les murs.

De ne pas autoriser l'élément suivant concernant la demande de dérogation mineure numéro DM-2018-8013 :

1. L'installation d'une porte patio sur le mur latéral gauche de l'agrandissement alors qu'en vertu de l'article 1030 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l'installation d'une porte patio est uniquement autorisée sur le mur arrière d'une construction;

Le tout, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/33 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-03-116

5. DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL (UC) – 206, RUE HERTEL – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 206, rue Hertel;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2018-8008 pour le 206, rue Hertel, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/39 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-03-117

6. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER ET EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 26 février 2018 et extraordinaire du conseil du 12 mars 2018 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-03-118

7. SERVICES DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – AGENT DE LOISIRS – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Mélanie Borduas St-Pierre à titre d'agent de loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 10 avril 2018, sur une base de 40 heures semaines, au salaire annuel de 53 170 \$ selon la classe 9 de la structure salariale du personnel cadre en vigueur, avec une période de probation de 6 mois travaillés.

Madame Borduas St-Pierre pourra adhérer au fonds de pension de la ville de Beloeil au 1^{er} janvier 2019 à la condition d'avoir travaillé au moins 700 heures à compter de sa date d'embauche. Elle bénéficie de 8 jours de vacances pour l'année 2018 et de trois semaines à compter de l'année 2019 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

2018-03-119

8. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – RÉCEPTIONNISTE – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Thierry Brisson-St-Pierre au poste permanent de réceptionniste au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 26 mars 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-03-120

9. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 310

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au congédiement de l'employé portant le numéro 310 en date du 27 mars 2018 et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

2018-03-121

10. POLITIQUE EN MATIÈRE D'USAGE D'ALCOOL, DE CANNABIS, DE DROGUES ET DE CERTAINS MÉDICAMENTS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique en matière d'usage d'alcool, de cannabis, de drogues et de certains médicaments préparée par le Service des ressources humaines.

2018-03-122

11. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATIONS

ATTENDU que le mandat de deux membres du CCU est échu;

ATTENDU que ces membres ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur travail au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le mandat de Madame Chantal St-Amant et de Monsieur Réal Jeannotte au sein du CCU jusqu'au 31 décembre 2018.

2018-03-123

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 900, RUE RICHELIEU – MODIFICATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/34 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8211 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2064 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement du bâtiment principal au 900, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-124

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 650-700, RUE SERGE-PEPIN – ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/35 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8009 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2066 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne communautaire au 650-700, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-125

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MODIFICATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/36 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8010 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2059 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'un bâtiment principal au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-126

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 615, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MODIFICATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET PROJET D'AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/37 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8011 et d'autoriser la modification aux permis de construction 2018-2057 et au certificat d'autorisation 2018-2058 pour permettre un projet d'affichage au 615, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-127

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 14, RUE LAROSE – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT DE TYPE BIGÉNÉRATION – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/38 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8012 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2068 au demandeur pour permettre l'aménagement d'un logement de type bigénération au 14, rue Larose, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-128

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 903-905, RUE ARMAND-DAIGLE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS ET DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet (résolution 2018/03/41);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8017 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2085 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 903-905, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le demandeur modifie la couleur des parties métalliques du projet pour une couleur blanche moins éclatante ou une autre couleur assurant une intégration adéquate avec l'ensemble des constructions des Bourgs de la Capitale.

2018-03-129

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 907-909, RUE ARMAND-DAIGLE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS ET DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet (résolution 2018/03/42);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8018 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2086 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 907-909, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Cette approbation est conditionnelle à ce que le demandeur modifie la couleur des parties métalliques du projet pour une couleur blanche moins éclatante ou une autre couleur assurant une intégration adéquate avec l'ensemble des constructions des Bourgs de la Capitale.

2018-03-130

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 880, RUE LAURIER – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE DEUX ÉTAGES À USAGE MIXTE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/46 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8021 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2791 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de deux étages à usage mixte au 880, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-131

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOT 5 759 768 – PROJET DE LOTISSEMENT – SECTEUR INDUSTRIEL – PHASE 2 – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/50 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8026 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement numéro de demande 2018-4005 au demandeur, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-03-132

21. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) – 1200, RUE RICHELIEU – L'ARCHE BELOEIL – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – AUTORISATION

ATTENDU que par sa résolution 2018-01-24, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 1200, rue Richelieu, sur le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2018-02-62;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2018-02-62;

EN CONSÉQUENCE,

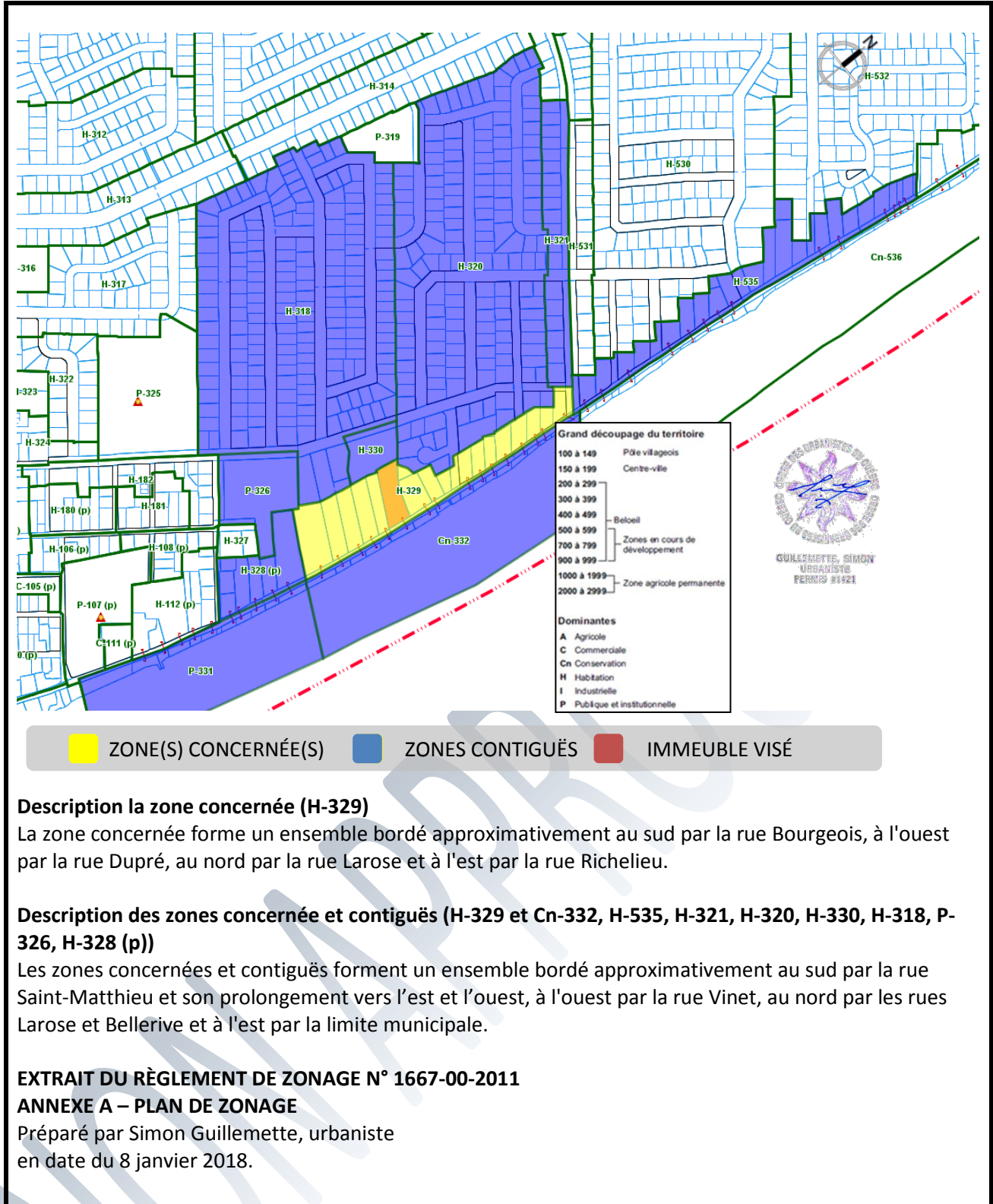
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant l'agrandissement sur un étage vers l'arrière de l'immeuble situé au 1200, rue Richelieu sur le lot 4 627 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin d'aménager une cuisine et une salle de séjour;
2. De modifier la grille de la zone habitation H-329 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 de la façon suivante :
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif P-2 » de la rubrique « institutionnel, public et communautaire » de la section « usages » suivi de la note [1] faisant référence à un usage spécifiquement permis;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 17 à la ligne de la marge avant minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, des chiffres 3, 5/6 à la ligne de la marge latérale minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 30 à la ligne de la marge arrière de la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 1 à la ligne de la hauteur minimale en nombre d'étages de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 1 à la ligne de la hauteur maximale en nombre d'étages de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 5 à la ligne de la hauteur minimale en mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 9,5 à la ligne de la hauteur maximale en mètres de la rubrique « bâtiment » de la section « bâtiment »;
 - par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 22,5 à la ligne de la largeur minimale en mètres de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;

- par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 30 à la ligne de la profondeur minimale en mètres de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 3 500 à la ligne de la superficie minimale en mètres carrés de la rubrique « intérieur » de la section « terrain »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 3^e colonne, du chiffre 25 à la ligne espace bâti/terrain en pourcentage maximal de la section « rapports »;
- par l'ajout des notes particulières suivantes :
 - [1] Malgré toute disposition à ce contraire, les entrepôts, les serres et les pavillons sont autorisés comme construction accessoire à l'usage public « 6539 Autres centres de services sociaux ». Ces constructions accessoires doivent être situées en cour arrière et peuvent être reliées entre elles, sans jamais s'approcher à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain. La superficie maximale est limitée à 30 m² pour un entrepôt, une serre ou un pavillon et la hauteur maximale est limitée à 5 mètres;
 - [2] Malgré toute disposition à ce contraire, la largeur minimale d'une allée d'accès et de circulation à double sens est fixée à 2,9 mètres;
 - [3] Malgré toute disposition à ce contraire, une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne de terrain est exigée entre une allée d'accès et de circulation;
 - [4] Malgré toute disposition à ce contraire, les aires de chargement et de déchargement sont autorisées en cour avant, sans dimension minimale;
 - [5] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant la plantation d'arbres suite à un agrandissement ou à un changement d'usage ne sont pas applicables;
 - [6] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant les zones tampons ne sont pas applicable;
 - [7] Malgré toute disposition à ce contraire, les dispositions concernant les aires d'isolement requises pour l'aménagement de terrain ne sont pas applicables;
 - [8] Malgré toute disposition à ce contraire, un abri ou enclos pour conteneur à matière résiduelle est autorisé en cour latérale ou arrière à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain;
 - [9] Malgré toute disposition à ce contraire, les bacs de compostage sont autorisés comme équipement accessoire à l'usage public « 6539 Autres centres de services sociaux » et peuvent être situés en cours latérales et arrière à une distance minimale de 1 mètre d'une ligne de terrain.

3. Description des zones concernées :



2018-03-133

22. RÈGLEMENT 1608-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1608-00-2009 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1608-02-2018 modifiant le Règlement 1608-00-2009 sur l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur.*

2018-03-134

23. RÈGLEMENT 1653-08-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1653-08-2018 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

2018-03-135

24. RÈGLEMENT 1667-66-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS POUR L'USAGE MULTIFAMILIAL (4 À 8 LOGEMENTS) DANS LA ZONE H-513 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513;*

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-66-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser les projets intégrés pour l'usage multifamilial (4 à 8 logements) dans la zone H-513.*

2018-03-136

25. RÈGLEMENT 1728-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1728-01-2018 modifiant le Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux.*

2018-03-137

26. RÈGLEMENT 1744-00-2018 PERMETTANT L'OCTROI D'UN PERMIS POUR L'UTILISATION ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À DES FINS DE GARDERIE – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1744-00-2018 permettant l'octroi d'un permis pour l'utilisation et la construction d'un bâtiment à des fins de garderie.*

2018-03-138

27. RÈGLEMENT 1745-00-2018 VISANT L'INTERDICTION DE CERTAINS SACS DE PLASTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1745-00-2018 visant l'interdiction de certains sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Beloeil.*

2018-03-139

28. RÈGLEMENT 1749-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 015 000 \$ À CETTE FIN – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin* a pour objet d'ordonner les travaux d'infrastructures nécessaires à l'ouverture du prolongement de la rue Victor-Doré, dans le parc industriel, et d'autoriser à cette fin un emprunt d'un montant de 1 015 000 \$ qui sera assumé par les contribuables du secteur concerné.

2018-03-140

29. RÈGLEMENT 1749-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 015 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ordonner des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et de décréter un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-03-141

30. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – CONTESTATION – RATIFICATION – REPRÉSENTATION – MANDAT

ATTENDU qu'une demande à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, Division des petites créances (numéro 505-32-036868-173 DF001);

ATTENDU qu'une contestation a été déposée, le 14 février 2018, par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, Division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

ATTENDU que selon la jurisprudence, les avocats au service d'une ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la contestation du 14 février 2018 signée par le directeur du service des loisirs, de la culture et la vie communautaire.

La coordonnatrice à la culture, Madame Chantal Lebel, est mandatée à titre de représentante de la Ville devant la Cour du Québec, Division des petites créances, pour le dossier numéro 505-32-036868-173 DF001.

2018-03-142

31. COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – NOMINATIONS

ATTENDU que le mandat de certains membres du comité sur l'intégration des personnes handicapées est échu;

ATTENDU que ces membres ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur travail au sein dudit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le mandat des personnes suivantes à titre de membre du comité sur l'intégration des personnes handicapées, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 25 mars 2020 :

Monsieur Luc Maillette
Monsieur Réjean Labrecque
Madame Andrée Morissette

Monsieur Gilles Corbeil
Madame Julie Vachon
Madame Diane Malo

De nommer Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier adjoint aux Services juridiques pour siéger sur ledit comité.

2018-03-143

32. OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE – NOMINATION

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

ATTENDU que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU qu'un représentant du conseil municipal a été délégué pour siéger sur le CTC (comité de transition et de concertation);

ATTENDU qu'un plan d'affaires sur le projet de regroupement doit être présenté à la SHQ;

ATTENDU qu'un représentant nommé par la municipalité doit siéger au le Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame la conseillère Odette Martin pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel office à être créé.

2018-03-144

33. FESTIVAL D'ÉTÉ DE BELOEIL – ÉDITION 2018 – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Société du Festival d'été de Beloeil désire tenir l'édition 2018 de son festival à Beloeil, dans le stationnement du Mail Montenach;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé afin de permettre et faciliter le déroulement de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société du Festival d'été de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-03-145

34. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées les PARTIES) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU que les PARTIES ont exprimé, par voie de résolution, leur intention de constituer une régie intermunicipale d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-03-146

36. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 23 février au 26 mars 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

37. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 14 février au 13 mars 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 février au 13 mars 2018 au montant total de 22 171,50 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-03-147

38. ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT – AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Ville doit mettre à jour ses licences Windows serveur 2008 R2 et ses licences SQL standard 2008;

ATTENDU que l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 1 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'acquisition de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services pour laquelle un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes sans appel d'offres;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé une soumission pour l'achat desdites licences auprès de la compagnie Softchoice;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'acquisition des licences Windows serveur 2016 et des licences SQL standard 2016 de la compagnie Softchoice par l'entremise du CSPQ, selon les soumissions 8346594 et 8346572 datées du 21 février 2018, pour un montant total de 23 316,84 \$, taxes incluses et d'autoriser le paiement de la facture afférente.

2018-03-148

39. ACQUISITION DE DEUX GUICHETS LIBRE-SERVICE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DUROCHER – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville désire conclure un contrat pour l'acquisition de deux guichets libre-service avec le seul fournisseur connu et compatible avec les installations actuelles, soit Bibliotheca Canada inc., projet 17B001;

ATTENDU que selon l'article 4.2 du *Règlement de gestion contractuelle*, adoptée le 11 décembre 2017, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de division à l'approvisionnement et contrôle financier des travaux publics, et que la *Loi sur les cités et villes* à l'article 573.3 paragraphe 2 prévoit une exception au processus d'appel d'offres lorsque nous sommes en présence d'un fournisseur unique;

ATTENDU que nous avons procédé à un avis d'intention sur le portail du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 23 février au 12 mars 2018, afin de permettre à d'autres fournisseurs potentiels de se manifester;

ATTENDU qu'aucun fournisseur ne s'est manifesté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour l'acquisition de deux guichets libre-service à la bibliothèque municipale Durocher, au seul soumissionnaire conforme, soit Bibliotheca Canada inc. pour un montant de 44 516,48 \$, taxes incluses.

2018-03-149

**40. LABORATOIRE EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels en ingénierie – laboratoire en contrôle des matériaux, projet 18GN20;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Solmatech inc.
2. Groupe ABS
3. Les consultants S.M. inc.
4. Laboratoire Montérégie
5. Englobe

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Solmatech inc. pour des services professionnels en ingénierie – laboratoire en contrôle des matériaux, le tout sur la base des prix unitaires et taux horaire apparaissant au bordereau de prix daté du 26 février 2018, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, pour un montant total estimé de 55 305,85 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2023 à moins d'un avis écrit de la Ville, trente (30) jours avant la fin du contrat, soit le 31 mars précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour période de cinq ans est estimée à 276 529,25 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février à février, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat

2018-03-150

**41. AMÉNAGEMENT D'UN SITE D'ENTREPOSAGE ET DE DÉCANTATION DES BALAYURES DE RUE –
SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un site d'entreposage et de décantation des balayures de rue, projet 2018-13;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| 1. GBI Experts-Conseils inc. | 27 496,27 \$ |
| 2. Comeau Experts-Conseils | 31 043,25 \$ |
| 3. WSP Canada inc. | 36 677,03 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit GBI Experts-Conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un site d'entreposage et de décantation des balayures de rue, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 7 mars 2018, pour un montant total de 27 496,27 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement 1736-00-2017.

2018-03-151

42. TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs, projet 18GN21;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Construction G3 inc.	129 145,67 \$
2. 9168-5941 Québec inc.	143 672,76 \$
3. BDL bordures et trottoirs inc.	148 898,37 \$
4. Pavages Maska inc.	152 817,18 \$
5. Construction Tro-Map inc.	241 338,27 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction G3 inc. pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs, pour une période d'une année, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 26 février 2018, pour un montant total estimé de 129 145,67 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2023, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 mars précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 645 728,35 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février à février, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat

2018-03-152

43. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1^{er} juillet au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 8FD000007 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 24 876,89 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de juillet à décembre 2017.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442

2018-03-153

44. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE – POSITIONNEMENT DES FUTURES CASERNES

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées : les PARTIES) désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU que les PARTIES ont autorisé la signature de l'Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU que les PARTIES désirent s'entendre sur le positionnement des futures casernes à être construites par la RÉGIE;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les PARTIES s'entendent pour fixer les lieux des casernes à être construites par la future régie intermunicipale comme suit :

- Pour le territoire de la Ville de Beloeil, sur le boulevard Yvon-L'Heureux, entre la rue Bernard-Pilon et la rue Saint-Jean-Baptiste;
- Pour le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, sur la montée Robert, entre la rue des Cerisiers et le rang des Trente.

2018-03-154

45. FÊTE NATIONALE 2018 – FEU D'ARTIFICE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon notre politique de gestion contractuelle et selon la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré lorsque le montant est inférieur à 99 999 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat à Royal pyrotechnie pour la présentation d'un feu d'artifice pyromusical le 23 juin 2018, pour un montant total de 20 000 \$, taxes incluses.

2018-03-155

**46. ENTENTE RELATIVE À LA COPRODUCTION DE L'ÉVÉNEMENT SHOWFRETTE – RATIFICATION –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que l'événement Showfrette, weekend en lumière! a eu lieu les 2 et 3 mars 2018;

ATTENDU que la réalisation de cet événement demande une entente de coproduction avec Transquébec audiovisuel inc. afin de pouvoir offrir un spectacle de qualité à un coût raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier l'entente de coproduction intervenue avec la firme Transquébec audiovisuel inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

Le Service des finances est autorisé à procéder au paiement des factures, sur réception, pour un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

2018-03-156

**47. CENTRE DES LOISIRS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE RIDEAUX DANS LE GYMNASSE
MULTIFONCTIONNEL – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et l'installation de rideaux dans le gymnase multifonctionnel du Centre des loisirs;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. ProScène Dauphinois	16 942,72 \$
2. Scène Scapin	23 574,29 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit ProScène Dauphinois pour la fourniture et l'installation de rideaux dans le gymnase multifonctionnel du Centre des loisirs, selon leur soumission datée du 5 mars 2018 pour un montant total de 16 942,72 \$, taxes incluses.

2018-03-157

48. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – PROGRAMME « ACCESSIBILITÉ DANS LES COLLECTIVITÉS » – ENTENTE DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une subvention de 45 500 \$ du programme « Accessibilité dans les collectivités » soutenues par le ministère de l'Emploi et Développement Social Canada;

ATTENDU que pour que le chèque soit délivré nous devons fournir les personnes autorisé à signer pour la conclusion de l'entente et pour les rapports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier l'entente concernant les modalités de subvention entre la Ville de Beloeil et le Ministre de l'Emploi et développement social et signée par la coordonnatrice aux loisirs, Madame Julie Pelletier, et d'autoriser cette dernière à signer tout autre document à cet effet.

2018-03-158

49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés en fin de période probatoire
- b) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – février 2018
- c) Direction générale – rapport annuel 2017
- d) Rapport d'activités 2017 de la trésorière d'élections

2018-03-159

50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) – souper spaghetti bénéfice – 10 mai 2018 4 billets
à 40 \$ chacun
 - b) Tour de la Montagne – 20 mai 2018 inscription d'une équipe
à 1 000 \$
 - c) Club Optimiste de Beloeil – festin aux homards – 2 juin 2018 1 billet à 85 \$

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
- | | |
|---|-----------|
| d) Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. | 600 \$ |
| e) Centraide | 675,25 \$ |
| f) Croix-Rouge | 430,25 \$ |
| g) Chevaliers de Colomb conseil 7385 district 65, Paspébiac – compétition nationale de karaté pour une citoyenne de Beloeil | 100 \$ |
| h) Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu – journée <i>Je prends soin de moi</i> | 325 \$ |

2018-03-160

51. SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES – APPUI – LEVÉE OFFICIELLE DU DRAPEAU – ENGAGEMENT POUR TROIS ANS

ATTENDU l'importance de sensibiliser les citoyens de la ville de Beloeil à la cause du don d'organes;

ATTENDU que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

ATTENDU la demande de partenariat de trois ans (2018 à 2020) de Transplant Québec à la Ville de Beloeil afin d'assurer la continuité de cette semaine nationale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de déployer le drapeau à l'effigie du don d'organes dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

QUE la Ville de Beloeil devienne partenaire pour les trois prochaines années de Transplant Québec afin de soutenir la Semaine nationale du don d'organes et de tissus.

2018-03-161

52. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD – COALITION A30 – MISE SUR PIED – APPUI

ATTENDU que l'autoroute 30 souffre d'une congestion chronique et croissante, notamment entre les autoroutes 10 et 20;

ATTENDU que l'autoroute 30 supporte une importante proportion du transit en provenance ou à destination des États-Unis, de l'Ontario, des Maritimes, des régions du Québec ou de la grande Rive-Sud;

ATTENDU que l'autoroute 30 demeure la colonne vertébrale d'un important réseau autoroutier et dont l'interconnexion aux axes de l'A-10, A-15, A-20 et de l'A-40, ainsi qu'aux routes 112, 116, 132, 134, 138 et 340 lui donne un effet structurant sur l'ensemble de la Montérégie;

ATTENDU le développement de projets d'envergure en matière de développement économique et de transport sur le territoire de la grande Rive-Sud, notamment le Réseau express métropolitain, les pôles logistiques, les zones industrialo-portuaires, le déménagement de la brasserie Molson, ou encore la construction du nouveau pont Champlain et la réfection complète du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, et les impacts appréhendés de ces projets sur le volume de trafic sur l'autoroute 30;

ATTENDU que la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (ci-après la « Table ») positionne depuis de nombreuses années l'autoroute 30 comme un axe de développement économique qui dépasse la simple fonction de voie de contournement et qui fait le lien entre les pôles logistiques de Les Cèdres et de Contrecoeur ainsi que les zones industrialo-portuaires;

ATTENDU la mise en place en 2017 d'un Comité transport chapeauté par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (ci-après « CCIRS ») visant la fluidité sur l'autoroute 30, où siègent entre autres des représentants de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, de l'agglomération de Longueuil et du milieu des affaires;

ATTENDU le dépôt d'un mémoire par la CCIRS le 12 mai 2017, la diffusion d'une lettre d'opinion le 19 septembre 2017, et des rencontres tenues en 2017 avec les caucus de la Montérégie des partis politiques provinciaux ainsi que la direction régionale métropolitaine du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin de sensibiliser le gouvernement et lui demander un engagement clair à mettre en place le plus rapidement possible des mesures afin d'assurer une meilleure fluidité sur l'autoroute 30;

ATTENDU la démarche initiée par la CCIRS afin de mettre sur pied une coalition regroupant notamment l'agglomération de Longueuil, les MRC et les municipalités de la Couronne Sud, avec pour mission de positionner ce dossier comme un enjeu électoral pour la Montérégie et ainsi forcer tous les partis politiques provinciaux à s'engager pour des mesures à court terme permettant d'améliorer la fluidité de l'autoroute 30, notamment dans le tronçon délimité entre les autoroutes 10 et 20;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la démarche initiée par la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud afin de mettre sur pied la Coalition A30 pour une fluidité durable.

À 20 h 25 Madame la conseillère Renée Trudel quitte la séance.

53. VARIA

54. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-03-162

55. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 48;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 mars 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

NON APPROUVÉ

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 23 AVRIL 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM-2018-8007) – 2121, rue Saint-Jean-Baptiste – centre aquatique – empiètements et stationnement – auditions des personnes intéressées – autorisation
5. Dérogation mineure (DM- 2018-8020) – 177-179, rue Orsali – construction d'une remise – auditions des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM-2017-8183) – 880, rue Laurier – construction d'un bâtiment principal à usage mixte – auditions des personnes intéressées – autorisation
7. Dérogation mineure (DM-2018-8029) – rue Victor-Doré – lot 5 759 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – prolongement de la rue en cul-de-sac – auditions des personnes intéressées – autorisation
8. Dérogation mineure (DM-2018-8036) – 700, rue Serge-Pépin – aménagement intérieur et projet d'affichage – auditions des personnes intéressées – autorisation

CONSEIL

9. Procès-verbaux des séances extraordinaire du 12 mars et ordinaire du 26 mars 2018 – adoption
10. Maire suppléant – mai, juin, juillet 2018 – nomination
11. Office municipale d'habitation de Beloeil – nomination
12. Comité de préservation du patrimoine bâti – nomination
13. Table de concertation des aînés (PÔLE) – nomination

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

14. Services juridiques – secrétaire cour municipale et greffe – embauche

SERVICE DE L'URBANISME

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8015) – 700, rue Serge-Pepin, suite 102 – enseignes – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8016) – 700, rue Serge-Pepin, suite 102 – modifications extérieures – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8178) – 897, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8191) – 901, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8192) – 903, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8193) – 907, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8194) – 909, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8195 – 913, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8196) – 915, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8197) – 921, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8198) – 923, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8199) – 929, rue Simonne-Monet – stationnement – refus
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8028) – 230, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – modification bâtiment principal – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8030) – 135, rue Brillon – façade – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8031) – 502, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – enseigne – approbation
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8034) – 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste – portes et fenêtres – approbation
31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8017) – 903-905, rue Armand-Daigle – duplex jumelé – approbation
32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8018) – 907-909, rue Armand-Daigle – duplex jumelé – approbation

SERVICES JURIDIQUES

33. *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – projet – adoption
34. *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – avis de motion
35. *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – projet – adoption
36. *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – avis de motion
37. *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin* – adoption – date de tenue de registre

38. *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin – emprunt temporaire*
39. Union des municipalités du Québec (UMQ) – achat d'assurances de dommages ainsi que les services de consultant et de gestionnaire de risques – regroupement d'achat – adhésion
40. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – avis de retrait
41. Cour du Québec, Division des petites créances – contestation – ratification – représentation – mandat
42. Entente relative à des travaux municipaux – Bourgs de la Capitale – phase 4B – approbation – autorisation de signature
43. Élection partielle du 10 juin 2018 – tarif de rémunération du personnel électoral

SERVICE DES FINANCES

44. Autorisation des dépenses
45. Écritures de réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
46. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – 21 juin 2018 – autorisation
47. Radiation de factures diverses – autorisation
48. Union des Municipalités du Québec (UMQ) – achat de chlorure de sodium en vrac (projet 18RA92) – regroupement d'achats – adhésion
49. Entretien ménager au poste de police (projet 18BA11) – octroi de contrat
50. Fourniture, installation et programmation de radios émetteurs et de leur infrastructure (projet 18L016) – octroi de contrat
51. Travaux de scellement de fissures (projet 18GN22) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
52. Consultant en droit du travail pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (projet 18CT001) – octroi de contrat
53. Services professionnels en ingénierie – laboratoire pour études géotechniques et analyse des sols (projet 18GN23) – octroi de contrat
54. Inspection de conduites d'égout par caméra conventionnelle (projet 2018-02) – octroi de contrat
55. Réfection de la toiture de l'hôtel de ville (projet 17T009) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
56. Travaux de réfection de pavage sur demande (projet 18VO59) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

57. Gestion des eaux pluviales d'un nouveau bâtiment situé au 925, rue de l'Industrie – demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

58. Semaine nationale des Travaux publics – 20 au 26 mai 2018 – proclamation
59. Programme de remplacement de véhicules avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – autorisation

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

60. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités de l'an 1 (2017) – adoption

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- 61. Sorties des camps de jour et du club aventure ados – location d'autobus – octroi de contrat
- 62. Projet de travail de rue – reconduction
- 63. Entente de partenariat pour la gestion des espaces publicitaires à l'aréna André-Saint-Laurent – modification

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 64. Liste des documents déposés :
 - a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2018
 - b) Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – statistiques de matières résiduelles – 2017
 - c) Comité consultatif en développement durable (CCDD) – rapport annuel 2017

SUBVENTIONS ET APPUIS

- 65. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
- 66. Recours pour une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* – mandat

VARIA

- 67.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 68.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 69.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 23 AVRIL 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 23 avril 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :
Monsieur Daniel Marineau, directeur
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier adjoint

Sont absents :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyn Tremblay, greffière
Le poste de conseiller du district 4 est vacant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-04-163

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-04-164

4. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8007) – 2121, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – CENTRE AQUATIQUE – EMPIÈTEMENTS ET STATIONNEMENT – AUDITIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, les éléments de dérogations mineures suivants :

- Un empiètement de 1,25 mètre de l'aire de stationnement dans les marges latérales sud-ouest, soit un total de 0,75 mètre alors que l'article 782 Règlement de zonage 1667-00-2011 exige une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété;
- Un empiètement de 1,40 mètre de l'aire de stationnement dans les marges latérales sud-est, soit un total de 0,60 mètre alors qu'en vertu de l'article 782 du même règlement, une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété est exigée;
- L'aménagement d'une allée d'accès ainsi que d'une entrée charretière sur le lot voisin numéro 5 949 432, alors que l'article 897 Règlement de zonage 1667-00-2011 exige que toute aire de stationnement soit située sur le même terrain que l'usage qu'elle dessert;
- L'aménagement de cases de stationnement à angle de 90 degrés face au bâtiment pour une allée de circulation à sens unique alors que l'article 906 dudit règlement n'autorise pas les cases de stationnement à angle de 90 degrés pour les allées de circulation à sens unique;
- La réduction de l'espace libre devant les accès au bâtiment de 0,80 mètre, soit un total de 2,20 mètres alors qu'en vertu de l'article 911 du Règlement de zonage 1667-00-2011 une largeur minimale de l'espace libre de 3 mètres est exigée;
- De ne pas exiger d'aménagement spécifique autour de l'aire de chargement et de déchargement, alors que l'article 929 du même règlement exige qu'un tablier de manœuvre soit aménagé;
- De ne pas exiger d'aménagement spécifique autour de l'aire de chargement et de déchargement, alors qu'en vertu de l'article 931 de ce règlement, une bordure entourant ladite aire doit être construite;
- De ne pas exiger d'aménagement spécifique autour de l'aire de chargement et de déchargement, alors qu'en vertu de l'article 933 du Règlement de zonage 1667-00-2011 un tracé permanent doit être peint sur la chaussée;
- Un empiètement de 2 mètres de l'aire de stationnement dans la zone tampon de la ligne latérale sud-est soit 0 mètre, alors qu'en vertu de l'article 947 du même règlement une zone tampon minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété est exigée;
- Une réduction de la largeur de l'aire d'isolement de 0,90 mètre, soit un total de 2,10 mètres alors que l'article 947 dudit règlement exige une aire d'isolement d'une largeur minimale de 3 mètres.
- Une réduction de 0,30 mètre de la largeur d'une aire d'isolement exigée le long de la façade latérale sud-est du bâtiment, soit une largeur totale de 1,20 mètre et qu'elle soit uniquement constituée d'un trottoir alors que l'article 947 du Règlement de zonage 1667-00-2011 exige une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1,50 mètre ainsi qu'elle soit constituée de fleurs, arbustes, vivaces et pour laquelle il peut y comprendre un trottoir.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8007 telle que demandée pour le 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/32 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-04-165

5. DÉROGATION MINEURE (DM- 2018-8020) – 177-179, RUE ORSALI – CONSTRUCTION D'UNE REMISE – AUDITIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 177-179, rue Orsali :

- La construction d'une remise attenante en cour latérale droit, alors qu'en vertu de l'article 128 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, les remises sont autorisées uniquement en cour arrière;
- Un toit plat pour une remise, alors qu'en vertu de l'article 158 du même règlement les toits plats sont autorisés pour les remises uniquement si le bâtiment principal a un toit plat.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8020 telle que demandée pour le 177-179, rue Orsali, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/49 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-04-166

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8183) – 880, RUE LAURIER – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL À USAGE MIXTE – AUDITIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 880, rue Laurier, les éléments de dérogations mineures suivants :

- Un empiètement du bâtiment principal de 2,96 mètres à l'intérieur de la marge de recul avant soit un recul total de 3,93 mètres du bâtiment principal alors qu'en vertu de l'article 128 du Règlement de zonage 1667-00-2011, la marge de recul avant pour un bâtiment principal est fixée à 6,89 mètres d'une ligne de lot avant;
- Un empiètement supplémentaire de 1,37 mètre dans la marge de recul avant pour une corniche soit un total de 3,37 mètres de la ligne de lot avant alors qu'en vertu de l'article 129 dudit règlement, l'empiètement maximal est fixé à 2 mètres dans ladite marge ;
- Une réduction de la distance minimale entre une allée d'accès et une case de stationnement par rapport à la ligne latérale et arrière de terrain soit une distance totale de 1 mètre alors qu'en vertu de l'article 547 dudit règlement, la distance minimale est fixée à 2 mètres;
- Une réduction de la largeur minimale pour une allée d'accès à double sens de 1 mètre soit une largeur totale de 5 mètres alors qu'en vertu de l'article 554 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la largeur minimale pour une allée d'accès à double sens est fixée à 6 mètres;
- Une augmentation de la hauteur maximale pour le bâtiment principal de 1 mètre soit une hauteur totale de 10,50 mètres alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone C-109 dudit règlement, la hauteur maximale pour le bâtiment principal est fixée à 9,5 mètres;
- Une réduction de la proportion de revêtement extérieur de classe A pour une façade donnant sur une rue de 35 % soit une proportion totale de 40 %, alors qu'à l'article 1198 dudit règlement, une proportion minimale de 75 % est requise.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8183 telle que demandée pour le 880, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/264 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-04-167

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8029) – RUE VICTOR-DORÉ – LOT 5 759 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROLONGEMENT DE LA RUE EN CUL-DE-SAC – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, sur le lot 5 759 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, rue Victor-Doré, les éléments de dérogations mineures suivants :

- Ne pas exiger l'aménagement d'un îlot de verdure au centre du cercle de virage d'un cul-de-sac, alors qu'en vertu de l'article 58 du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, un cercle de virage doit comprendre un îlot de verdure en son centre;
- Permettre une longueur de cul-de-sac de 322,45 mètres, mesurée entre son intersection avec la rue Louis-Marchand et le centre du cercle de virage, alors qu'en vertu de l'article 58 du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, la longueur de l'emprise du cul-de-sac mesurée entre son intersection avec voie publique et le centre du cercle de virage ne peut excéder 225 mètres.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8029 telle que demandée pour le lot 5 759 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, rue Victor-Doré, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/58 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-04-168

8. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8036) – 700, RUE SERGE-PÉPIN – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET PROJET D’AFFICHAGE – AUDITIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 700, rue Serge-Pépin, les éléments de dérogations mineures suivants :

- Une superficie de plancher de 225 m², pour un usage 5813 (restauration et établissement avec service restreint) alors qu'en vertu de la grille des spécifications C-512 du Règlement de zonage 1667-00-2011, la superficie de plancher maximum pour un usage 5813 est fixée à 185 m²;
- Trois enseignes annonçant le menu, alors qu'en vertu de l'article 1113, alinéa 1, paragraphe 23 a. du Règlement de zonage 1667-00-2011, une seule est permise par établissement;
- Que la superficie de l'enseigne annonçant le menu numéro 11 soit de 1,12 m², alors qu'en vertu de l'article 1113, alinéa 1, paragraphe 23 d. du même règlement la superficie maximum est fixée à 0,30 m²;
- Que la superficie de l'enseigne annonçant le menu numéro 13 soit de 0,84 m², alors qu'en vertu de l'article 1113 point 23 d. dudit règlement la superficie maximum est fixée à 0,30 m²;

- Que la superficie de l'enseigne annonçant le menu numéro 14 soit de 3,37 m², alors qu'en vertu de l'article 1113 point 23 d. du Règlement de zonage 1667-00-2011, la superficie maximum est fixée à 0,30 m².

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8036 telle que demandée pour le 700, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/59 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-04-169

9. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS ET ORDINAIRE DU 26 MARS 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances extraordinaire du conseil du 12 mars et ordinaire du conseil du 26 mars 2018 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-04-170

10. MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN, JUILLET 2018 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame la conseillère Odette Martin à titre de mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2018 inclusivement.

2018-04-171

11. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BELOEIL – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame la conseillère Odette Martin pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Beloeil.

2018-04-172

12. COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame la conseillère Louise Allie pour siéger au Comité de préservation du patrimoine bâti, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 24 avril 2019.

2018-04-173

13. TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS (PÔLE) – NOMINATION

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur le conseiller Pierre Verret pour siéger sur la Table de concertation des aînés (PÔLE).

La résolution 2018-02-67 est abrogée.

2018-04-174

14. SERVICES JURIDIQUES – SECRÉTAIRE COUR MUNICIPALE ET GREFFE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Émilie Benoit-Véronneau au poste permanent de secrétaire Cour municipale et greffe aux Services juridiques et ce, à compter du 8 mai 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-04-175

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8015) – 700, RUE SERGE-PEPIN, SUITE 102 – ENSEIGNES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/60 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8015 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2080 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 700, rue Serge-Pepin, suite 102, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-176

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8016) – 700, RUE SERGE-PEPIN, SUITE 102 – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/61 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8016 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2081 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'un bâtiment principal au 700, rue Serge-Pépin, suite 102, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-177

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8178) – 897, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/62 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8178, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-178

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8191) – 901, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/63 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8191, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-179

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8192) – 903, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/64 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8192, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-180

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8193) – 907, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/65 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8193, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-181

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8194) – 909, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/66 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8194, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-182

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8195 – 913, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/67 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8195, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-183

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8196) – 915, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/68 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8196, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-184

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8197) – 921, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/69 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8197, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-185

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8198) – 923, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/70 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8198, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-186

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8199) – 929, RUE SIMONNE-MONET – STATIONNEMENT – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/04/71 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8199, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-04-187

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8028) – 230, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MODIFICATION BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/72 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8028 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2104 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'un bâtiment principal au 230, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-188

28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8030) – 135, RUE BRILLON – FAÇADE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/73 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8030 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2111 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'un bâtiment principal au 135, rue Brillon, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-189

29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8031) – 502, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – ENSEIGNE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/74 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8031 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2114 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'une enseigne commerciale au 502, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-190

30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8034) – 101-103, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – PORTES ET FENÊTRES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/75 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8034 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2135 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'un bâtiment principal au 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-191

31. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8017) – 903-905, RUE ARMAND-DAIGLE – DUPLEX JUMELÉ – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/78 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8017 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2085 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages, au 903-905, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-192

32. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8018) – 907-909, RUE ARMAND-DAIGLE – DUPLEX JUMELÉ – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/04/79 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8018 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2086 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et

de deux étages au 907-909, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-04-193

33. RÈGLEMENT 1667-67-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 mai 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-04-194

34. RÈGLEMENT 1667-67-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin, notamment, de modifier les limites de certaines zones et de modifier les usages permis en prévoyant les règles qui y sont applicables dans le secteur des « Bourgs de la Capitale », sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-04-195

35. RÈGLEMENT 1667-68-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 mai 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-04-196

36. RÈGLEMENT 1667-68-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'arrimer les limites de la zone I-903 en fonction des limites de terrain en bordure des rues Victor-Doré et de l'Industrie dans le secteur industriel, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-04-197

37. RÈGLEMENT 1749-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 015 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE TENUE DE REGISTRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin.*

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 14 mai 2018.

2018-04-198

38. RÈGLEMENT 1749-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE, POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 015 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1749-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire, de voirie et d'éclairage, pour le prolongement de la rue Victor-Doré et décrétant un emprunt de 1 015 000 \$ à cette fin.*

2018-04-199

39. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES – SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES – REGROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION

ATTENDU que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil souhaite joindre l'Union des municipalités (UMQ) et l'un de ses regroupements, pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que les services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Ville de Beloeil joigne par les présentes l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue du lancement d'un appel d'offres public en assurances de dommages, à octroyer pour une mise en vigueur à compter du 31 décembre 2019;

Que la Ville de Beloeil s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, le tout taxes en sus;

Que la Ville de Beloeil autorise l'UMQ, dans l'éventualité de la mise sur pied d'un fonds de garantie aux fins des présentes, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement du fonds assumé par la municipalité, en guise d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion dudit fonds.

Que la Ville de Beloeil mandate aussi par les présentes le gestionnaire de risques de l'UMQ et de l'un de ses regroupements en ces matières, soit la société Fidema Groupe conseils inc., pour un montant n'excédant pas 3 500 \$, taxes en sus.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2018-04-200

40. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AVIS DE RETRAIT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition pour les mêmes couvertures et que cette proposition s'avère très avantageuses;

ATTENDU que si la Ville de Beloeil désire se retirer de la Mutuelle des municipalités du Québec à compter du 31 décembre 2019, elle doit donner au conseil d'administration ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) un préavis préalable de douze (12) mois;

ATTENDU que la Ville souhaite signifier à la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers son intention de se retirer de ce regroupement à compter de décembre 2019, sans toutefois que cette décision soit définitive pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de donner avis au conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers de son intention de se retirer de la Mutuelle des municipalités du Québec;

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2018-04-201

41. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – CONTESTATION – RATIFICATION – REPRÉSENTATION – MANDAT

ATTENDU qu'une demande à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, division des petites créances (numéro 750-32-700443-180);

ATTENDU qu'une contestation a été déposée, le 12 avril 2018, par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

ATTENDU que selon la jurisprudence, les avocats au service d'une ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, division des petites créances;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la contestation du 12 avril 2018 signée par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, monsieur Daniel Marineau, est mandaté à titre de représentant de la Ville devant la Cour du Québec, division des petites créances, pour le dossier numéro 750-32-700443-180.

2018-04-202

42. ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – BOURGS DE LA CAPITALE – PHASE 4B – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la compagnie 9174-8319 Québec inc. a déposé une demande de réalisation de travaux pour le prolongement des rues Ange-Aimé-Lebrun et Yolande-Chartrand et la construction de la rue Armand-Daigle dans le cadre de la phase 4B du projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU que le promoteur agira à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan de lotissement préparé par monsieur Vital Roy arpenteur-géomètre, et portant le numéro 50377 de ses minutes;

D'approuver l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des rues Ange-Aimé-Lebrun et Yolande-Chartrand et la construction de la rue Armand-Daigle et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-04-203

43. ÉLECTION PARTIELLE DU 10 JUIN 2018 – TARIF DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU qu'une élection partielle doit être tenue le 10 juin 2018 pour le poste de conseiller du district 4;

ATTENDU que pour ce faire l'embauche de personnel électoral est nécessaire et que ce personnel électoral a droit de recevoir une rémunération;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral tel que proposé au tableau suivant :

**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL
ÉLECTION PARTIELLE DU 10 JUIN 2018**

Président d'élection	
Salaire de base	4 000 \$
+ Vote par anticipation	500 \$
+ Jour du scrutin	500\$
Acclamation	3 350 \$
Secrétaire d'élection	75 % du président d'élection
Adjoint au président d'élection	50% du président d'élection
Trésorier d'élection	
Salaire de base	1 000 \$
+ rapport de dépenses électorales	Selon la loi
Acclamation	670 \$
+ annuellement (vérification des rapports financiers)	60 \$/rapport financier de candidat indépendant 180 \$/rapport financier d'un parti politique
Commission de révision	
Président	20 \$/h
Vice-président	17 \$/h
Secrétaire	17 \$/h
Agent réviseur	15 \$/h + déplacement
Vote par anticipation	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	150 \$/jr
Scrutateur	210 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	180 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	40 \$/jr
Préposé – tâches diverses	125\$/jr
Vote itinérant	
Scrutateur	210 \$/jr
Secrétaire	180 \$/jr
Jour du scrutin	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	150 \$/jr
Scrutateur	210 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	180 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	40 \$/jr
Préposé–tâches diverses	125 \$/jr
Formation	35 \$/séance

2018-04-204

44. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 23 mars au 23 avril 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-04-205

45. ÉCRITURES DE RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 14 mars au 10 avril 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 mars au 10 avril 2018 au montant total de 35 505,45 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-04-206

46. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 21 JUIN 2018 – AUTORISATION

ATTENDU que la trésorière a produit l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'ordonner à la greffière ou au greffier adjoint de procéder à la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes, le 21 juin 2018 à 10 heures;

La greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, à titre de représentant, tout acte relatif à la vente pour défaut de paiement de taxes, tout acte de vente final à la Ville de lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

La trésorière ou la trésorière adjointe sont autorisées, lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, à acquérir pour et au nom de la Ville de Beloeil tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais.

2018-04-207

47. RADIATION DE FACTURES DIVERSES – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la radiation aux livres d'un montant de 1 414,86 \$, ainsi que les intérêts s'y rapportant, provenant de factures diverses, le tout tel qu'il est prévu sur la liste préparée par le Service des finances datée du 11 avril 2018.

2018-04-208

48. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC (PROJET 18RA92) – REGROUPEMENT D'ACHATS – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'UMQ de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres annuel pour l'achat regroupé de chlorure de sodium (sel de déglacage des chaussées);

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU que la Ville peut se retirer de l'entente en transmettant à l'UMQ une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium selon les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater l'Union des Municipalités du Québec, à procéder, au nom de la Ville de Beloeil et celui des autres municipalités intéressées, à un appel d'offres annuel et d'adjuger des contrats annuels d'achat pour le chlorure de sodium, au plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires, selon les quantités estimées annuellement pour les activités de la Ville, pour une durée de 5 ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2023.

Le directeur adjoint du Service des travaux publics est autorisé à signer l'entente et les documents nécessaires à l'exécution du contrat.

2018-04-209

49. ENTRETIEN MÉNAGER AU POSTE DE POLICE (PROJET 18BA11) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon l'article 6.4.2 de la politique d'approvisionnement, adoptée le 11 décembre 2017, la Ville permet l'octroi de contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ pour l'entretien ménager si l'entreprise est familiale et non soumise au Décret de l'Entretien ménager des édifices publics, et que les taux horaires sont inférieurs aux taux du Décret augmentés de 30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adjuger le contrat pour l'entretien ménager au poste de police à l'entreprise Nettoiebec enr., sur la base d'un prix unitaire, pour une période d'un an à compter du 1^{er} juin 2018, pour une valeur totale de 57 063,70 \$, taxes incluses;

La chef de division des approvisionnements et contrôle financier des travaux publics est autorisée à signer l'entente;

Nettoiebec enr. a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes des factures, et ce, conditionnellement au paiement complet de celles-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception des factures.

2018-04-210

50. FOURNITURE, INSTALLATION ET PROGRAMMATION DE RADIOS ÉMETTEURS ET DE LEUR INFRASTRUCTURE (PROJET 18L016) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour la fourniture, l'installation et la programmation de radios émetteurs et de leur infrastructure, projet 18L016;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|---|-------------|
| 1. Communication Plus / 2750-7789 Québec Inc. | 56 176,13\$ |
| 2. Metrocom Canada Groupe CLR Inc. | 59 059,50\$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Communication Plus / 2750-7789 Québec inc. pour la fourniture, l'installation et la programmation de radios émetteurs et de leur infrastructure, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 avril 2018, pour un montant total de 56 176,13 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-715-59-702, sous-projet 18L016.

2018-04-211

51. TRAVAUX DE SCÈLEMENT DE FISSURES (PROJET 18GN22) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de scellement de fissures, projet 18GN22;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) | 18 625,95 \$ |
| 2. Scellements J.F. inc. | 21 040,43 \$ |
| 3. 9333-6907 Québec inc. | 22 937,51 \$ |
| 4. Environnement routier NRJ inc. | 23 109,98 \$ |
| 5. Groupe Lefebvre | 30 180,94 \$ |
| 6. Cimota inc. | 31 733,10 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour des travaux de scellement de fissures, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 avril 2018, pour une période d'un an, pour un montant total estimé de 18 625,95 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2023, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 mars précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de 5 ans est estimée à 93 129,75 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de janvier à janvier, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-326-00-521.

2018-04-212

52. CONSULTANT EN DROIT DU TRAVAIL POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (PROJET 18CT001) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour les services de consultant en droit du travail pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, projet 18CT001);

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Bélanger, Sauvé avocats
2. Les avocats Le Corre et Associés

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Bélanger, Sauvé avocats pour un consultant en droit du travail pour le Comité de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le tout sur la base du taux horaire apparaissant au bordereau de prix daté du 26 mars 2018, pour un montant total estimé de 54 038,25 \$, taxes incluses.

2018-04-213

53. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – LABORATOIRE POUR ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ANALYSE DES SOLS (PROJET 18GN23) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour des services professionnels en ingénierie – laboratoire pour études géotechniques et analyse des sols, projet 18GN23;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Solmatech inc.	53 709,42 \$
2. Englobe Corp.	54 808,58 \$
3. Laboratoire de la Montérégie inc.	60 449,26 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solmatech pour des services professionnels en ingénierie – laboratoire pour études géotechniques et analyse des sols, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 10 avril 2018, pour un montant total de 53 709,42 \$, taxes incluses.

2018-04-214

54. INSPECTION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE (PROJET 2018-02) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour l'inspection de conduites d'égout par caméra conventionnelle, projet 2018-02;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Enviro5 inc.	23 171,03 \$
2. Can-Inspection inc.	33 003,80 \$
3. Veolia ES Canada Services Industriels inc.	37 253,79 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Enviro5 inc. pour l'inspection de conduites d'égout par caméra conventionnelle, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 28 mars 2018, pour un montant total de 23 171,03 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue aux règlements 1726-00-2017, 1730-00-2017, 1733-00-2017 et 1737-00-2017.

2018-04-215

55. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE (PROJET 17T009) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, projet 17T009;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Groupe Cirtech inc.	86 231,25 \$
2. Couture Toiture	107 598,20 \$
3. Les Entreprises Cloutier et Gagnon (1988) inc.	127 596,96 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe Cirtech inc. pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 avril 2018, pour un montant total estimé de 86 231,25 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-190-21-701, sous-projet 17T009.

2018-04-216

56. TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DEMANDE (PROJET 18V059) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de pavage sur demande, projet 18V059;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavage Axion inc.	98 568,53 \$
2. Pier-Teck Construction inc.	99 936,27 \$
3. Excavation Jonda inc.	108 191,48 \$
4. Les Entreprises Nord Construction (1962) inc.	109 696,96 \$
5. Pavage et Construction Summum	109 910,35 \$
6. Eurovia Québec Construction inc.	155 734,79 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Axion pour des travaux de pavage sur demande, pour une période d'un an, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 10 avril 2018, pour un montant total estimé de 98 568,53 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2023, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 mars précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de 5 ans est estimée à 492 842,65 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires pour les travaux apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de janvier à janvier, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat. Un ajustement sera accordé pour les enrobés bitumineux, en fonction de la variation du prix de référence du bitume affiché mensuellement par le MTMDET sur le site de Bitume-Québec versus le prix de référence du bitume inscrit dans l'appel d'offres. Les prix unitaires seront ajustés mensuellement selon les quantités réellement posées.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-321-00-521.

2018-04-217

57. GESTION DES EAUX PLUVIALES D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SITUÉ AU 925, RUE DE L'INDUSTRIE – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AUTORISATION

ATTENDU que la construction d'un nouveau bâtiment est envisagée au 925 rue de l'Industrie, en zone industrielle;

ATTENDU que selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la réalisation de travaux d'égout destinés à la gestion des eaux pluviales d'un seul lot situé en zone industrielle selon le zonage municipal nécessite une autorisation préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU que la firme Marchand Houle et associés a été mandaté par le propriétaire afin de préparer les plans et devis de la partie civile du projet ainsi que la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Marchand Houle et associés à soumettre la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux de construction d'un réseau d'égout destiné à la gestion des eaux pluviales d'un seul lot situé en zone industrielle selon le zonage municipal, au 925 rue de l'Industrie.

Au plus tard 60 jours après la fin des travaux, la Ville transmettra au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une attestation de conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

2018-04-218

58. SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – 20 AU 26 MAI 2018 – PROCLAMATION

ATTENDU la volonté de sensibiliser la population sur l'importance des travaux publics dans le quotidien de nos citoyens;

ATTENDU l'importance de souligner et de reconnaître le bon travail de nos employés;

ATTENDU qu'il est avantageux pour nos citoyens de mieux connaître notre service des travaux publics et leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proclamer la semaine du 20 au 26 mai 2018 comme étant la « Semaine nationale des travaux publics » et d'autoriser la tenue d'une activité portes ouvertes.

2018-04-219

59. PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – AUTORISATION

ATTENDU l'entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants approuvée par le conseil par la résolution 2015-06-318 et signée le 9 juillet 2015 avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU que ladite entente inclut une obligation de respecter le calendrier de remplacement des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU que suivant ce calendrier, certains véhicules doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à procéder à la signature des bons de commande soumis en annexe relativement au processus de remplacement des véhicules qui ont atteint leur fin de vie utile.

2018-04-220

60. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 1 (2017) – ADOPTION

Attendu que l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport d'activité de l'an 1 (2017) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2018-04-221

61. SORTIES DES CAMPS DE JOUR ET DU CLUB AVENTURE ADOS – LOCATION D'AUTOBUS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la location d'un autobus pour le transport des jeunes lors des sorties des programmes de camps de jour et du club aventure ados pour l'été 2018;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| 1. 1. Les Autobus Robert Ltée | 19 873,43 \$ |
| 2. 2. Promotion zone | 25 685,42 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Autobus Robert Ltée pour la location d'un autobus pour le transport des jeunes lors des sorties des programmes de camps de jour et du club aventure ados pour l'été 2018, sur la base des prix soumis dans leur offre de services, pour un montant total de 19 873,43 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-448.

2018-04-222

62. PROJET DE TRAVAIL DE RUE – RECONDUCTION

ATTENDU que le 27 octobre 2014, par sa résolution 2014-10-505, le conseil municipal a procédé au renouvellement de l'entente intermunicipale pour le travail de rue pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018;

ATTENDU que cette entente est intervenue entre les villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la Corporation aide et intégration jeunesse;

ATTENDU que cette entente a pris fin le 31 mars 2018;

ATTENDU que la Corporation aide et intégration jeunesse a créé au cours de la dernière année un nouvel organisme à but non lucratif au nom de « Mille et une rues » pour administrer le programme et faciliter la recherche de financement public;

ATTENDU que le milieu tente de trouver du financement supplémentaire pour faire diminuer le coût du programme pour toutes les municipalités;

ATTENDU la proposition de reconduction de l'entente présentée par Mille et une rues, nouveau mandataire du service;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la reconduction pour une année supplémentaire du projet de travail de rue par l'entremise de l'organisme Mille et une rues.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-04-223

63. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES ESPACES PUBLICITAIRES À L'ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT – MODIFICATION

ATTENDU l'entente en vigueur entre les parties 1^{er} août 2012 relativement à la gestion des espaces publicitaires de l'aréna André-Saint-Laurent;

ATTENDU que les parties désirent apporter des modifications à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'entente de partenariat pour la gestion des espaces publicitaires à l'aréna André-Saint-Laurent à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'Association du hockey mineur de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-04-224

64. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2018
- b) Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – statistiques de matières résiduelles – 2017
- c) Comité consultatif en développement durable (CCDD) – rapport annuel 2017

2018-04-225

65. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) La Maison Amérindienne – activité bénéfique – festin de crabes Malécite – 21 avril 2018 1 billet
à 100 \$
 - b) Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR) – tournoi de golf et tour cycliste – 17 août 2018 1 billet pour tour
cycliste à 200 \$
1 billet souper à 75 \$
 - c) La Maison Victor-Gadbois – tournoi de golf annuel – 25 mai 2018 2 billets souper à
80 \$ chacun
 - d) Maison de répit l'Intermède – brunch bénéfique annuel – 6 mai 2018 2 billets à 80 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - e) Ville de Sainte-Julie – tournoi de golf de la mairesse 255 \$

2018-04-226

66. RECOURS POUR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION – MANDAT

ATTENDU la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

ATTENDU l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « RPEP ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

ATTENDU que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « L.Q.E. »), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

ATTENDU qu'après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la ville de Beloeil, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le RPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

ATTENDU que la ville de Beloeil a adopté le Règlement 1731-00-2017, portant le titre de Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Beloeil, le 24 avril 2017;

ATTENDU qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

ATTENDU qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au RPEP, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

ATTENDU qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au RPEP;

ATTENDU que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la ville de Beloeil, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

ATTENDU que les municipalités réclamantes, incluant la ville de Beloeil, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au RPEP, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du Règlement 1731-00-2017 de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

ATTENDU que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le RPEP déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

ATTENDU le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

ATTENDU aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

ATTENDU que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

ATTENDU qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

ATTENDU que cette demande outrepassse le cadre de la L.Q.E et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

ATTENDU que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la ville de Beloeil, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

ATTENDU que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la ville de Beloeil se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

ATTENDU que dans ces circonstances, la ville de Beloeil doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

ATTENDU que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

ATTENDU que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

ATTENDU que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

ATTENDU les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au RPEP;

ATTENDU que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE réaffirmer la volonté de la ville de Beloeil de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;

DE confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;

DE demander à la greffière de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

67. VARIA

68. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-04-227

69. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 23 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 23 avril 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 14 MAI 2018 - 19 HEURES

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Le poste de conseiller du district 4 est vacant

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 14 mai 2018, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

3. Syndicat des pompiers du Québec, section locale Beloeil (temps partiel) – lettre d'entente 18-01 – garde interne et garde externe – approbation – autorisation de signature

SERVICE DE L'URBANISME

4. Programme Rénovation Québec – participation

SERVICE DES FINANCES

5. Centre des loisirs – ajout de systèmes de climatisation pour les gymnases (projet 18G005) – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

VARIA

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

8.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 14 MAI 2018 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 14 mai 2018 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 11 mai 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5

Le poste de conseiller du district 4 est vacant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-05-228

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-05-229

3. SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BELOEIL (TEMPS PARTIEL) – LETTRE D’ENTENTE 18-01 – GARDE INTERNE ET GARDE EXTERNE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu’une lettre d’entente a été négociée avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Beloeil (temps partiel) afin d’apporter des modifications à la convention collective en vigueur concernant les gardes interne et externe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’approuver la lettre d’entente 18-01 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Beloeil (temps partiel) et d’autoriser la directrice générale et le directeur du Service des incendies à signer tout document à cet effet.

2018-05-230

4. PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PARTICIPATION

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a annoncé la poursuite du programme Rénovation Québec;

ATTENDU que Rénovation Québec est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités qui se dotent d’un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de leur territoire;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a participé, lors de l’année financière 2017-2018, à deux volets du programme;

ATTENDU l’intérêt des citoyens pour ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’informer la Société d’habitation Québec que la Ville de Beloeil est intéressée à participer au programme Rénovation Québec et entend y consacrer un budget de 75 000 \$ pour l’année financière 2018-2019.

2018-05-231

5. CENTRE DES LOISIRS – AJOUT DE SYSTÈMES DE CLIMATISATION POUR LES GYMNASES (PROJET 18G005) – RAPPORT D’OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu’une demande de soumission publique a été réalisée pour l’ajout de systèmes de climatisation pour les gymnases du Centre des loisirs, projet 18G005;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Ventilation Belle-Rive inc.	172 595,01 \$
2. Melma Construction	279 000,00 \$
3. Tuyauterie Michel K et Denis inc.	279 147,80 \$
4. Promecanic	297 785,25 \$
5. Névé Réfrigération inc.	300 544,65 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ventilation Belle-Rive inc., pour l'ajout de systèmes de climatisation des gymnases du Centre des loisirs, sur la base des prix forfaitaires apparaissant sur le bordereau de prix daté du 4 mai 2018, pour un montant total de 172 595,01 \$, taxes incluses

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-740-21-701, sous-projet 18G005.

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-05-232

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 04 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 14 mai 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 22 MAI 2018 - 19 HEURES

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Le poste de conseiller du district 4 est vacant

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le mardi 22 mai 2018, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

CONSULTATION PUBLIQUE

SERVICE DE L'URBANISME

3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8019) – projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale », phases 4a2, 4b et 4c – modification du nombre de lot – approbation

SERVICES JURIDIQUES

4. Construction du Centre aquatique – servitude et droits de passage – lot 5 949 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – entente – addenda – ratification

SERVICE DES FINANCES

5. Union des Municipalités du Québec (UMQ) – achat de chlorure de sodium en vrac (projet 18RA92) – regroupement d'achats – adhésion

VARIA

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

8.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 22 MAI 2018 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 22 mai 2018 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 18 mai 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent :

- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Le poste de conseiller du district 4 est vacant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 06;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-05-233

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-05-234

3. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8019) – PROJET IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE », PHASES 4A2, 4B ET 4C – MODIFICATION DU NOMBRE DE LOT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/03/43 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8019 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement numéro de demande 2018-4004 au demandeur pour permettre le projet de prolongation de la rue Yolande-Chartrand, l'ouverture de la rue Armand-Daigle et la prolongation de la rue Ange-Aimé-Lebrun pour un permis de lotissement ayant pour effet de modifier le nombre de lots, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 10 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-05-235

4. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – SERVITUDE ET DROITS DE PASSAGE – LOT 5 949 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ENTENTE – ADDENDA – RATIFICATION

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. en décembre 2017;

ATTENDU que des modifications doivent y être apportées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc signé le 30 avril 2018.

2018-05-236

5. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC (PROJET 18RA92) – REGROUPEMENT D'ACHATS – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville de Beloeil confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beloeil devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville de Beloeil confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la ville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Ville de Beloeil confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beloeil s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville de Beloeil reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-05-237

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 10 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 22 mai 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 28 MAI 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM-2018-8038) – 1030, rue Saint-Jean-Baptiste – enseigne – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Dérogation mineure (DM-2018-8043) – 650, rue Serge-Pepin – superficie de plancher – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM-2018-8047) – rue Armand-Daigle – lotissement – largeur de lots – audition des personnes intéressées – autorisation

CONSEIL

7. Procès-verbaux des séances ordinaire du 23 avril 2018, extraordinaire du 14 mai 2018 et extraordinaire du 22 mai 2018 – adoption
8. Carrefour action municipale et famille (CAMF) – conseil d'administration – dépôt de candidature

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – commis aux loisirs et à la culture – embauche
10. Assurances collectives – achat regroupé – Solution UMQ – adhésion
11. Politique de santé et sécurité au travail (SST) – adoption

SERVICE DE L'URBANISME

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8032) – 1810, rue Richelieu et 36, 44 et 60, rue Serge-Pepin – allée d'accès – modification

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8039) – 1030, rue Saint-Jean-Baptiste – enseigne – approbation
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8041) – 650, rue Serge-Pepin – modification bâtiment principal – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8042) – 650, rue Serge-Pepin – enseigne – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8045) – 1505, rue de l'Industrie – enseigne – approbation
17. Projet de lotissement – prolongement de la rue Victor-Doré – lot 6 134 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – approbation
18. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – protocole d'entente relatif à la gestion du Pavillon d'accueil lors de la période estivale – approbation – autorisation de signature
19. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – protocole d'entente relatif à la gestion des quais et des bouées – approbation – autorisation de signature
20. Municipalité de Saint-Jean-Baptiste – demande de modification au Schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu – appui
21. Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande de lotissement, d'aliénation et d'autorisation d'utilisation à des fins autres de l'agriculture – lots 4 553 290, 4 553 291, 4 553 292 et 5 104 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – appui

SERVICES JURIDIQUES

22. *Règlement 1063-04-2018 modifiant le Règlement 1063-00-85 concernant les chats – projet – présentation*
23. *Règlement 1063-04-2018 modifiant le Règlement 1063-00-85 concernant les chats – avis de motion*
24. *Règlement 1652-03-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – projet – présentation*
25. *Règlement 1652-03-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – avis de motion*
26. *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – présentation – adoption*
27. *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*
28. *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007 – projet – présentation – adoption*
29. *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007 – avis de motion*
30. *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – projet – présentation – adoption*
31. *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – avis de motion*
32. *Règlement 1692-14-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – projet – présentation*
33. *Règlement 1692-14-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
34. *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics – projet – présentation*
35. *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics – avis de motion*

36. *Règlement 1748-00-2018 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* – projet – présentation
37. *Règlement 1748-00-2018 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* – avis de motion
38. Fourniture de services professionnels – représentation à la cour municipale – octroi de contrat

SERVICE DES FINANCES

39. Autorisation des dépenses
40. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
41. Surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 – affectation
42. Maintenance des pare-feux – contrat – renouvellement
43. Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur les rues Morrison, Asselin, Iberville, Valmont, Bonair et de Montenach – projet 2018-04 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
44. Acquisition d'unités de chauffage pour la piscine Réal-Vinet (projet 18G006) – rejet des soumissions
45. Acquisition d'une station de remplissage de douze cylindres de 4 500 PSI (projet 18INC004) – octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

46. Jeux libres dans la rue – diverses rues – autorisation

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

47. Développement des collections – ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – aide financière 2017-2018 – autofinancement – engagement
48. Développement des collections – ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – demande d'aide financière 2018-2019 – autorisation

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

49. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – demande d'aide financière – autorisation
50. Construction du Centre aquatique – Hydro-Québec – travaux de branchement permanent – entente – approbation – autorisation de signature
51. Construction du Centre aquatique – intégration d'une œuvre d'art – contrat – approbation – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

52. Liste des documents déposés :
 - a) Rapport financier consolidé 2017
 - b) Liste des employés temporaires et étudiants
 - c) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – avril 2018
 - d) Service des communications – bilan et recommandations de la démarche de consultation sur les communications

SUBVENTIONS ET APPUIS

53. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

54. Journée nationale des Patriotes – levée du drapeau des patriotes

VARIA

55.

PÉRIODE DE QUESTIONS

56.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

57.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 28 MAI 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 28 mai 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :
Madame la conseillère Louise Allie, district 1

Le poste de conseiller du district 4 est vacant

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-05-237

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-05-238

4. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8038) – 1030, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – ENSEIGNE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1030, rue Saint-Jean-Baptiste, l'installation d'une enseigne d'identification pour le bâtiment principal au niveau du deuxième étage, à une hauteur de 4,98 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8038 telle que demandée pour le 1030, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/86 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-05-239

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8043) – 650, RUE SERGE-PEPIN – SUPERFICIE DE PLANCHER

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 650, rue Serge-Pepin, suite 161, une superficie de plancher de 207 m² (2 228 pi²);

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8043 telle que demandée pour le 650, rue Serge-Pepin, suite 161, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/87 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-05-240

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8047) – RUE ARMAND-DAIGLE – LOTISSEMENT – LARGEUR DE LOTS

- a) Audition des personnes intéressées

Une intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, pour les lots 6 100 790 à 6 100 794, 6 155 181 à 6 155 185, 6 155 195 à 6 155 197 et 6 155 202 à 6 155 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, une ligne de largeur minimale d'un terrain de forme irrégulière situé du côté extérieur d'une rue en courbe de 10 mètres ainsi qu'une largeur minimale de frontage de 8 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8047 telle que demandée pour les lots 6 100 790 à 6 100 794, 6 155 181 à 6 155 185, 6 155 195 à 6 155 197 et 6 155 202 à 6 155 204 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères,, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/88 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-05-241

7. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018, EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du 23 avril 2018, extraordinaire du 14 mai 2018 et extraordinaire du 22 mai 2018 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-05-242

8. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE(CAMF) – CONSEIL D’ADMINISTRATION – DÉPÔT DE CANDIDATURE

ATTENDU l’engagement de la Ville de Beloeil dans la politique familiale municipale et dans la démarche Municipalité amie des aînés et Municipalité amie des enfants depuis plusieurs années;

ATTENDU l’adhésion de la Ville de Beloeil au Carrefour action municipale et famille (CAMF) depuis 2004;

ATTENDU la nomination de monsieur Pierre Verret à titre d’ élu responsable des questions familiales et aînées et son intérêt à occuper un poste au sein du conseil d’administration du Carrefour action municipale et famille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’autoriser monsieur le conseiller Pierre Verret à déposer sa candidature à titre de représentant de la ville de Beloeil au conseil d’administration du CAMF dans la catégorie de 20 000 à 49 999 habitants.

2018-05-243

9. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – COMMIS AUX LOISIRS ET À LA CULTURE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d’embaucher madame Nicole Girard au poste permanent de commis aux loisirs et à la culture au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 4 juin 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-05-244

10. ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UMQ – ADHÉSION

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d’un appel d’offres public pour obtenir des produits d’assurances collectives pour ses employés et, lorsqu’applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

ATTENDU que Mallette actuaire inc. s’est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d’offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l’application de la Solution UMQ;

ATTENDU que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire Inc. et les frais de gestion prévus pour l’UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU que la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l’UMQ et le mandat à Mallette Actuaire inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QUE la Ville accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjugé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

2018-05-245

11. POLITIQUE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique de santé et sécurité au travail (SST) préparée par le Service des ressources humaines.

2018-05-246

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8032) – 1810, RUE RICHELIEU ET 36, 44 ET 60, RUE SERGE-PEPIN – ALLÉE D'ACCÈS – MODIFICATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/89 du Comité consultatif d'urbanisme, la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8032 et d'autoriser la modification aux permis de construction 2016-3570, 2016-3569 et 2017-3630.

2018-05-247

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8039) – 1030, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – ENSEIGNE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/90 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8039 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2160 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne d'identification sur la façade avant du bâtiment au 1030, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-05-248

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8041) – 650, RUE SERGE-PEPIN – MODIFICATION BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/91 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8041 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2157 au demandeur pour

permettre le remplacement d'une fenêtre latérale par une porte d'accès double au 650, rue Serge-Pepin, suite 161, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-05-249

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8042) – 650, RUE SERGE-PEPIN – ENSEIGNE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/92 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8042 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2189 au demandeur pour permettre l'installation de deux nouvelles enseignes commerciales au 650, rue Serge-Pepin, suite 161, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-05-250

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8045) – 1505, RUE DE L'INDUSTRIE – ENSEIGNE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/05/93 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8045 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2224 au demandeur pour permettre d'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 1505, rue de l'Industrie, local A, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-05-251

17. PROJET DE LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – LOT 6 134 826 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPROBATION

ATTENDU qu'un projet de lotissement a été déposé pour la subdivision du lot 6 134 826 afin de permettre le prolongement de la rue Victor-Doré par le lot 6 219 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et la création des lots 6 219 546, 6 219 547, 6 219 548 et 6 219 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que selon le *Règlement de lotissement 1668-00-2011* un projet nécessitant l'ouverture d'une rue doit être approuvé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet de lotissement pour le prolongement de la rue Victor-Doré et la création de lots tel que démontré sur le plan préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 14 février 2018 portant la minute 50042.

D'exiger des propriétaires de verser une somme égale à 10 % de la valeur du site à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

2018-05-252

18. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DU PAVILLON D'ACCUEIL LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un partenariat est proposé pour établir les conditions et obligations de la Ville et de la CCIVR relativement à la gestion du Pavillon d'accueil afin d'assurer l'ouverture optimale du pavillon pour la période du 18 juin au 2 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente relatif à la gestion du Pavillon d'accueil lors de la période estivale et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet

2018-05-253

19. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES QUAIS ET DES BOUÉES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente relatif à la gestion des quais et des bouées à intervenir avec la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-05-254

20. MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE – DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) de modifier son Schéma d'aménagement afin d'assouplir les règles relatives à l'affichage sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste demande l'appui des autres villes faisant partie du territoire de la MRCVR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste en demandant à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de réévaluer les dispositions relatives à l'affichage prescrites à l'intérieur de son schéma d'aménagement et de développement du territoire.

2018-05-255

21. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE LOTISSEMENT, D'ALIÉNATION ET D'AUTORISATION D'UTILISATION À DES FINS AUTRES DE L'AGRICULTURE – LOTS 4 553 290, 4 553 291, 4 553 292 ET 5 104 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPUI

ATTENDU que le demandeur, mandataire pour monsieur George Burelle, propriétaire, a présenté le 21 mars 2018 une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'immeuble situé au 762, boulevard Yvon L'Heureux Nord et situé sur les lots 4 553 290, 4 553 291, 4 553 292 et 5 104 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que le conseil doit se prononcer sur cette demande en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles à l'égard notamment du lot, du milieu, des activités agricoles et de la disponibilité d'autre emplacement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande auprès de la CPTAQ pour autoriser la demande de lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'immeuble situé au 762, boulevard Yvon L'Heureux Nord sur les lots 4 553 290, 4 553 291, 4 553 292 et 5 104 768 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, tel que présenté et complété le 21 mars 2018 à la demande n° CPTAQ-2018-8035 par Mme Sylvie Moreau, agronome, pour le propriétaire M. Georges Burelle.

2018-05-256

22. RÈGLEMENT 1063-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1063-00-85 CONCERNANT LES CHATS – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse Diane Lavoie présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1063-04-2018 modifiant le Règlement 1063-00-85 concernant les chats* a pour objet d'instaurer l'obligation, pour les propriétaires, d'obtenir une médaille pour chacun de leur chat et de fixer le tarif annuel pour ladite médaille.

Il introduit également une exception à la règle limitant le nombre de chats à deux par propriété et ce, dans le but de mettre sur pied le programme *Capture, stérilisation, remise en liberté, maintien dans la communauté*.

2018-05-257

23. RÈGLEMENT 1063-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1063-00-85 CONCERNANT LES CHATS – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1063-00-85 relatif aux chats*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-258

24. RÈGLEMENT 1652-03-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse Diane Lavoie présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1652-03-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances* a pour objet d'introduire une exception concernant l'interdiction de nourrir des animaux non domestiques dans le cadre de la mise en place du programme *Capture, stérilisation, remise en liberté, maintien dans la communauté*.

2018-05-259

25. RÈGLEMENT 1652-03-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-260

26. RÈGLEMENT 1667-69-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – PRÉSENTATION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 juin 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-05-261

27. RÈGLEMENT 1667-69-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-262

28. RÈGLEMENT 1667-70-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE P-2008 À MÊME LA ZONE A-2007 – PROJET – PRÉSENTATION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 juin 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-05-263

29. RÈGLEMENT 1667-70-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE P-2008 À MÊME LA ZONE A-2007 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-264

30. RÈGLEMENT 1680-06-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET – PRÉSENTATION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 juin 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-05-265

31. RÈGLEMENT 1680-06-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'assujettir au PIIA les résidences unifamiliales isolées adjacentes à la rue Saint-Jean-Baptiste dans la zone PIIA des Bourgs de la Capitale, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-266

32. RÈGLEMENT 1692-14-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1692-14-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* a pour objet de modifier les tarifs applicables pour la location des terrains de tennis et à instaurer une tarification pour l'enregistrement des chats sur le territoire de la ville.

2018-05-267

33. RÈGLEMENT 1692-14-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-268

34. RÈGLEMENT 1747-00-2018 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics* a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics qui sont donnés par la Ville.

2018-05-269

35. RÈGLEMENT 1747-00-2018 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics qui sont donnés par la Ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-270

**36. RÈGLEMENT 1748-00-2018 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS –
PROJET – PRÉSENTATION**

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1748-00-2018 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* a pour objet d'interdire la circulation des camions et des véhicules outils sur certains chemins publics ainsi que d'abroger le *Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* et ses amendements.

2018-05-271

**37. RÈGLEMENT 1748-00-2018 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS –
AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'interdire la circulation des camions et des véhicules outils sur certains chemins publics et d'abroger le *Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* et ses amendements, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-05-272

**38. FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – REPRÉSENTATION À LA COUR MUNICIPALE –
OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour des services professionnels de représentation à la cour municipale;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| 1. Cayer, Ouellette et associés | 425 \$ / séance |
| 2. Dufresne, Hébert, Comeau, avocats | 550 \$ / séance |
| 3. Bélanger, Sauvé, avocats | 650 \$ / séance |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Cayer, Ouellette et associés pour des services professionnels de représentation à la cour municipale, sur la base des prix unitaires soumis, pour un nombre approximatif de 50 séances, pour un montant total estimé de 21 250 \$, plus les taxes applicables.

2018-05-273

39. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 20 avril au 28 mai 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-05-274

40. ÉCRITURES D'AMENDMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 11 avril au 14 mai 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 11 avril au 14 mai 2018 au montant total de 866 200 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 avril au 14 mai 2018 au montant total de 250 940,22 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-05-275

41. SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 – AFFECTATION

ATTENDU les surplus accumulés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'affectation, à même le surplus accumulé non affecté de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, des montants indiqués au tableau ci-dessous en regard de chacun des projets :

Informatique et téléphonie	150 000 \$
Réfection et prolongement du réseau cyclable	175 000 \$
Aménagement dans les parcs	100 000 \$
Placette – hôtel de Ville	(5 000 \$)
Équilibrage budgétaire (projet piscine)	(800 000 \$)
Plan de maintien des infrastructures de loisirs, culture et vie communautaire	500 000 \$
Bâtiments	500 000 \$
Mesures en développement durable	187 000 \$
Réserve remboursement de dette	400 000 \$
Avantages sociaux futurs	30 000 \$
Confection du rôle d'évaluation	30 000 \$
Transport en commun	1 500 000 \$
Réfection de pavage et trottoirs	500 000 \$
Programme rénovation résidentielle	75 000 \$
Réserve pour acquisition d'actifs (paiement comptant)	250 000 \$
Réserve pour aménagement rue Saint-Jean-Baptiste	420 000 \$

2018-05-276

42. MAINTENANCE DES PARE-FEUX – CONTRAT – RENOUELEMENT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour les services de maintenance des pare-feux;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| 1. Précicom technologies inc. | 8 025,26 \$ |
| 2. Prival ODC inc. | 8 579,94 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Précicom technologies inc. pour la maintenance des pare-feux Fortinet, pour la période du 31 mai 2018 au 30 mai 2021 sur la base des prix apparaissant à leur proposition datée du 7 mai 2018, pour un montant total de 8 025,26 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-133-00-414.

2018-05-277

43. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE PAR CHEMISAGE SUR LES RUES MORRISON, ASSELIN, IBERVILLE, VALMONT, BONAIR ET DE MONTENACH – PROJET 2018-04 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur les rues Morrison, Asselin, Iberville, Valmont, Bonair et de Montenach, projet 2018-04;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Sanexen Services environnementaux inc. | 973 953,23 \$ |
| 2. Aquarehab | 985 858,89 \$ |
| 3. Foraction inc. | 1 071 000,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur les rues Morrison, Asselin, Iberville, Valmont, Bonair et de Montenach, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 7 mai 2018, pour un montant total estimé de 973 953,23 \$ taxes incluses.

Un ajustement sera accordé pour les enrobés bitumineux, en fonction de la variation du prix de référence du bitume affiché mensuellement par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur le site de Bitume-Québec versus le prix de référence du bitume inscrit dans l'appel d'offres. Les prix unitaires seront ajustés mensuellement selon les quantités réellement posées.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence, s'il y a lieu, des montants prévus au budget pour ces travaux.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ou nom de la Ville.

2018-05-278

44. ACQUISITION D'UNITÉS DE CHAUFFAGE POUR LA PISCINE RÉAL-VINET (PROJET 18G006) – REJET DES SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de rejeter toutes les soumissions reçues pour l'acquisition d'unités de chauffage pour la piscine Réal-Vinet (projet 18G006)

2018-05-279

45. ACQUISITION D'UNE STATION DE REMPLISSAGE DE DOUZE CYLINDRES DE 4 500 PSI (PROJET 18INC004) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville désire conclure un contrat pour l'acquisition d'une station de remplissage de douze cylindres de 4 500 PSI avec le seul fournisseur connu, soit La Boutique du plongeur Ltée A.C.R. Canada;

ATTENDU que selon l'article 4.2 du *Règlement de gestion contractuelle*, adoptée le 11 décembre 2017, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de division à l'approvisionnement et contrôle financier des travaux publics, et que la *Loi sur les citées et villes* à l'article 573.3 paragraphe 2 prévoit une exception au processus d'appel d'offres lorsque nous sommes en présence d'un fournisseur unique;

ATTENDU que nous avons procédé à un avis d'intention sur le portail du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 8 au 22 mai 2018, afin de permettre à d'autres fournisseurs potentiels de se manifester;

ATTENDU qu'aucun fournisseur ne s'est manifesté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour l'acquisition d'une station de remplissage de douze cylindres de 4 500 PSI, au fournisseur unique, soit La Boutique du plongeur Ltée A.C.R. Canada pour un montant de 30 518,75 \$, taxes incluses.

2018-05-280

46. JEUX LIBRES DANS LA RUE – DIVERSES RUES – AUTORISATION

ATTENDU le programme « Dans ma rue on joue! » permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que conformément à la procédure en place, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans les rues des Mésanges, Lapalme et Picasso;

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse de ces demandes et a émis une recommandation favorable pour toutes ces rues;

ATTENDU qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents des rues ayant reçu une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la pratique des jeux libres dans les rues des Mésanges, Lapalme et Picasso, dès que la signalisation appropriée aura été installée.

2018-05-281

47. DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – AIDE FINANCIÈRE 2017-2018 – AUTOFINANCEMENT – ENGAGEMENT

ATTENDU qu'en 2017 la Ville a soumis une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018*;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications a accordé une aide financière de 77 700 \$ pour l'achat de documents dans le cadre;

ATTENDU qu'une résolution est requise pour confirmer l'engagement de la ville à autofinancer la totalité du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de s'engager à autofinancer la totalité du projet d'achat de documents dans le cadre de l'*Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques* et d'y consacrer un montant de 125 000 \$, ce montant incluant l'aide financière de 77 700 \$ à recevoir du ministère de la Culture et des communications.

2018-05-282

48. DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018-2019 – AUTORISATION

ATTENDU le programme *Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au MCCQ, dans le cadre du programme *Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*;

De s'engager à autofinancer la totalité du projet pour un montant de 125 000 \$;

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque ou la directrice générale à signer tout document à cet effet;

De désigner la directrice du Service de la bibliothèque, Madame Johanne Guevremont, à titre de mandataire dans la convention à intervenir entre la Ville de Beloeil et le MCCQ.

2018-05-283

49. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite aménager banc berçant au parc Gaspard-Boucault;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est reconnue comme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) vise à offrir une aide financière pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, tout en favorisant le vieillissement actif au sein de leur communauté;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), pour l'aménagement d'un banc berçant au parc Gaspard-Boucault.

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est autorisé à signer tout document requis à cet effet.

2018-05-284

50. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – HYDRO-QUÉBEC – TRAVAUX DE BRANCHEMENT PERMANENT – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les travaux en cours de construction du Centre aquatique;

ATTENDU qu'une demande a été adressée à Hydro-Québec pour une installation permanente électrique pour alimenter ledit Centre aquatique;

ATTENDU qu'Hydro-Québec a soumis une entente à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente pour la réalisation de travaux de branchement permanent pour le Centre aquatique à intervenir entre la Ville de Beloeil et Hydro-Québec et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-05-285

51. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART – CONTRAT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu de l'aide financière reçue pour le projet de construction du Centre aquatique, la Ville doit appliquer la *Politique d'intégration des arts à l'architecture*;

ATTENDU le projet de contrat d'exécution d'une œuvre d'art à incorporer à la construction du Centre aquatique de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat d'exécution d'une œuvre d'art à incorporer à la construction du Centre aquatique à intervenir entre la Ville de Beloeil et l'artiste Patrick Beaulieu et d'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer tout document à cet effet.

2018-05-286

52. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Rapport financier consolidé 2017
- b) Liste des employés temporaires et étudiants

- c) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – avril 2018
- d) Service des communications – bilan et recommandations de la démarche de consultation sur les communications

2018-05-287

53. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Fondation de l'École d'éducation internationale – événement bénéfice Bières & Découvertes – 8 juin 2018 1 billet à 60 \$
 - b) Fondation de l'instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu (FISMR) – tournoi de golf – 25 août 2018 1 billet golf et souper à 125 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - c) Ringuette Rive-Sud – championnat national de ringuette participations 3 à 100 \$ chacune
 - d) Rétroactifs de Beloeil – 30e anniversaire de fondation 300 \$
 - e) Le Club de gymnastique Arabesque inc. – compétition provinciale de gymnastique – participation 50 \$
 - f) Paroisse Trinité-sur-Richelieu – soirée reconnaissance des bénévoles 200 \$

Cette contribution est conditionnelle à ce que la Ville bénéficie en retour de la gratuité de location des infrastructures de la Paroisse jusqu'à concurrence d'un montant équivalent

2018-05-288

54. JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES – LEVÉE DU DRAPEAU DES PATRIOTES

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

ATTENDU que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique »;

ATTENDU que la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au cœur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

ATTENDU qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai.

La levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

55. VARIA

56. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-05-289

57. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 50;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 28 mai 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 26 JUIN 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse

3. Hommage à un citoyen – don d'une maquette du navire le *Soleil royal* à la Ville – signature du livre d'or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. Dérogation mineure (DM-2018-8058) – 1601, rue de l'Industrie – largeur de l'entrée charretière – audition des personnes intéressées – autorisation

6. Dérogation mineure (DM-2018-8063) – 113, rue de l'Industrie – distance entre deux bâtiments dans le projet mixte intégré – audition des personnes intéressées – autorisation

7. Dérogation mineure (DM-2018-8065) – 265, rue de l'industrie – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation

8. Dérogation mineure (DM-2018-8074) – 785 rue Alexander – largeur de l'allée d'accès – audition des personnes intéressées – autorisation

9. Dérogation mineure (DM-2018-8075) – 1205, rue Victor-Doré – apparence extérieure du bâtiment – audition des personnes intéressées – autorisation

10. Usage conditionnel (UC-2018-8077) – 361-363, rue Honoré-Mercier – logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – refus

11. *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation

12. *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – second projet – adoption

13. *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation

14. *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – second projet - adoption

15. *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation

16. *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – second projet – adoption*
17. *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007 – assemblée publique de consultation*
18. *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007 – second projet – adoption*
19. *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – assemblée publique de consultation*
20. *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – adoption*

CONSEIL

21. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2018 – adoption
22. Regroupement des offices municipaux des villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et des municipalités de McMasterville et de Saint-Jean-Baptiste - recommandation

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

23. Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP, local 4750) – lettres d'entente 2018-08, 2018-09 2018-10, 2018-12, 2018-13, 2018-14, 2018-15 et 2018-16 – approbation – autorisation de signature

SERVICE DE L'URBANISME

24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8210) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – modification de façade – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8010) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – L'Équipeur – aménagement paysager – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8053) – 265, rue de l'Industrie – Tim Hortons – modification de la façade – approbation
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8055) – 265, rue de l'Industrie – Tim Hortons – affichage – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8056) – 113, rue de l'Industrie – nouvelle construction
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8057) – 832, rue Ange-Aimé-Lebrun aménagement d'un logement de type bigénération
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8060) – 958, rue Saint-Joseph – revêtement extérieur
31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8061) – 409-415, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – toiture
32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8069) – 821-825, rue Simonne-Monet – revêtement
33. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8070) – 80, rue Bourgeois – remplacement des fenêtres
34. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8071) – 1014, rue Saint-Joseph – remplacement de fenêtres

35. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8073) – 1661, rue de l'Industrie – agrandissement et revêtement
36. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8080) – 777, rue Laurier réfection de la toiture
37. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, rue Choquette – ajout d'un logement – projet de résolution – adoption
38. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8072) – 204, rue Goulet – empiètement – projet de résolution – adoption

SERVICES JURIDIQUES

39. *Règlement 1063-04-2018 modifiant le Règlement 1063-00-85 concernant les chats* – adoption
40. *Règlement 1652-03-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances* – adoption
41. *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p)* – projet – adoption
42. *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p)* – avis de motion
43. *Règlement 1692-14-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* – adoption
44. *Règlement 1692-15-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* – projet – dépôt
45. *Règlement 1692-15-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* – avis de motion
46. *Règlement 1742-01-2018 modifiant le règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018* – projet – dépôt
47. *Règlement 1742-01-2018 modifiant le règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018* – avis de motion
48. *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics* – adoption
49. *Règlement 1748-00-2018 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* – adoption
50. *Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation* – projet – dépôt
51. *Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation* – avis de motion
52. Constitution de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – entente – autorisation de signature
53. Cour municipale – logiciel Acceo – mise à jour du répertoire des infractions au Code de la sécurité routière – octroi de contrat
54. Entente relative à des travaux municipaux – prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Jean-Baptiste – addenda – autorisation de signature
55. Le Chœur de la Montagne – bail – renouvellement

SERVICE DES FINANCES

- 56. Autorisation des dépenses
- 57. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
- 58. Fourniture et livraison d'arbres – projet 18PA37B – octroi de contrat
- 59. Union des Municipalités du Québec – achat de bacs roulants bleus de 360 litres – regroupement d'achat – adhésion
- 60. Centre aquatique – exploitation – octroi de contrat
- 61. Centre aquatique – bail – autorisation de signature
- 62. Centre aquatique – réalisation des travaux préparatifs requis pour l'ouverture – octroi de contrat
- 63. Optimisation du site web de la Ville – projet 18C002 – octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

- 64. Programmation TECQ (2014-2018) – résolution du conseil 2014-10-500 – modification
- 65. Construction de clôtures à divers endroits – projet 2018-14 – octroi de contrat
- 66. Intersection rue Bernard-Pilon (route 229) et boulevard Yvon-L'Heureux Nord – problématique de circulation – identification de solutions – demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 67. Liste des documents déposés :
 - a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mai 2018
 - b) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Renée Trudel

SUBVENTIONS ET APPUIS

- 68. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

VARIA

- 69.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 70.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 71.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 26 JUIN 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 26 juin 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilynne Tremblay, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-06-290

3. HOMMAGE À UN CITOYEN – DON D'UNE MAQUETTE DU NAVIRE LE *SOLEIL ROYAL* À LA VILLE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que monsieur Fernand L'Heureux, citoyen natif de Beloeil, a fait don d'une maquette en bois reconstituant le navire le *Soleil-Royal*, construit originalement en 1669;

ATTENDU que cette réalisation a été rendue possible grâce à la participation et au support de plusieurs collaborateurs et artisans, soit pour la confection des ancres, des voiles et des fanions, le don et la coupe de bois, la peinture ornementale, pour ne nommer que ces étapes de création;

ATTENDU que ce vaisseau de ligne de premier rang, portant 98 puis 104 canons sur trois ponts, sera exposé de façon permanente à la Bibliothèque municipale, pour rendre hommage à cette pièce unique d'une stature impressionnante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner cet accomplissement et le remercier pour ce don unique en son genre et lui rendre ainsi hommage, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite Monsieur Fernand L'Heureux à venir signer le livre d'or de la Ville.

2018-06-291

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-06-292

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8058) – 1601, RUE DE L'INDUSTRIE – LARGEUR DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1601, rue de l'Industrie, un agrandissement de 15,24 mètres de l'entrée charretière actuelle pour une largeur totale de 30,48 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8058 telle que demandée pour le 1601, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/104 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-06-293

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8063) – 113, RUE DE L'INDUSTRIE – DISTANCE ENTRE DEUX BÂTIMENTS DANS LE PROJET MIXTE INTÉGRÉ – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 113, rue de l'Industrie, une distance de 6,10 mètres et plus entre deux bâtiments dans le projet mixte intégré du Faubourg Richelieu;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8063 telle que demandée pour le 113, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/105 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-06-294

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8065) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisées, au 265, rue de l'Industrie :

- Deux enseignes annonçant le menu;
- Une enseigne annonçant le menu d'une dimension de 0,79 mètres carrés et une deuxième enseigne annonçant le menu d'une dimension de 3,43 mètres carrés;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8065 telle que demandée pour le 265, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/106 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-06-295

8. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8074) – 785 RUE ALEXANDER – LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Une intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 785, rue Alexander, une allée d'accès carrossable menant à un garage privé isolé d'une largeur de 2,78 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8074 telle que demandée pour le 785, rue Alexander, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/107 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-06-296

9. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8075) – 1205, RUE VICTOR-DORÉ – APPARENCE EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 1205, rue Victor-Doré :

- Un pourcentage de fenestration inférieur à 10 % pour une façade donnant sur rue;
- L'installation de trois portes de garages d'une largeur supérieure à 2,15 mètres et ouvrant sur un axe horizontal en façade du bâtiment pour une façade donnant sur rue
- L'aménagement de trois entrées charretières donnant sur une même rue.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8075 telle que demandée pour le 1205, rue Victor-Doré, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/108 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-06-297

10. USAGE CONDITIONNEL (UC-2018-8077) – 361-363, RUE HONORÉ-MERCIER – LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 361-363, rue Honoré-Mercier;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser la demande d'usage conditionnel UC-2018-8077 pour le 361-363, rue Honoré-Mercier, et ce pour les motifs énoncés à la résolution 2018/06/127 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-06-298

11. RÈGLEMENT 1667-67-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a pour objet :

- D'arrimer les limites des zones H-722 et H-744 en fonction de la dominance d'usage prévu dans le plan projet de développement connu sous l'appellation « Les Bourgs de la Capitale » en bordure nord-ouest de la rue Ange-Aimé-Lebrun;
- De permettre la classe d'usage habitation unifamiliale contigüe de 5 unités comme usage principal spécifiquement permis avec ses dispositions normatives applicables à l'usage, dans la zone habitation H-744;
- De permettre l'usage de stationnement comme usage principal spécifiquement permis avec ses dispositions normatives applicables à l'usage dans la zone habitation H-744;
- De réduire à 32 le nombre minimal de logements à l'hectare pour la zone habitation H-722;
- D'assurer une cohérence dans les dispositions particulières applicables à la zone habitation H-722;
- De remplacer au complet la sous-section 9 de la section 5 du chapitre 10 afin d'assurer une cohérence dans les dispositions particulières applicables aux zones habitation H-718, H-720, H-721, H-722, H-744 et H-745;

- D'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone habitation H-744 pour les classe d'usage habitation (H-3) et (H-4) (habitation multifamiliale de 4 logements et plus);
- D'ajouter des dispositions particulières applicables à la zone habitation H-744 pour la classe d'usage habitation (H-1) ayant un bâtiment principal avec une structure contiguë (habitation unifamiliale contiguë);
- De corriger une erreur manifeste, soit de permettre la réduction d'une largeur minimale mesurée à la ligne de rue d'un terrain intérieur de forme irrégulière et situé du côté extérieur d'une rue, dans la zone habitation H-718.

Il s'applique aux zones H-718, H-720, H-721, H-722, H-744 et H-745 et les articles 1 à 12 et 14 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- Posséder le nombre de signatures requises;
- Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-06-299

12. RÈGLEMENT 1667-67-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-06-300

13. RÈGLEMENT 1667-68-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a pour objet d'arrimer les limites de la zone I-903 en fonction des limites de terrain en bordure des rues Victor-Doré et de l'Industrie dans le secteur industriel. Il s'applique aux zones I-903, I-904 et I-906 et l'article 1 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-06-301

14. RÈGLEMENT 1667-68-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-06-302

15. RÈGLEMENT 1667-69-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser au plus 2 remises par terrain avec certaines restrictions au niveau des superficies permises
- d'autoriser les remises en résine, en PVC et autre produit de finition similaire;
- d'autoriser l'affichage aux 2 étages d'un bâtiment;
- d'autoriser les conteneurs à déchet en cour latérale dans les zones I-901, I-902 et I-904;
- d'exiger 1 case de stationnement par 60 m² de superficie de plancher pour un parc aquatique ou un centre récréatif en général ainsi que tous les autres usages situés à même le bâtiment principal.

Les articles 1 à 5 de ce règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire. Les articles 6 à 8 s'appliquent aux zones I-901, I-902 et I-904 et l'article 9 s'applique à la zone C-909. Les articles 1, 2, 6, 7, 8 et 9 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;

- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-06-303

16. RÈGLEMENT 1667-69-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-06-304

17. RÈGLEMENT 1667-70-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE P-2008 À MÊME LA ZONE A-2007 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007*.

Ce règlement a pour objet :

- De créer une zone publique et institutionnelle (P) en bordure du boulevard Yvon-L'Heureux Nord face à la rue des Châteaux;
- De créer une nouvelle grille portant l'appellation « P-2008 » en y permettant comme usage principal les fonctions préventives et activités connexes comme une « caserne d'incendie » avec ses dispositions normatives applicables à l'usage dans la zone à prédominance publique et institutionnelle (P).

Il s'applique à la zone A-2007 et les articles 1 et 2 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-06-305

18. RÈGLEMENT 1667-70-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE P-2008 À MÊME LA ZONE A-2007 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007.*

2018-06-306

19. RÈGLEMENT 1680-06-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

Ce règlement a pour objet d'assujettir au PIIA les résidences unifamiliales isolées adjacentes à la rue Saint-Jean-Baptiste dans la zone PIIA des Bourgs de la Capitale. Il s'applique à la zone H-721.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-06-307

20. RÈGLEMENT 1680-06-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

2018-06-308

21. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 mai 2018 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-06-309

22. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES VILLES DE BELOEIL, DE MONT-SAINT-HILAIRE, D'OTTERBURN PARK, DE SAINT-BASILE-LE-GRAND ET DES MUNICIPALITÉS DE MCMASTERVILLE ET DE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RECOMMANDATION

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Beloeil, l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park, l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand, l'Office municipal d'habitation de McMasterville et l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste ont demandé l'autorisation de la Ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand, de McMasterville et de Saint-Jean-Baptiste, un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente de regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Beloeil, de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, de l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand, de l'Office municipal d'habitation de McMasterville et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jean-Baptiste, le tout suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

2018-06-310

23. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL (SCFP, LOCAL 4750) – LETTRES D'ENTENTE 2018-08, 2018-09, 2018-10, 2018-12, 2018-13, 2018-14, 2018-15 ET 2018-16 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la partie syndicale et la partie patronale se sont entendues pour modifier la convention collective sur les différents sujets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les lettres d'entente suivantes et d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines et la directrice générale à signer tout document à cet effet :

1. Lettre d'entente 2018-08 ayant pour objet de créer les catégories d'emploi « employé saisonnier (permanent) » et « employé saisonnier (permanent) à horaire réduit »;
2. Lettre d'entente 2018-09 ayant pour objet de déterminer les conditions applicables à la nouvelle fonction de technicien en géomatique;
3. Lettre d'entente 2018-10 ayant pour objet de créer le poste « régisseur loisirs et culture » au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
4. Lettre d'entente 2018-12 ayant pour objet d'instaurer un projet pilote pour le comblement des postes temporairement vacants ou des surcroîts de travail au Service de la bibliothèque
5. Lettre d'entente 2018-13 ayant pour objet la modification de la structure de certains postes au Service de la bibliothèque;
6. Lettre d'entente 2018-14 ayant pour objet de clarifier, à l'article 4.01 f) de la convention collective en vigueur, la description de tâches du poste étudiant d'aide préposé loisirs;
7. Lettre d'entente 2018-15 ayant pour objet de confirmer l'ordre de priorité lors d'un rappel pour combler un poste temporairement vacant ou un surcroît de travail;
8. Lettre d'entente 2018-16 ayant pour objet d'autoriser la création d'un poste temporaire et l'embauche d'un préposé à la gestion documentaire et archives, et ce, pour une durée approximative d'un (1) an.

2018-06-311

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8210) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – EXCELDOR – MODIFICATION DE FAÇADE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/109 du Comité consultatif d'urbanisme, la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8210 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2687 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un nouveau bâtiment industriel au 925, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-312

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8010) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – L'ÉQUIPEUR – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/110 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8010 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2059 au demandeur pour permettre un concept d'aménagement paysager au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-313

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8053) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – TIM HORTONS – MODIFICATION DE LA FAÇADE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/111 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8053 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2284 au demandeur pour permettre des travaux de modifications de l'apparence extérieure au 265, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-314

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8055) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – TIM HORTONS – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/112 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8055 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2296 au demandeur pour permettre un affichage de type chanel au mur avant de l'établissement au 265, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-315

28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8056) – 113, RUE DE L'INDUSTRIE – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/113 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8056 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2305 au demandeur pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment commercial de deux étages au 113, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-316

29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8057) – 832, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT DE TYPE BIGÉNÉRATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/114 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8057 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2306 au demandeur pour permettre l'aménagement d'un logement de type bigénération au 832, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-317

30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8060) – 958, RUE SAINT-JOSEPH – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/115 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8060 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2416 au demandeur pour permettre des travaux de remplacement de revêtement extérieur, de remplacement de toiture et de démolition de la cheminée au 958, rue Saint-Joseph, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-318

31. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8061) – 409-415, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – TOITURE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/116 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8061 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2365 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation de la toiture au 409-415, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-319

32. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8069) – 821-825, RUE SIMONNE-MONET – REVÊTEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/119 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8069 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2307 au demandeur pour permettre le remplacement du revêtement extérieur au 821 à 825, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-320

33. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8070) – 80, RUE BOURGEOIS – REMPLACEMENT DES FENÊTRES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/120 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8070 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2421 au demandeur pour permettre le remplacement des fenêtres au 80, rue Bourgeois, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2018-06-321

34. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8071) – 1014, RUE SAINT-JOSEPH – REMPLACEMENT DE FENÊTRES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/121 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8071 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2423 au demandeur pour permettre le remplacement de fenêtres au 1014, rue Saint-Joseph, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-322

35. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8073) – 1661, RUE DE L'INDUSTRIE – AGRANDISSEMENT ET REVÊTEMENT

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/122 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8073 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2108 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et de modification du revêtement extérieur au 1661, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-06-323

36. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8080) – 777, RUE LAURIER RÉFECTION DE LA TOITURE

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/124 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8080 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2464 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation de la toiture au 777, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

37. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, RUE CHOQUETTE – AJOUT D'UN LOGEMENT – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2018/06/125 s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

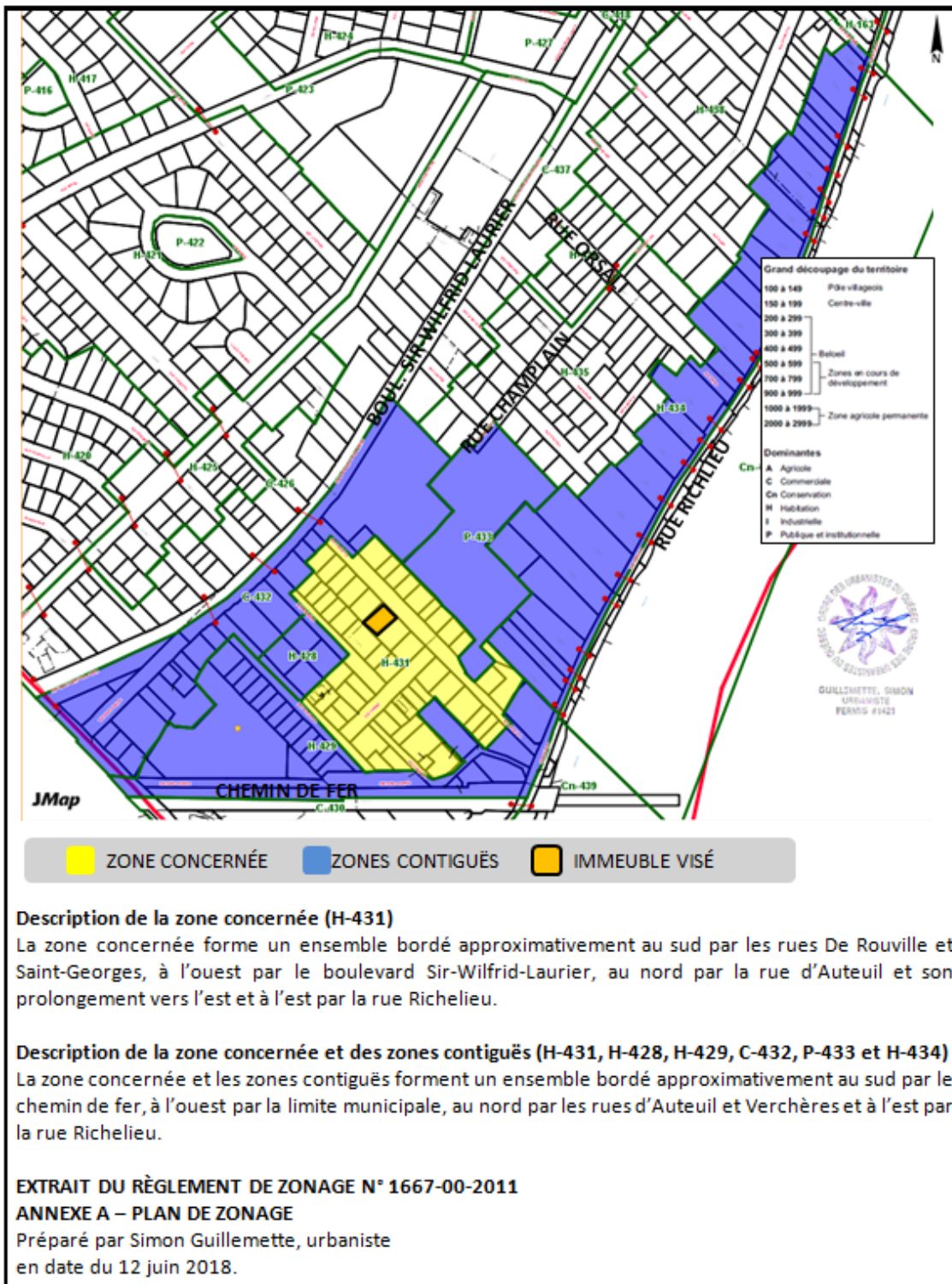
ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), l'autorisation permettant l'ajout d'un 5^e logement pour l'immeuble situé au 170-178, rue Choquette sur le lot 4 493 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin,
 - une habitation multifamiliale de 5 logements est autorisée;
 - le ratio de case de stationnement est fixé à 1 case par logement;
 - la distance minimale entre une aire de stationnement et une ligne de terrain est fixé à 0,6 mètre et;
 - la largeur minimale d'une allée de circulation est fixée 5 mètres.
3. Description des zones concernées et contiguës :



Description de la zone concernée (H-431)
 La zone concernée forme un ensemble bordé approximativement au sud par les rues De Rouville et Saint-Georges, à l'ouest par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au nord par la rue d'Auteuil et son prolongement vers l'est et à l'est par la rue Richelieu.

Description de la zone concernée et des zones contiguës (H-431, H-428, H-429, C-432, P-433 et H-434)
 La zone concernée et les zones contiguës forment un ensemble bordé approximativement au sud par le chemin de fer, à l'ouest par la limite municipale, au nord par les rues d'Auteuil et Verchères et à l'est par la rue Richelieu.

4. L'assemblée publique de consultation est fixée au 9 juillet 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel.

2018-06-325

38. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8072) – 204, RUE GOULET – EMPIÈTEMENT – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2018/06/126 s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

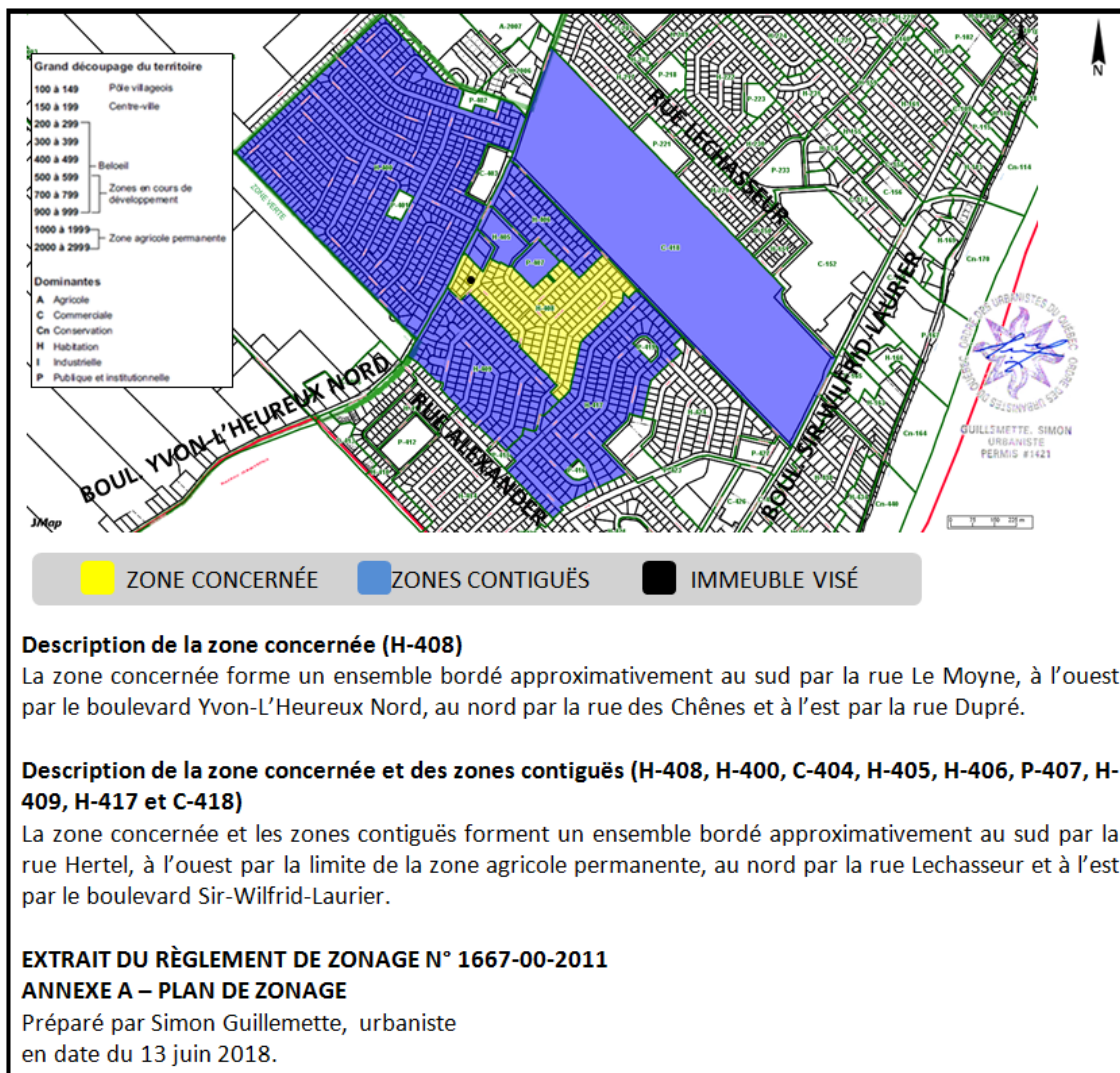
ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'empiètement d'un bâtiment principal et d'une galerie dans une marge arrière pour l'immeuble situé au 204, rue Goulet sur le lot 4 496 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin,
 - un empiètement de 2,23 mètres du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul arrière de 7,5 mètres est autorisé;
 - un empiètement d'au plus 6 mètres d'une galerie à l'intérieur de la marge de recul arrière de 7,5 mètres est autorisé sans jamais être situé à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain;
3. Description des zones concernées et contiguës :



4. L'assemblée publique de consultation est fixée au 9 juillet 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel.

2018-06-326

39. RÈGLEMENT 1063-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1063-00-85 CONCERNANT LES CHATS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1063-04-2018 modifiant le Règlement 1063-00-85 concernant les chats.*

2018-06-327

40. RÈGLEMENT 1652-03-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1652-03-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances.*

2018-06-328

41. RÈGLEMENT 1667-71-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-119 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-109(P) – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 dans le but de créer la zone C-119.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 9 juillet 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-06-329

42. RÈGLEMENT 1667-71-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-119 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-109(P) – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant notamment pour objet de créer la zone commerciale C-119, à même une partie de la zone commerciale C-109, dans le secteur situé à l'ouest de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Laurier et de définir les normes afférentes, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-06-330

43. RÈGLEMENT 1692-14-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-14-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

2018-06-331

44. RÈGLEMENT 1692-15-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret dépose un projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1692-15-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* vise à instaurer un tarif pour la fourniture des organibacs et ce, à compter du 3^e organibac par adresse.

2018-06-332

45. RÈGLEMENT 1692-15-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'instaurer un tarif pour la fourniture des organibacs et ce, à compter du 3^e organibac par adresse, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-06-333

46. RÈGLEMENT 1742-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1742-00-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1742-01-2018 modifiant le règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018* a pour objet :

- De limiter à trois le nombre de bacs permis (par type de service) pour chaque unité de logement;
- D'établir les tarifs par unité de logement (même tarif pour tous) pour tous les immeubles à vocation résidentielle, peu importe le mode de collecte (bac ou conteneur);
- D'établir une nouvelle grille tarifaire pour les immeubles ICI désirant des collectes supérieures à ce qui est prévu pour le secteur résidentiel.

2018-06-334

47. RÈGLEMENT 1742-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1742-00-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier certaines dispositions concernant les collectes de matières résiduelles, recyclables et organiques, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-06-335

48. RÈGLEMENT 1747-00-2018 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics.*

2018-06-336

49. RÈGLEMENT 1748-00-2018 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1748-00-2018 relatif à la circulation des camions et des véhicules outil.*

2018-06-337

50. RÈGLEMENT 1750-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES ET LA REPLANTATION – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation* vise à soutenir financièrement les propriétaires d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil qui subissent les répercussions de l'infestation de l'agrile du frêne en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent.

2018-06-338

51. RÈGLEMENT 1750-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES ET LA REPLANTATION – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de soutenir financièrement les propriétaires d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil qui subissent les répercussions de l'infestation de l'agrile du frêne en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-06-339

52. CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR) – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que depuis quelques années, la Ville de Beloeil a recours aux services de l'organisme à but non lucratif *Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* (SAVR) pour la gestion animale sur son territoire;

ATTENDU que plusieurs villes et municipalités de la Vallée-du-Richelieu ont également recours aux services du même organisme;

ATTENDU que le 11 avril dernier, lors d'une assemblée générale spéciale des SAVR, l'ensemble des municipalités clientes du SAVR se sont exprimées en faveur de la migration des SAVR vers une régie intermunicipale;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'*Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet

2018-06-340

53. COUR MUNICIPALE – LOGICIEL ACCEO – MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES INFRACTIONS AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Cour municipale utilise le logiciel Acceo d'Unicité pour le traitement des constats d'infraction;

ATTENDU que ce logiciel contient une liste des infractions au Code de la sécurité routière (CSR) qui doit être mise à jour régulièrement;

ATTENDU que les Éditions S.R. (1995) inc. offre une base de données à records uniques du Répertoire des infractions au Code de la sécurité routière, à la Loi sur les transports par taxi ainsi qu'aux véhicules hors route pour le logiciel Unicité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'accepter la proposition de Les Éditions S.R. (1995) inc. pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021 pour un montant total de 2 395 \$ plus les taxes applicables et d'autoriser la greffière de la cour municipale à signer tout document à cet effet.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2018-06-341

54. ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – ADDENDA – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'*Entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout aux fins de la construction d'une résidence pour personnes âgées* intervenue entre la Ville et Réseau Sélection le 30 novembre 2017;

ATTENDU qu'en plus des travaux de construction prévus à l'entente initiale, des travaux de prolongement d'un trottoir dans l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste sont nécessaires;

ATTENDU que le promoteur désire effectuer lui-même ces travaux pour s'assurer que ceux-ci soient complétés pour l'ouverture, prévue en mai 2019;

ATTENDU qu'un addenda à l'entente a été préparé à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'*Entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout aux fins de la construction d'une résidence pour personnes âgées* et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-06-342

55. LE CHŒUR DE LA MONTAGNE – BAIL – RENOUELEMENT

ATTENDU que le bail du Chœur de la montagne pour les locaux situés au sous-sol de la bibliothèque municipale vient à échéance le 30 juin prochain;

ATTENDU que le bail original, signé en 2003, est venu à échéance en juin 2013 et a été renouvelé chaque année depuis selon les mêmes termes et conditions avec une modification au loyer en 2017;

ATTENDU que les conditions et termes de location pour les organismes sont actuellement en révision par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT de renouveler le bail du Chœur de la Montagne aux conditions actuelles pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, en prévoyant une indexation de 2 % du loyer.

Madame la conseillère Odette Martin déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2018-06-343

56. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 25 mai au 21 juin 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-06-344

57. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 16 mai au 11 juin 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* et par la *politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 16 mai au 11 juin 2018 au montant total de 159 039,70 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 16 mai au 11 juin 2018 au montant total de 119 107,72 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-06-345

58. FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES – PROJET 18PA37B – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de six fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'arbres, projet 18PA37B;

ATTENDU que cinq réponses ont été reçues, soient :

1. Pépinières Lemay inc.
2. Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils
3. Pépinière Dominique Savio Ltée
4. Pépinière Rougemont

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en regard de chaque espèce, soit :

- Pépinière Lemay inc. 2 008,23 \$ taxes incluses
(lignes 13 et 24 du bordereau de prix et 1 frais de livraison)
- Pépinière Y.Yvon Auclair & Fils 4 599,00 \$ taxes incluses
(lignes 2, 12 et 28 du bordereau de prix et 1 frais de livraison)
- Pépinière Dominique Savio Ltée 19 657,16 \$ taxes incluses
(lignes 1, 3 à 8, 10,11, 14 à 20, 22 et 23 du bordereau de prix et 4 frais de livraison)
- Pépinière Rougemont 7 427,39 \$ taxes incluses
(lignes 9, 21, 25 à 27 et 29 du bordereau de prix et 1 frais de livraison)

sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix, pour un montant total de 33 691,78 \$, taxes incluses

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-55-521, sous-projet 750011.

Résolution non approuvée par la mairesse en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

59. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE BACS ROULANTS BLEUS DE 360 LITRES – REGROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2019;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants bleus de 360 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants bleus de 360 litres nécessaires aux activités de la ville pour l'année 2019;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beloeil s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beloeil s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beloeil reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5%;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

60. CENTRE AQUATIQUE – EXPLOITATION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire du Centre aquatique actuellement en construction, situé au 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, Lequel comprend notamment une piscine, un bassin récréatif, une salle de formation, des vestiaires ainsi que des locaux techniques.

ATTENDU que la Ville souhaite mandater un organisme externe pour l'exploitation annuelle du Centre aquatique, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

ATTENDU que l'entreprise SOPIAR et ses employés détiennent l'expertise nécessaire pour l'exécution du contrat;

ATTENDU que SOPIAR est un organisme à but non lucratif (OBNL) et que l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'octroi de contrat de gré à gré à un OBNL;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

Monsieur le conseiller Luc Cossette demande le vote

Votent pour : Madame la conseillère Louise Allie
Madame la conseillère Renée Trudel
Madame la conseillère Odette Martin
Monsieur le conseiller Guy Bédard
Monsieur le conseiller Pierre Verret
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

Vote contre : Monsieur le conseiller Luc Cossette

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'octroyer un contrat pour l'exploitation du Centre aquatique à SOPIAR, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour un montant de 402 412,50 \$ par année taxes incluses, auquel s'ajoute en 2019, un montant supplémentaire de 57 487,50 \$ taxes incluses pour compenser la première session de cours qui n'aura pas lieu.

QUE la valeur annuelle du contrat sera ajustée en fonction des dépenses réelles d'exploitation.

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-06-348

61. CENTRE AQUATIQUE – BAIL – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à l'entreprise SOPIAR pour l'exploitation du Centre aquatique;

ATTENDU que pour exploiter le Centre aquatique, SOPIAR doit louer l'immeuble;

ATTENDU qu'un projet de bail a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

Monsieur le conseiller Luc Cossette demande le vote

Votent pour : Madame la conseillère Louise Allie
Madame la conseillère Renée Trudel
Madame la conseillère Odette Martin
Monsieur le conseiller Guy Bédard
Monsieur le conseiller Pierre Verret

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

Vote contre : Monsieur le conseiller Luc Cosette

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et SopiAR pour la location du Centre aquatique et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-06-349

62. CENTRE AQUATIQUE – RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉPARATIFS REQUIS POUR L'OUVERTURE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire du Centre aquatique actuellement en construction, situé au 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, lequel comprend notamment une piscine, un bassin récréatif, une salle de formation, des vestiaires ainsi que des locaux techniques;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite mandater un organisme externe pour réaliser les travaux préparatifs requis pour l'ouverture du Centre aquatique prévue le ou vers le début mars 2019;

ATTENDU que l'entreprise SOPIAR et ses employés détiennent l'expertise nécessaire pour l'exécution du contrat;

ATTENDU que SOPIAR est un organisme à but non-lucratif (OBNL) et que l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet l'octroi de contrat de gré à gré à un OBNL;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

Monsieur le conseiller Luc Cosette demande le vote

Votent pour : Madame la conseillère Louise Allie
Madame la conseillère Renée Trudel
Madame la conseillère Odette Martin
Monsieur le conseiller Guy Bédard
Monsieur le conseiller Pierre Verret
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

Vote contre : Monsieur le conseiller Luc Cosette

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'adjuger le contrat pour la réalisation des travaux préparatifs requis pour l'ouverture du Centre aquatique, à SOPIAR, pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018, pour un montant de total de 50 933,93 \$, taxes incluses.

2018-06-350

63. OPTIMISATION DU SITE WEB DE LA VILLE – PROJET 18C002 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville désire conclure un contrat d'optimisation de son site web avec le même fournisseur ayant créé les plateformes web, soit l'entreprise Activis Technologies inc. sise à Beloeil;

ATTENDU que selon l'article 4.2 du *Règlement de gestion contractuelle*, adoptée le 11 décembre 2017, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de division à l'approvisionnement et contrôle financier des travaux publics;

ATTENDU que la *Loi sur les citées et villes*, à l'article 573.3 paragraphe 6, prévoit une exception au processus d'appel d'offres, soit l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel, et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels ou logiciels existants ainsi que la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;

ATTENDU l'offre de service d'Activis Technologie, datée du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat pour l'optimisation du site web de la Ville à l'entreprise Activis Technologies inc., pour un montant total de 38 993,77 \$, taxes incluses.

2018-06-351

64. PROGRAMMATION TECQ (2014-2018) – RÉOLUTION DU CONSEIL 2014-10-500 – MODIFICATION

ATTENDU la résolution 2014-10-500, adoptée par le conseil le 27 octobre 2014;

ATTENDU que suite à l'analyse du dossier par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en fonction du plan d'intervention et aux commentaires reçus par la ville, une programmation révisée a été soumise en date du 28 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2014-10-500 en y ajoutant l'alinéa suivant :

« La Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. »

2018-06-352

65. CONSTRUCTION DE CLÔTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET 2018-14 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la construction de clôtures à divers endroits, projet 2018-14;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues, à savoir :

1. G. Daviault Ltée	25 162,57 \$
2. Clôture Spec II Inc.	29 577,32 \$
3. Clôtures des Patriotes Inc.	30 347,25 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme G. Daviault Ltée pour la construction de clôtures à divers endroits, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 29 mai 2018, pour un montant de 25 162,57 \$ taxes incluses, le tout basé sur des quantités estimatives.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et avec le règlement de gestion contractuelle.

2018-06-353

66. INTERSECTION RUE BERNARD-PILON (ROUTE 229) ET BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – PROBLÉMATIQUE DE CIRCULATION – IDENTIFICATION DE SOLUTIONS – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU la croissance de la circulation à l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux créant ainsi une problématique du flux de circulation, tant à Beloeil qu'à McMasterville;

ATTENDU que la configuration actuelle de l'intersection jumelée à la présence de feux de circulation ne favorise pas une circulation fluide et sécuritaire;

ATTENDU l'intérêt commun de la Ville de Beloeil et de la Municipalité de McMasterville;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'identifier les solutions qui permettraient d'améliorer de façon permanente la desserte à l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de définir le mandat relatif à l'étude de circulation, de procéder à l'analyse de la problématique, d'explorer les solutions possibles et de proposer un partage des coûts afin de régler de façon définitive le problème de circulation à l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux.

2018-06-354

67. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mai 2018
- b) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Madame Renée Trudel

2018-06-355

68. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- a) Club Optimiste de McMasterville – tournoi de golf – 3 août 2018 1 billet souper à 55 \$
- b) Fondation de l’hôpital Honoré-Mercier – soirée « tailgate » bénéfice 4 billets à 100 \$ chacun
20 juin 2018
2. D’autoriser le versement des subventions suivantes :
- c) Syndicat des pompiers du Québec, section locale Beloeil (temps partiel) – tournoi des Grands brûlés – participation 250 \$
3. D’autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d’autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d’hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- d) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – congrès 2018 2 billets à 780 \$ chacun
20 au 22 septembre 2018 – inscription :

69. VARIA

70. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-06-356

71. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 41;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 juin 2018.

DIANE LAVOIE
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 9 JUILLET 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM-2018-8085) – 340, boulevard Yvon-L'Heureux Sud – lotissement – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, rue Choquette – ajout d'un logement – assemblée publique de consultation
6. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, rue Choquette – ajout d'un logement – second projet de résolution – adoption
7. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8072) – 204, rue Goulet – empiètement – assemblée publique de consultation
8. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8072) – 204, rue Goulet – empiètement – second projet de résolution – adoption

CONSEIL

9. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2018 – adoption
10. Maire suppléant – août, septembre, octobre 2018 – nomination
11. Organismes paramunicipaux et comités du conseil – nominations

DIRECTION GÉNÉRALE

12. AccèsLogis Québec – programme municipal d'aide financière complémentaire au programme supplément au loyer – Habitation Divers-Cités – participation

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

13. Service de l'urbanisme – poste d'urbaniste – poste temporaire – embauche
14. Poste permanent de concierge – abolition

SERVICE DE L'URBANISME

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8066) – 181, rue Saint-Jean-Baptiste – façade – approbation

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8067) – 183, rue Saint-Jean-Baptiste – façade – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8076) – 1205, rue Victor-Doré – revêtement – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8090) – 68, rue Serge-Pepin – agrandissement – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8091) – 1086, rue Richelieu – galerie – approbation

SERVICES JURIDIQUES

20. *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – adoption
21. *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – adoption
22. *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – adoption
23. *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007* – adoption
24. *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p)* – résolution du conseil 2018-06-328 – modification
25. *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744* – projet – dépôt – adoption
26. *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744* – avis de motion
27. *Règlement 1692-15-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* – adoption
28. *Règlement 1742-01-2018 modifiant le règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018* – adoption
29. *Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation* – adoption
30. Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – addenda I – approbation – autorisation de signature
31. Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale – nouvelle entente – approbation – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

32. Autorisation des dépenses
33. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
34. Fourniture et installation de deux laveuses neuves pour habit de combat – projet 18INC005 – rapport d'ouverture de soumission – octroi de contrat
35. Conduite d'eau potable par forage directionnel – rue Richelieu – projet 2018-01A – rapport d'ouverture de soumission – octroi de contrat
36. Divers travaux dans les parcs et les pistes cyclables – projet 2018-05A – rapport d'ouverture de soumission – octroi de contrat
37. Fourniture et installation d'enseignes d'identification des bâtiments – projet 18C001 – rapport d'ouverture de soumission – octroi de contrat
38. Fourniture et livraison de pierre abrasive – projet 18VO63 – rapport d'ouverture de soumission – octroi de contrat
39. Résolution 2018-06-345 – fourniture et livraison d'arbres – projet 18PA37B – octroi de contrat – résolution non approuvée par la mairesse

-
40. Fourniture et livraison d'arbres – projet 18PA37B – rapport d'ouverture de soumission – octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

41. Marquage de la chaussée – autorisation de dépense
42. Entretien des aménagements paysager – Ruisseau des Trente – octroi de contrat

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

43. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Liste des employés en fin de période probatoire
 - c) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juin 2018
 - d) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Luc Cossette

SUBVENTIONS ET APPUIS

44. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention

VARIA

- 45.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 46.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 47.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 9 JUILLET 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 32;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-07-357

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

2018-07-358

4. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8085) – 340, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX SUD – LOTISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 340, boulevard Yvon-L'Heureux Sud, une largeur de terrain de 13 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8085 telle que demandée pour le 340, boulevard Yvon-L'Heureux Sud, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/140 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-07-359

5. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, RUE CHOQUETTE – AJOUT D'UN LOGEMENT – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2018-06-324.

Cette résolution a pour objet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) permettant l'ajout d'un 5^e logement pour l'immeuble situé au 170-178, rue Choquette sur le lot 4 493 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Elle s'applique à la zone H-431 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à cette résolution peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;

- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-07-360

6. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, RUE CHOQUETTE – AJOUT D'UN LOGEMENT – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que par sa résolution 2018-06-324, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 170-178, rue Choquette, sur le lot 4 493 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre l'ajout d'un 5^e logement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

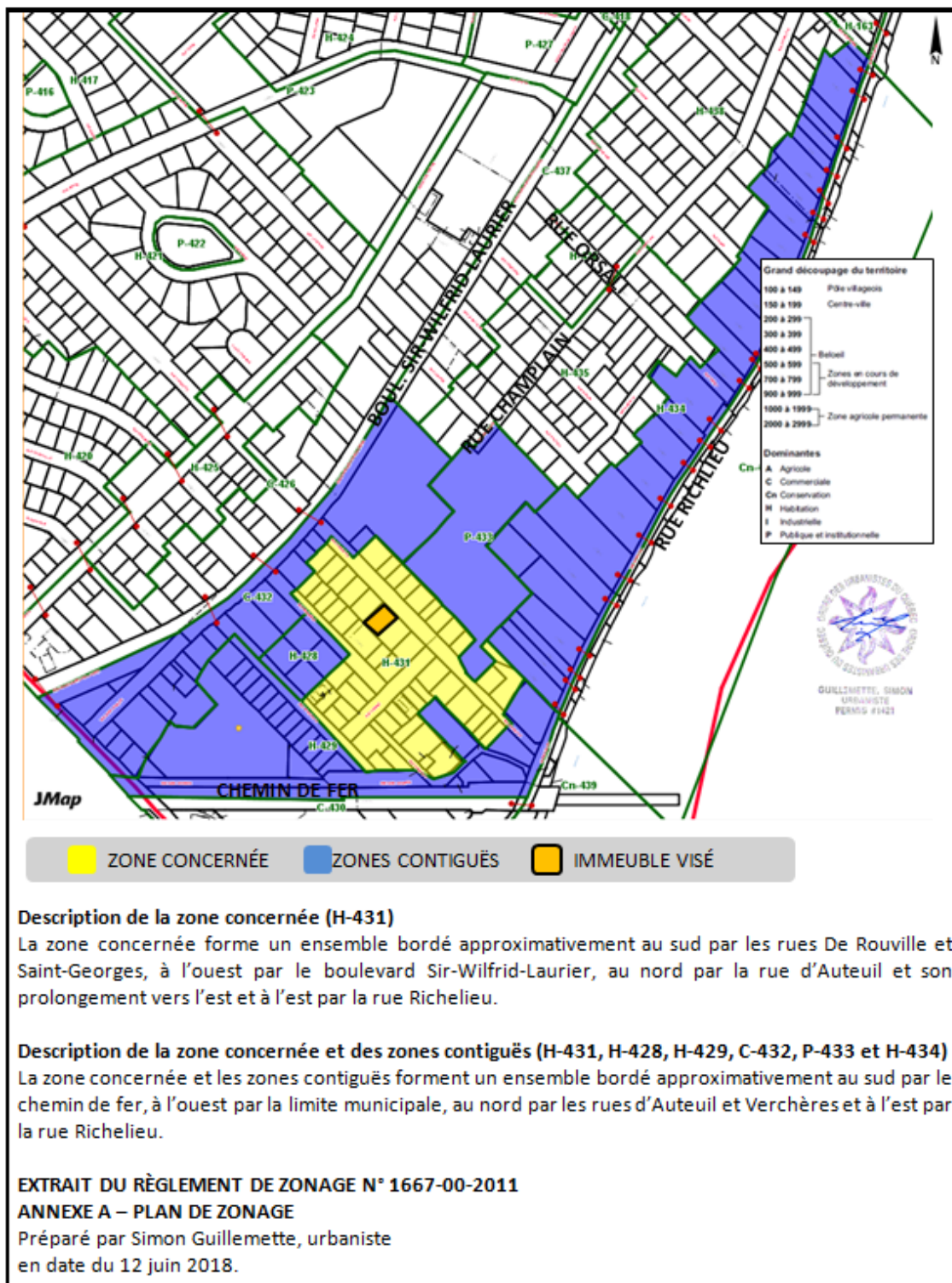
ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant l'ajout d'un 5^e logement pour l'immeuble situé au 170-178, rue Choquette sur le lot 4 493 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin,
 - une habitation multifamiliale de 5 logements est autorisée;
 - le ratio de case de stationnement est fixé à 1 case par logement;
 - la distance minimale entre une aire de stationnement et une ligne de terrain est fixé à 0,6 mètre et;
 - la largeur minimale d'une allée de circulation est fixée 5 mètres.
3. Description des zones concernées et contiguës :



2018-07-361

7. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8072) – 204, RUE GOULET – EMPIÈTEMENT – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2018-06-325.

Cette résolution a pour objet d'autoriser l'empiètement d'un bâtiment principal et d'une galerie dans une marge arrière pour l'immeuble situé au 204, rue Goulet, sur le lot 4 496 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Elle s'applique à la zone H-408 et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-07-362

8. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8072) – 204, RUE GOULET – EMPIÈTEMENT – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que par sa résolution 2018-06-325, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 204, rue Goulet, sur le lot 4 496 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre l'empiètement d'un bâtiment principal et d'une galerie dans une marge arrière;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

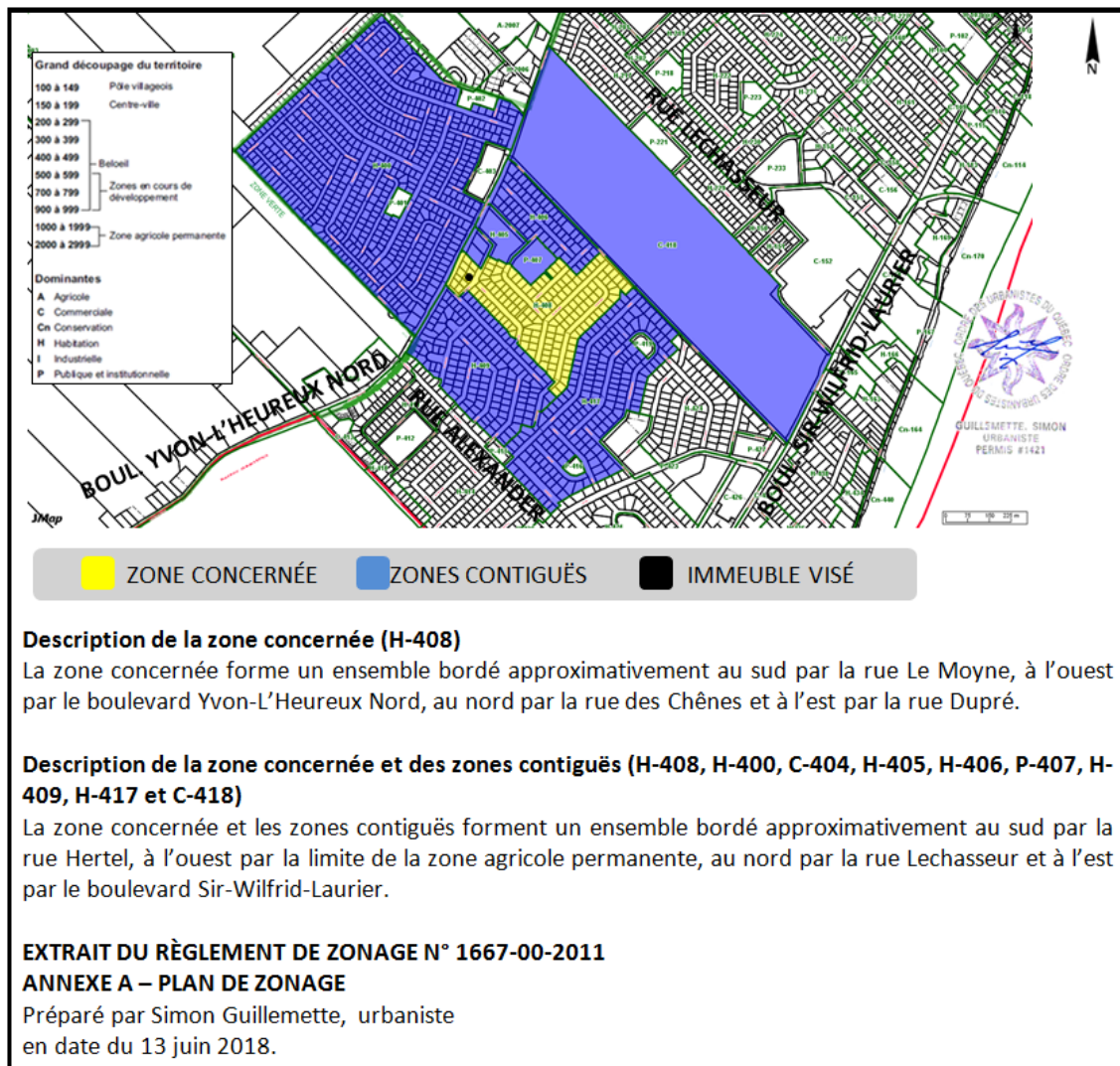
ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'empiètement d'un bâtiment principal et d'une galerie dans une marge arrière pour l'immeuble situé au 204, rue Goulet sur le lot 4 496 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin,
 - un empiètement de 2,23 mètres du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul arrière de 7,5 mètres est autorisé;
 - un empiètement d'au plus 6 mètres d'une galerie à l'intérieur de la marge de recul arrière de 7,5 mètres est autorisé sans jamais être situé à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain;
3. Description des zones concernées et contiguës :



2018-07-363

9. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 26 juin 2018 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-07-364

10. MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE 2018 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer Monsieur le conseiller Guy Bédard à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2018.

2018-07-365

11. ORGANISMES PARAMUNICIPAUX ET COMITÉS DU CONSEIL – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de procéder aux nominations suivantes pour siéger sur les comités suivants :

Comité de toponymie	Madame la conseillère Odette Martin
Comité sur l'intégration des personnes handicapées	Madame Johanne Guevremont
Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, 2e substitut	Monsieur le conseiller Pierre Verret
Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu, substitut	Monsieur le conseiller Luc Cossette
Comité liaison d'affaires	Monsieur le conseiller Pierre Verret
Comité de la politique familiale, aînés et amis des enfants (MADA et MAE)	Monsieur Alexandre Doucet-McDonald

2018-07-366

12. ACCÈSLOGIS QUÉBEC – PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – HABITATION DIVERS-CITÉS – PARTICIPATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la Ville de Beloeil participe au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction d'un immeuble d'habitation à Beloeil, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

2018-07-367

13. SERVICE DE L'URBANISME – POSTE D'URBANISTE – POSTE TEMPORAIRE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher monsieur Pierre-Marc Bruno au poste temporaire d'urbaniste au Service de l'urbanisme, à compter du 13 août 2018, pour une durée approximative de 36 semaines.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer tout document à cet effet.

2018-07-368

14. POSTE PERMANENT DE CONCIERGE – ABOLITION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de procéder à l'abolition d'un poste permanent de concierge à compter du 13 juillet 2018.

2018-07-369

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8066) – 181, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – FAÇADE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/142 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8066 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2330 au demandeur pour permettre des travaux de modifications des ouvertures avant au rez-de-chaussée et des ouvertures latérales du côté de la rue Saint-Joseph au 181, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-07-370

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8067) – 183, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – FAÇADE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/143 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8067 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2331 au demandeur pour permettre l'ajout d'une porte d'issue (côté de la rue Saint-Joseph) au 183, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-07-371

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8076) – 1205, RUE VICTOR-DORÉ – REVÊTEMENT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/144 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8076 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2445 au demandeur pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment industriel ayant des façades donnant sur une rue avec une surface de matériaux de type A inférieur à 75 % au 1205, rue Victor-Doré, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 15 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-07-372

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8090) – 68, RUE SERGE-PEPIN – AGRANDISSEMENT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/145 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8090 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2534 au demandeur pour permettre un agrandissement du bâtiment existant, sur deux étages, dans le projet mixte intégré de la Rive-Gauche au 68, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au point suivant, le demandeur étant une connaissance personnelle, et se retire des délibérations.

2018-07-373

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8091) – 1086, RUE RICHELIEU – GALERIE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/146 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8091 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2538 au demandeur pour permettre démolition et de reconstruction d'une galerie au 1086, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-07-374

20. RÈGLEMENT 1667-67-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-67-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-67-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-07-375

21. RÈGLEMENT 1667-68-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-68-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-68-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-07-376

22. RÈGLEMENT 1667-69-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-69-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-69-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-07-377

23. RÈGLEMENT 1667-70-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE P-2008 À MÊME LA ZONE A-2007 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-70-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-70-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone P-2008 à même la zone A-2007*.

2018-07-378

24. PROJET DE RÈGLEMENT 1667-71-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-119 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-109(P) – RÉSOLUTION DU CONSEIL 2018-06-328 – MODIFICATION

ATTENDU que le projet du *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p)* a été adoptée le 26 juin 2018 par la résolution 2018-06-328;

ATTENDU que la résolution prévoit la tenue de l'assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 9 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de modifier la résolution 2018-06-328 afin de changer la date de l'assemblée publique de consultation pour le 27 août 2018.

2018-07-379

25. RÈGLEMENT 1667-72-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-744 – PROJET – DÉPÔT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 août 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-07-380

26. RÈGLEMENT 1667-72-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-744 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin de modifier les usages permis dans la zone H-744, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-07-381

27. RÈGLEMENT 1692-15-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1692-15-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

2018-07-382

28. RÈGLEMENT 1742-01-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1742-00-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1742-01-2018 modifiant le règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018.*

2018-07-383

29. RÈGLEMENT 1750-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES ET LA REPLANTATION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1750-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes et la replantation.*

2018-07-384

30. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PÉRIODE DE TRANSITION POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADDENDA I – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu intervenue entre les parties le 30 octobre 2017;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier l'Entente puisque la date de l'entrée en vigueur de la RÉGIE est différente de celle du début de ses opérations et que le budget de transition a été modifié;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda I à l'Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2018-07-385

31. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ INCENDIE ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE – NOUVELLE ENTENTE– APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées : les PARTIES) se sont prévaluées des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU que les PARTIES ont exprimé, par voie de résolution, leur intention de constituer une régie intermunicipale d'incendie;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier l'entente signée le 10 avril 2018 en vertu de la résolution 2018-03-145 puisque la date de l'entrée en vigueur de la RÉGIE est différente de celle du début de ses opérations et qu'il est donc requis d'adopter une nouvelle entente à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, la nouvelle Entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.

2018-07-386

32. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 22 juin au 5 juillet 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-07-387

33. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 12 au 27 juin 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 12 au 27 juin 2018 au montant total de 56 205 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 12 au 27 juin 2018 au montant total de 21 528 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-07-388

34. FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX LAVEUSES NEUVES POUR HABIT DE COMBAT (PROJET 18INC005) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de sept fournisseurs pour la fourniture et l'installation de deux laveuses neuves pour habit de combat, projet 18INC005;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. LavXel	21 787,76 \$
2. Boivin et Gauvin inc.	28 053,90 \$
3. Isotech Instrumentations inc. (L'Arsenal)	29 203,65 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit LavXel pour la fourniture et l'installation de deux laveuses neuves pour habit de combat, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 13 juin 2018, pour un montant total de 21 787,76 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-220-69-702, sous-projet 18INC005.

2018-07-389

35. CONDUITE D'EAU POTABLE PAR FORAGE DIRECTIONNEL – RUE RICHELIEU (PROJET 2018-01A) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de conduite d'eau potable par forage directionnel sur la rue Richelieu, projet 2018-01A;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, à savoir :

	<u>Prix soumissionné</u>	<u>Prix révisé</u>
1. Les Entreprises Michaudville inc.	1 260 000,00 \$	1 183 846,31 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduite d'eau potable par forage directionnel, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix révisé, pour un montant total estimé de 1 183 846,31 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et avec le règlement de gestion contractuelle.

2018-07-390

36. DIVERS TRAVAUX DANS LES PARCS ET LES PISTES CYCLABLES (PROJET 2018-05A) – RAPPORT D’OUVERTURE DE SOUMISSION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour divers travaux dans les parcs et les pistes cyclables, projet 2018-05A;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Montant soumissionné</u>	<u>Montant révisé</u>
1. Excavation Jonda inc.	356 859,41 \$	356 859,41 \$
2. Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	445 505,13 \$	445 505,13 \$
3. Excavation Patrice Couture	462 199,50 \$	462 196,23 \$
4. Senterre Entrepreneur général inc.	494 900,00 \$	494 898,54 \$
5. Excavation E.S.M.	520 957,82 \$	520 957,82 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Jonda inc. pour divers travaux dans les parcs et les pistes cyclables, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant estimé de 356 859,41 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et avec le règlement de gestion contractuelle.

2018-07-391

37. FOURNITURE ET INSTALLATION D'ENSEIGNES D'IDENTIFICATION DES BÂTIMENTS (PROJET 18C001) – RAPPORT D’OUVERTURE DE SOUMISSION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'enseignes d'identification des bâtiments, projet 18C001;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Enseignes Ste-Marie / Flash Néon inc.	29 385,31 \$
2. Enseignes CMD inc.	29 893,50
3. Enseignes Dominion	33 224,05
4. Enseignes Access inc.	35 649,15
5. 9066-9060 Québec inc.	36 909,11

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Enseignes Ste-Marie / Flash Néon inc. pour la fourniture et l'installation d'une enseigne d'identification de bâtiment, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 22 juin 2018, pour un montant total de 14 692,65 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-135-21-702, sous-projet 18C001.

2018-07-392

38. FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE ABRASIVE (PROJET 18VO63) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive, projet 18VO63;

ATTENDU que quatre réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Les Carrières de St-Dominique Itée	non conforme
2. Jean Paul Trudeau et Fils Itée	17 982,09 \$
3. Carrière Bernier Itée	26 425,85 \$
4. Construction DJL inc.	32 496,53 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Jean-Paul Trudeau et Fils Itée pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour une période de 3 ans, soit du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour un montant estimé de 53 946,27 \$, taxes incluses, soit 17 982,09 \$, taxes incluses par année.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés annuellement, en fonction de la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de août à août, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-332-00-621.

2018-07-393

39. RÉSOLUTION 2018-06-345 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES – PROJET 18PA37B – OCTROI DE CONTRAT – RÉSOLUTION NON APPROUVÉE PAR LA MAIRESSE

ATTENDU la résolution 2018-06-345 adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil tenue le 26 juin 2018 par laquelle ce conseil octroyait des contrats à quatre fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'arbres;

ATTENDU qu'une erreur administrative a été constatée dans les documents soumis au conseil;

ATTENDU qu'en conséquence la mairesse n'a pas approuvé cette résolution et qu'elle doit être resoumise au vote;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'infirmier l'adoption et rejeter la résolution numéro 2018-06-345, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-07-394

40. FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES – PROJET 18PA37B – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de six fournisseurs pour la fourniture et la livraison d'arbres, projet 18PA37B;

ATTENDU que cinq réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Pépinière Lemay inc.
2. Pépinière Y. Yvon Auclair et Fils
3. Pépinière Dominique Savio Ltée
4. Pépinière Rougemont
5. Pépinière Cramer inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres à Beloeil, aux plus bas soumissionnaires conformes de chaque espèce, soit :

1. Pépinière Lemay inc. : 2 008,23 \$ taxes incluses (lignes 13 et 25 du bordereau de prix et 1 frais de livraison);
2. Pépinière Y.Yvon Auclair & Fils : 4 599,00 \$ taxes incluses (lignes 2, 12 et 29 du bordereau de prix et 1 frais de livraison);
3. Pépinière Dominique Savio Ltée : 19 657,16 \$ taxes incluses (lignes 1, 3 à 8, 10,11, 14 à 16, 18 à 21, 23 et 24 du bordereau de prix et 4 frais de livraison);
4. Pépinière Rougemont : 7 427,39 \$ taxes incluses (lignes 9, 22, 26 à 28 et 30 du bordereau de prix et 1 frais de livraison);

sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix, pour un montant total de 33 691,78 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-55-521, sous-projet 750011.

2018-07-395

41. MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à l'entreprise Lignes Maska pour le marquage de la chaussée par la résolution 2015-04-205;

ATTENDU que le contrat initial ne comportait pas le hachurage ni l'effacement de lignes sur la chaussée;

ATTENDU l'évolution et les modifications au niveau du marquage de la chaussée sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'entériner la dépense du supplément au contrat de marquage de la chaussée, au montant de 16 466,03 \$, taxes incluses en référence à la facture numéro 2952 datée du 12 juin 2018.

Monsieur le conseiller Pierre Verret déclare son intérêt au point suivant puisqu'il siège sur le conseil d'administration de l'organisme Nature-Action Québec et retire des délibérations.

2018-07-396

42. ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGER – RUISSEAU DES TRENTE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Beloeil a mandaté l'entreprise Nature-Action Québec, afin d'effectuer un aménagement paysager écologique du Ruisseau des Trente dans le secteur des Bourgs de la Capitale, entre 2012 et 2017;

ATTENDU que cet aménagement requiert un entretien particulier;

ATTENDU que la Ville désire conclure un contrat avec l'entreprise Nature-Action Québec afin d'effectuer l'entretien de l'aménagement paysager du Ruisseau des Trente et d'assurer le maintien du volet environnemental pour l'année 2018;

ATTENDU que selon l'article 4.2 du *Règlement de gestion contractuelle* la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de division à l'approvisionnement et contrôle financier des travaux publics, et que la *Loi sur les cités et villes* à l'article 573.3 paragraphe 2.1 prévoit une exception pour un contrat conclu avec un organisme à but non lucratif;

ATTENDU l'offre de services de Nature Action Québec datée du 26 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du Ruisseau des Trente dans le secteur des Bourgs de la Capitale à l'entreprise Nature-Action Québec, pour un montant total de 33 000 \$.

2018-07-397

43. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Liste des employés en fin de période probatoire
- c) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juin 2018
- d) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Luc Cossette

2018-07-398

44. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) Commission scolaire des Patriotes – École Le Tournesol
aménagement de la cour d'école 3 000 \$

45. VARIA

46. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-07-399

47. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 10;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 9 juillet 2018.

GUY BÉDARD
Président d'assemblée et maire suppléant

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 16 JUILLET - 17 HEURES 30

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 16 juillet 2018, à 17 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

SERVICE DE L'URBANISME

3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8097) – 911-913 à 963-965 et 916-918 à 960-962, rue Armand-Daigle –nouvelles constructions bifamiliales jumelées

VARIA

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.


MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 16 JUILLET 2018 - 17 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 16 juillet 2018 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 13 juillet 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absente :

- Madame la conseillère Louise Allie, district 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-07-400

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-07-401

3. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8097) – 911-913 À 963-965 ET 916-918 À 960-962, RUE ARMAND-DAIGLE –NOUVELLES CONSTRUCTIONS BIFAMILIALES JUMELÉES

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/07/162 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8097 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéros de demande 2018-2546, 2018-2547 et 2018-2565 à 2018-2588 au demandeur pour permettre la construction de 26 habitations bifamiliales jumelées de deux étages aux 911-913 à 963-965 et 916-918 à 960-962, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

4. VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-07-402

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 34;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 16 juillet 2018.

GUY BÉDARD
Président d'assemblée et maire suppléant

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 AOUT 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM-2018-8089) – 294 rue Brunelle – empiètement – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Dérogation mineure (DM-2018-8078) – 817, rue Laurier – implantation – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM-2018-8095) – 68, rue Serge-Pepin – agrandissement et enclos à déchets – audition des personnes intéressées – autorisation
7. Dérogation mineure (DM-2018-8092) – 56-60, rue Choquette – implantation d'un escalier extérieur – audition des personnes intéressées – refus
8. Dérogation mineure (DM-2018-8099) – 1661, rue de l'Industrie – empiètement du bâtiment et affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
9. Dérogation mineure (DM-2018-8107) – 873, croissant Lucien-Huot – muret de soutènement – audition des personnes intéressées – autorisation
10. Dérogation mineure (DM-2018-8112) – 460, rue Iberville – hauteur de toiture – audition des personnes intéressées – autorisation
11. Dérogation mineure (DM-2018-8114) – 560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
12. Dérogation mineure (DM-2018-8116) – 1069, rue Cormier – empiètement – audition des personnes intéressées – autorisation
13. Dérogation mineure (DM-2018-8117) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
14. Dérogation mineure (DM-2018-8124) – 206, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
15. Dérogation mineure (DM-2018-8131) – 95-97, rue Orsali – empiètement du bâtiment principal dans la marge avant et arrière – audition des personnes intéressées – autorisation

16. Dérogation mineure (DM-2018 -8133) – 2120, rue Saint-Jean-Baptiste – aménagement de stationnement en cour avant – audition des personnes intéressées – autorisation
17. Dérogation mineure (DM-2018-8134) – 1094, rue Rousseau – implantation – garage – audition des personnes intéressées – autorisation
18. Dérogation mineure (DM-2018-8140) – 134-144, rue Rémi-Dansereau – seconde remise – audition des personnes intéressées – autorisation
19. Dérogation mineure (DM-2018-8141) – 30-40, rue Carmen-Bienvenu – seconde remise – audition des personnes intéressées – autorisation
20. Dérogation mineure (DM-2018-8142) – 50-60, rue Carmen-Bienvenu – seconde remise – audition des personnes intéressées – autorisation
21. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel (UC-2018-8108) – 631, rue Drummond – logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – autorisation
22. *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p) – assemblée publique de consultation*
23. *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p) – second projet – adoption*
24. *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744 – assemblée publique de consultation*
25. *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744 – second projet - adoption*

CONSEIL

26. Procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 9 juillet et extraordinaire du conseil du 16 juillet 2018 – adoption

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

27. Service de la bibliothèque – commis (horaire réduit) – postes permanents – embauches
28. Services juridiques – préposé à la gestion documentaire et aux archives – poste temporaire – embauche
29. Service de sécurité incendie – brigadier scolaire – poste permanent – nomination
30. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – réceptionniste à horaire réduit – embauche
31. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – régisseur loisirs et culture poste saisonnier permanent (horaire réduit) – embauche

SERVICE DE L'URBANISME

32. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, rue Choquette – ajout d'un logement – autorisation
33. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8072) – 204, rue Goulet – empiètement – autorisation
34. Condominiums Le Laurier inc. – contribution pour fins de parcs et espaces verts – cession de terrains
35. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8094) – 908 à 960, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'habitations unifamiliales en rangée – approbation

36. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8096) – 545, rue de l'Industrie – affichage – approbation
37. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8100) – 104, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – refus
38. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8102) – 2120, rue Saint-Jean-Baptiste – modifications au revêtement extérieur – approbation
39. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8054) – 265, rue de l'Industrie – aménagement du terrain – approbation
40. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8098) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
41. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8103) – 967, rue Saint-Joseph – modifications extérieures – approbation
42. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8105) – 206, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, suite 101 – affichage – approbation
43. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8106) – 180, rue Serge-Pepin – modifications extérieures – approbation
44. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8109) – 650, rue Serge-Pepin, suite 105 – affichage – approbation
45. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8110) – 650, rue Serge-Pepin, suite 137 – affichage – approbation
46. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8113) – 560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
47. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8115) – 206, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
48. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8118) – 169-185, rue Saint-Jean-Baptiste – modifications extérieures – approbation
49. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8122) – 967, rue Yolande-Chartrand – implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel – approbation
50. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8127) – 1661, rue de l'Industrie – affichage – approbation
51. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8128) – 104, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
52. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8130) – 828-830, rue Denise-Asselin – modifications extérieures – approbation
53. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8017) – 903-905, rue Armand-Daigle – modification architecturale – approbation
54. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8018) – 907-909, rue Armand-Daigle – modification architecturale – approbation
55. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8143) – 180, rue Serge-Pepin – affichage – approbation
56. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8145) – 251, rue Brillon – remplacement des portes et fenêtres – approbation

SERVICES JURIDIQUES

57. *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901 – projet – dépôt – adoption*
58. *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901 – avis de motion*

59. *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442 – projet – dépôt – adoption*
60. *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442 – avis de motion*
61. *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique des employés municipaux – projet – présentation*
62. *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique des employés municipaux – avis de motion*
63. *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin – projet – dépôt*
64. *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin – avis de motion*
65. Transactions immobilières – rue Henry-R.-Gray – lots 5 235 959 et 5 952 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – lot 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – servitude de passage – approbation – autorisation de signature
66. Comité sur l'intégration des personnes handicapées – nomination
67. Emplacement de la future caserne incendie – lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – utilisation à des fins autres que l'agriculture – Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – demande
68. Gestion du centre aquatique – SOPIAR Gestion sportive – assuré additionnel – ajout
69. Utilisation du système de Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) – calendrier de conservation – Service des finances – approbation – autorisation de signature
70. Lot 4 493 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – rue Montcour - caractère de rue – retrait
71. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

72. Autorisation des dépenses
73. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
74. Surplus accumulé affecté à la réfection de pavage pour l'année 2018 – appropriation
75. Surplus accumulé affecté au remboursement de la dette – appropriation
76. Location de camions avec opérateur pour le transport de neige – saison 2018-2019 – autorisation de dépense – autorisation de signature
77. Pavage de la patinoire extérieure – rue Lajeunesse – projet 2018-17 – octroi de contrat
78. Union des municipalités du Québec (UMQ) – regroupement d'achat pour le chlorure de sodium en vrac – saison 2018-2019 – approbation de dépense
79. Réfection de pavage, trottoirs et bordures sur diverses rues – projet 2018-01 B – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
80. Prolongement de la rue Victor-Doré – projet 2018-10 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

81. Liste des documents déposés :
- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2018
 - b) Déclaration en vertu du Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique des employés municipaux

SUBVENTIONS ET APPUIS

82. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
83. Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire – 23 au 29 septembre 2018 – appui

VARIA

84.

PÉRIODE DE QUESTIONS

85.

CLÔTURE DE LA SÉANCE



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 AOÛT 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 27 août 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Bédard, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :
Madame Diane Lavoie, mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Monsieur le maire suppléant informe les citoyens sur divers sujets.

2018-08-403

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour présenté, en y retirant le point suivant :

34. Condominiums Le Laurier inc. – contribution pour fins de parcs et espaces verts –
cession de terrains

2018-08-404

4. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8089) – 294, RUE BRUNELLE – EMPIÈTEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 294, rue Brunelle, un empiètement de 2,83 mètres dans la marge de recul avant pour la construction de deux perrons;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8089 telle que demandée pour le 294, rue Brunelle, aux conditions prévues à la résolution 2018/06/141 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-405

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8078) – 817, RUE LAURIER – IMPLANTATION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 817, rue Laurier, une marge de recul avant de 6,83 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8078 telle que demandée pour le 817, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2018/07/158 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-406

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8095) – 68, RUE SERGE-PEPIN – AGRANDISSEMENT ET ENCLOS À DÉCHETS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 68, rue Serge-Pepin, un agrandissement d'un bâtiment existant sur deux étages;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8095 telle que demandée pour le 68, rue Serge-Pepin, aux conditions prévues à la résolution 2018/07/159 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-407

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8092) – 56-60, RUE CHOQUETTE – IMPLANTATION D'UN ESCALIER EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les citoyens qui désirent s'exprimer sur le sujet.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 56-60, rue Choquette, un escalier extérieur donnant accès au logement du deuxième étage dans la cour avant de la propriété;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser la dérogation mineure numéro DM-2018-8092 pour le 56-60, rue Choquette, conformément à la résolution 2018/08/217 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-408

8. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8099) – 1661, RUE DE L'INDUSTRIE – EMPIÈTEMENT DU BÂTIMENT ET AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées.

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1661, rue de l'Industrie, un empiètement du mur de la façade avant dans la marge latérale gauche de 0,29 mètre;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8099 telle que demandée pour le 1661, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/174 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-409

9. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8107) – 873, CROISSANT LUCIEN-HUOT – MURET DE SOUTÈNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les citoyens qui désirent s'exprimer sur le sujet.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 873, croissant Lucien-Huot, une distance minimale de 0,05 mètre de la ligne arrière et latérale de propriété pour un muret de soutènement;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8107 telle que demandée pour le 873, rue Lucien-Huot, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/175 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-410

10. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8112) – 460, RUE IBERVILLE – HAUTEUR DE TOITURE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 460, rue Iberville, un rehaussement de la toiture du bâtiment principal de 1,69 mètre et une pente de 5/12;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8112 telle que demandée pour le 460, rue Iberville, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/176 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-411

11. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8114) – 560, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, une seconde enseigne au-dessus de la porte d'entrée ainsi qu'une superficie de 3,39 m² pour ladite enseigne;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8114 telle que demandée pour le 560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/177 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-412

12. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8116) – 1069, RUE CORMIER – EMPIÈTEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1069, rue Cormier, un empiètement du garage attenant de 0,38 mètre dans la marge latérale droite;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-08-412 telle que demandée pour le 1069, rue Cormier, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/218 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-413

13. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8117) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, une enseigne qui ne soit pas posée à plat sur le mur du bâtiment, avec une saillie par rapport au mur de 1,04 mètre et une face qui ne soit pas parallèle au mur du bâtiment;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8117 telle que demandée pour le 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/179 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-414

14. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8124) – 206, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 206, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, l'installation d'une enseigne au-dessus de la fenestration du deuxième étage et une superficie de 7,68 m² pour ladite enseigne;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8124 telle que demandée pour le 206, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/181 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-415

15. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8131) – 95-97, RUE ORSALI – EMPIÈTEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MARGE AVANT ET ARRIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les citoyens qui désirent s'exprimer sur le sujet

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 95-97, rue Orsali, un empiètement de 2,09 mètres dans la marge avant et un empiètement de 2,30 mètres dans la marge arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8131 telle que demandée pour le 95-97, rue Orsali, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/182 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-416

16. DÉROGATION MINEURE (DM-2018 -8133) – 2120, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENT EN COUR AVANT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 2120, rue Saint-Jean-Baptiste, l'aménagement de onze cases de stationnement en cour avant pour un usage d'habitation collective H-6;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8133, pour l'aménagement de quatre cases de stationnement en cour avant, aux conditions suivantes :

1. L'aménagement de deux cases de stationnement pour handicapés est permis en cour avant;
2. L'aménagement de deux cases de stationnement pour débarcadère, sans marquage, est permis en cour avant;
3. Un aménagement paysager, d'une longueur et largeur approximative de 42 par 2,5 mètres, adjacent au trottoir et de la bâtisse devra être réalisé.

2018-08-417

17. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8134) – 1094, RUE ROUSSEAU – IMPLANTATION – GARAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1094, rue Rousseau, une distance minimale de 0,73 mètre de la ligne latérale de propriété et de 7,10 mètres de la ligne avant de propriété pour un garage attenant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8134 pour l'agrandissement arrière du garage et de refuser l'agrandissement avant pour le 1094, rue Rousseau, le tout en référence à la résolution 2018/08/184 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-418

18. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8140) – 134-144, RUE RÉMI-DANSEREAU – SECONDE REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 134-144, rue Rémi-Dansereau, la construction d'une seconde remise de type détaché en cour arrière de la propriété;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8140 telle que demandée pour le 134-144, rue Rémi-Dansereau, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/219 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-419

19. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8141) – 30-40, RUE CARMEN-BIENVENU – SECONDE REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 30-40, rue Carmen-Bienvenu, la construction d'une seconde remise de type détaché en cour arrière de la propriété;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8141 telle que demandée pour le 30-40, rue Carmen-Bienvenu, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/220 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-420

20. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8142) – 50-60, RUE CARMEN-BIENVENU – SECONDE REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 50-60, rue Carmen-Bienvenu, la construction d'une seconde remise de type détaché en cour arrière de la propriété;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8142 telle que demandée pour le 50-60, rue Carmen-Bienvenu, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/221 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-421

21. DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL (UC-2018-8108) – 631, RUE DRUMMOND – LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 631, rue Drummond;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2018-8108 pour le 631, rue Drummond, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/203 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-08-422

22. RÈGLEMENT 1667-71-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-119 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-109(P) – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p)*.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone commerciale C-119, à même une partie de la zone commerciale C-109, dans le secteur situé à l'ouest de l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Laurier et les normes afférentes;
- de permettre la mixité de fonction dans la nouvelle zone commerciale C-119;
- d'ajuster l'article 1020, traitant des dispositions réglementaires relatives à la mixité d'usage, de façon à corriger une erreur manifeste d'inscription pour le type de commerces de services professionnels et spécialisés (C-3) et pour le type de commerces d'hébergement et de restauration (C-4);

Il s'applique à la zone C-109 et les articles 1, 2 et 3 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-08-423

23. RÈGLEMENT 1667-71-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-119 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-109(P) – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p)*.

2018-08-424

24. RÈGLEMENT 1667-72-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-744 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744*.

Ce règlement a pour objet de permettre la classe d'usage habitation unifamiliale contigüe d'au plus de 10 unités et de définir la pente d'un toit plat dans la zone habitation H-744. Il s'applique à la zone H-744 et l'article 1 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contiguës.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-08-425

25. RÈGLEMENT 1667-72-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-744 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744*.

2018-08-426

26. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 JUILLET ET EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 16 JUILLET 2018 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 9 juillet et extraordinaire du conseil du 16 juillet 2018 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-08-427

27. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – COMMIS (HORAIRE RÉDUIT) – POSTES PERMANENTS – EMBAUCHES

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher les personnes suivantes aux postes permanents de commis (horaire réduit) au Service de la bibliothèque selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur, soit :

Marie-France Beaudry à compter du 28 août 2018;
Sandrine Roy à compter du 31 août 2018;
Chloé Messier Boisvert à compter du 5 septembre 2018.

2018-08-428

28. SERVICES JURIDIQUES – PRÉPOSÉ À LA GESTION DOCUMENTAIRE ET AUX ARCHIVES – POSTE TEMPORAIRE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher monsieur Dave St-Pierre au poste temporaire de préposé à la gestion documentaire et aux archives aux Services juridiques et ce, à compter du 28 août 2018, pour une durée approximative d'un an, selon les termes et conditions prévus à la lettre d'entente 2018-16 intervenue entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SFCP local 4750.

2018-08-429

29. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – BRIGADIER SCOLAIRE – POSTE PERMANENT – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer madame Suzanne Millette au poste permanent de brigadier scolaire au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 30 août 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-08-430

30. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – RÉCEPTIONNISTE (HORAIRE RÉDUIT) – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher madame Nadia Pace au poste permanent de réceptionniste (horaire réduit) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 4 septembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-08-431

31. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – RÉGISSEUR LOISIRS ET CULTURE POSTE SAISONNIER (PERMANENT) À HORAIRE RÉDUIT – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher madame Claudie Leclair-Demers au poste saisonnier (permanent) à horaire réduit de régisseur loisirs et culture au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, rétroactivement à compter du 13 août 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-08-432

32. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8033) – 170-178, RUE CHOQUETTE – AJOUT D'UN LOGEMENT – AUTORISATION

ATTENDU que par sa résolution 2018-06-324, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 170-178, rue Choquette, sur le lot 4 493 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre l'ajout d'un 5^e logement;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2018-07-360;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2018-07-360;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

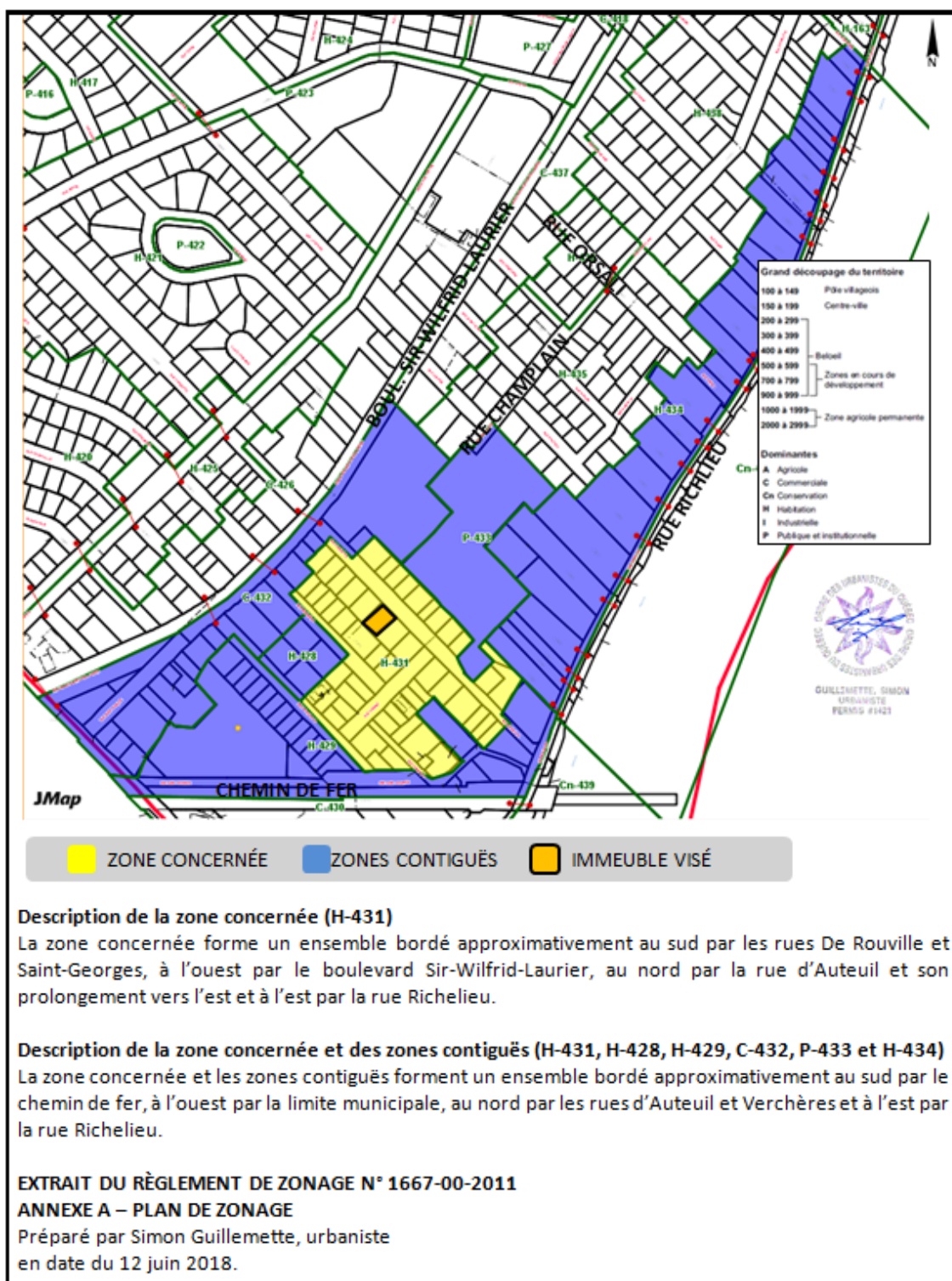
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

4. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant l'ajout d'un 5^e logement pour l'immeuble situé au 170-178, rue Choquette sur le lot 4 493 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

5. À cette fin,

- une habitation multifamiliale de 5 logements est autorisée;
- le ratio de case de stationnement est fixé à 1 case par logement;
- la distance minimale entre une aire de stationnement et une ligne de terrain est fixé à 0,6 mètre et;
- la largeur minimale d'une allée de circulation est fixée 5 mètres.

6. Description des zones concernées et contiguës :



2018-08-433

33. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8072) – 204, RUE GOULET – EMPIÈTEMENT – AUTORISATION

ATTENDU que par sa résolution 2018-06-325, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 204, rue Goulet, sur le lot 4 496 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre l'empiètement d'un bâtiment principal et d'une galerie dans une marge arrière;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2018-07-361;

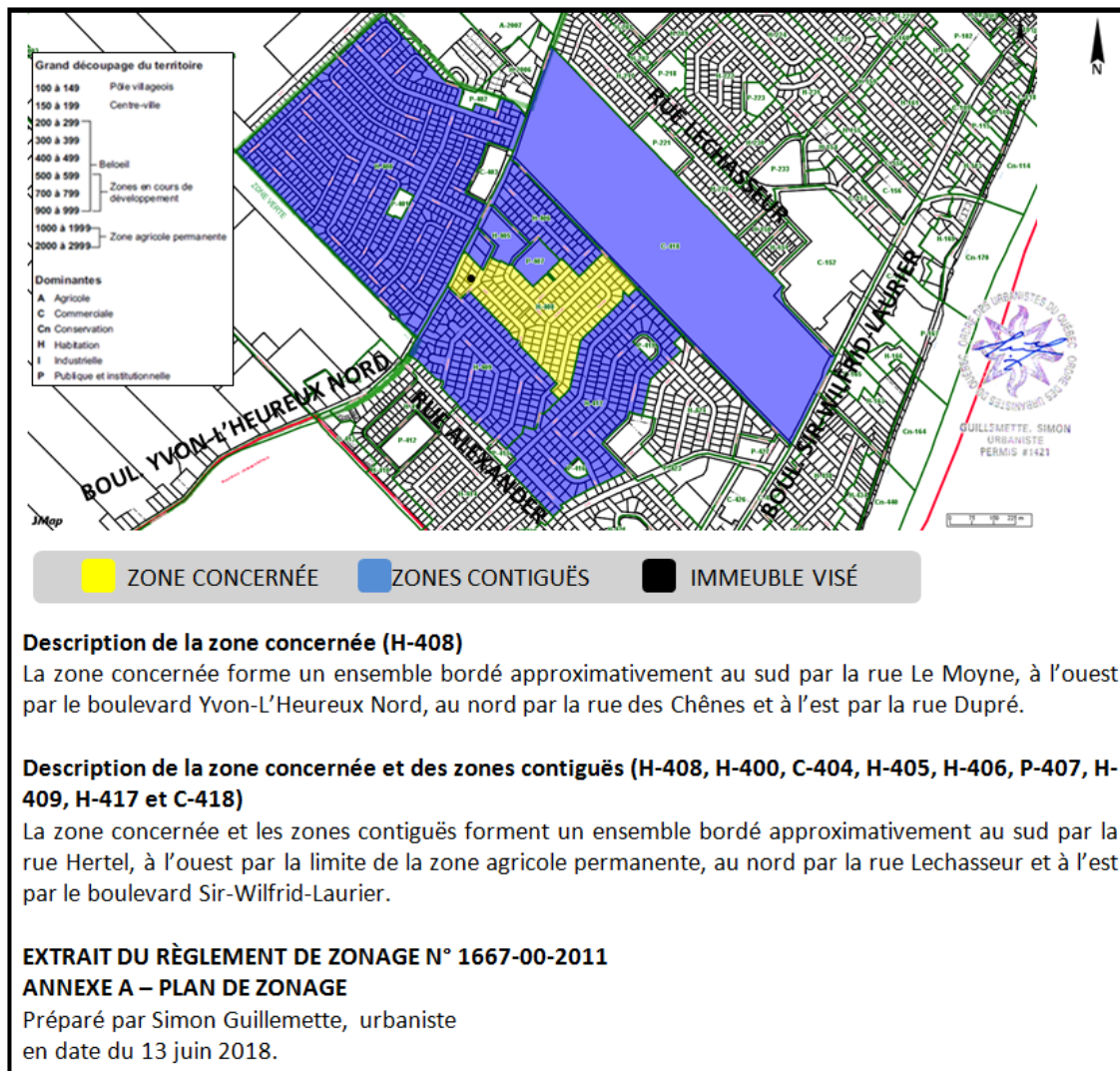
ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2018-07-361;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation d'empiètement d'un bâtiment principal et d'une galerie dans une marge arrière pour l'immeuble situé au 204, rue Goulet sur le lot 4 496 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin,
 - un empiètement de 2,23 mètres du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul arrière de 7,5 mètres est autorisé;
 - un empiètement d'au plus 6 mètres d'une galerie à l'intérieur de la marge de recul arrière de 7,5 mètres est autorisé sans jamais être situé à moins de 1,5 mètre d'une ligne de terrain;
3. Description des zones concernées et contiguës :



34. CONDOMINIUMS LE LAURIER INC. – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS ET ESPACES VERTS – CESSION DE TERRAINS

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

2018-08-434

35. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA-2018-8094) – 908 À 960, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/07/160 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8094 et d'autoriser la délivrance des permis de construction numéro de demande 2018-2611 à 2018-2628 et 2018-2640 à 2018-2648, au demandeur pour permettre la construction de 3 bâtisses unifamiliales contiguës de 8, 9 et 10 unités pour un total de 27 logements dans le prolongement de la rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-435

36. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8096) – 545, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/07/161 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8096 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2535 au demandeur pour permettre la modification de l'enseigne principale en façade du bâtiment au 545, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-436

37. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8100) – 104, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/07/163 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8100 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2559 devant permettre deux projets d'affichage de type boîtier soit un en façade et l'autre sur le mur latéral gauche, au 104, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-08-437

38. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8102) – 2120, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – MODIFICATIONS AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/222 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8102 et d'autoriser la modification du permis de construction délivré le 18 janvier 2018 et portant le numéro 2018-3015 (demande 2017-2814), ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-438

39. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8054) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/185 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8054 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2289 au demandeur pour permettre des travaux de modification aux allée de circulation de même qu'à l'aménagement des cases de stationnement au 265, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-439

40. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8098) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/186 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8098 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2558 au demandeur pour permettre un affichage au mur pour le commerce L'Équipeur au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-440

41. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8103) – 967, RUE SAINT-JOSEPH – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/187 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8103 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2675 au demandeur pour permettre des travaux de modifications à l'apparence extérieur du bâtiment au 967, rue Saint-Joseph, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-441

42. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8105) – 206, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER, SUITE 101 – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/188 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8105 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2676 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne en vitrine ainsi qu'une enseigne rattachée sur le mur arrière du bâtiment au 206, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-442

43. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8106) – 180, RUE SERGE-PEPIN – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/189 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8106 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2677 au demandeur pour permettre des travaux de modifications à l'apparence extérieur du bâtiment au 180, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-443

44. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8109) – 650, RUE SERGE-PEPIN, SUITE 105 – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/190 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8109 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2483 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne rattachée au mur au 650, rue Serge-Pepin, suite 105, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-444

45. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8110) – 650, RUE SERGE-PEPIN, SUITE 137 – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/191 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8110 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2560 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne rattachée au mur au 650, rue Serge-Pepin, suite 137, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-445

46. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8113) – 560, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/192 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8113 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2562 au demandeur pour permettre l'installation de deux enseignes rattachées au bâtiment au 560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-446

47. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8115) – 206, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/193 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8115 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2713 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment principal, au-dessus du deuxième étage au 206, boulevard-Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-447

48. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8118) – 169-185, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/194 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8118 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2729 au demandeur pour permettre des travaux de modifications à l'apparence extérieure du bâtiment au 169-185, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-448

49. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8122) – 967, RUE YOLANDE-CHARTRAND – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/223 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8122 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2759 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale de type détaché de deux étages au 967, rue Yolande-Chartrand, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-449

50. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8127) – 1661, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/200 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8127 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2766 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une enseigne sur muret rétroéclairée en cour avant au 1661, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-450

51. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8128) – 104, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/201 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8128 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2559 au demandeur pour permettre un affichage avec logo en façade au 104, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-451

52. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8130) – 828-830, RUE DENISE-ASSELIN – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/202 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8130 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2097 au demandeur pour permettre l'aménagement d'un escalier extérieur en cour latérale sur rue, comportant un avant-toit et menant au logement du sous-sol, pour une habitation bifamiliale isolée au 828-830, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-452

53. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8017) – 903-905, RUE ARMAND-DAIGLE – MODIFICATION ARCHITECTURALE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/207 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8017 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2085 au demandeur pour permettre des modifications architecturales au 903-905, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-453

54. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8018) – 907-909, RUE ARMAND-DAIGLE – MODIFICATION ARCHITECTURALE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/208 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8018 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2086 au demandeur pour permettre des modifications architecturales au 907-909, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-454

55. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8143) – 180, RUE SERGE-PEPIN – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/225 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8143 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2018-2678 au demandeur pour permettre l'installation de deux enseignes attachées au bâtiment principal au 180, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-08-455

56. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8145) – 251, RUE BRILLON – REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/08/226 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8145 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2018-2815 au demandeur pour permettre des travaux de remplacement des fenêtres ainsi que de la porte d'entrée sur la façade avant du bâtiment au 251, rue Brillon, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier, le demandeur étant son client, et se retire des délibérations pour ce point.

2018-08-456

57. RÈGLEMENT 1667-73-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE SERVICE DE LOCATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 ET L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À TITRE D'USAGE PRINCIPAL DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-901 – PROJET – DÉPÔT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 septembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier, le demandeur étant son client, et se retire des délibérations pour ce point.

2018-08-457

58. RÈGLEMENT 1667-73-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE SERVICE DE LOCATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 ET L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À TITRE D'USAGE PRINCIPAL DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-901 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-08-458

59. RÈGLEMENT 1667-74-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-413 ET CRÉER LA ZONE HABITATION H-442 – PROJET – DÉPÔT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 24 septembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-08-459

60. RÈGLEMENT 1667-74-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-413 ET CRÉER LA ZONE HABITATION H-442 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-08-460

61. RÈGLEMENT 1682-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, Monsieur le conseiller Luc Cossette présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique des employés municipaux* a pour objet d'intégrer au code d'éthique des employés municipaux des règles d'après-mandat applicables à certains employés.

2018-08-461

62. RÈGLEMENT 1682-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Cossette donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le code d'éthique des employés municipaux afin d'y intégrer des règles d'après-mandat applicables à certains employés, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-08-462

63. RÈGLEMENT 1752-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 540 000 \$ À CETTE FIN – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Réginald Gagnon dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin* autorise l'exécution de travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux dans le secteur industriel et décrète un emprunt de 540 000 \$ pour l'exécution des travaux.

2018-08-463

64. RÈGLEMENT 1752-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 540 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ordonner des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-08-464

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier, l'autre partie étant son client, et se retire des délibérations pour ce point.

65. TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – RUE HENRY-R.-GRAY – LOTS 5 235 959 ET 5 952 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – LOT 5 952 947 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE DE PASSAGE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente intervenue le 15 avril 2013 entre la Ville de Beloeil et l'entreprise 9192-1882 Québec inc. concernant la cession du lot 5 235 959 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, étant désigné comme la rue Henry-R.-Gray;

ATTENDU l'entente intervenue le 27 octobre 2016 entre la Ville de Beloeil et l'entreprise 9192-1882 Québec inc. concernant la cession du lot 5 952 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, étant désigné comme l'éventuelle rue Henry-R.-Gray, et la création d'une servitude de passage sur le lot 5 952 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que des projets d'acte ont été rédigés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les actes de servitude et de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9192-1882 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

2018-08-465

66. COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer monsieur Bruno Martin, contremaître au Service des travaux publics pour siéger au comité sur l'intégration des personnes handicapées pour un mandat de deux ans, à compter du 28 août 2018.

2018-08-466

67. EMPLACEMENT DE LA FUTURE CASERNE INCENDIE – LOT 4 555 318 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE

ATTENDU que dans le cadre de la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le site privilégié pour le déplacement de la caserne incendie de Beloeil est le lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé sur le boulevard Yvon-L'Heureux Nord;

ATTENDU que ledit lot est propriété de la Ville de Beloeil, qu'il est situé en zone agricole, mais qu'il est actuellement utilisé comme dépôt à neige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de permettre l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 4 555 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, en vue de l'implantation d'une caserne incendie.

La greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2018-08-467

68. GESTION DU CENTRE AQUATIQUE – SOPIAR GESTION SPORTIVE – ASSURÉ ADDITIONNEL – AJOUT

ATTENDU le contrat de gestion du centre aquatique octroyé à SOPIAR Gestion sportive ainsi que le bail intervenu entre cet organisme et la Ville;

ATTENDU que dans ces deux ententes il est prévu que la Ville ajoute l'organisme comme assuré additionnel à sa police d'assurances;

ATTENDU que la surprime annuelle pour la couverture de l'organisme s'élève à 250 \$ en responsabilité civile générale et à 500 \$ pour la garantie Erreurs et Omission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de confirmer à la Mutuelle des municipalités du Québec que la Ville souhaite ajouter l'organisme sans but lucratif SOPIAR Gestion sportive comme assuré additionnel à sa police d'assurances pour les activités visées par l'entente de gestion et le bail.

2018-08-468

69. UTILISATION DU SYSTÈME DE GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA) – CALENDRIER DE CONSERVATION – SERVICE DES FINANCES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser monsieur Alexandre Doucet-McDonald à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) pour et au nom de la Ville de Beloeil.

2018-08-469

70. LOT 4 493 504 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE MONTCOUR - CARACTÈRE DE RUE – RETRAIT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire du lot 4 493 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, étant anciennement désigné comme la rue Montcour;

ATTENDU que ce lot est aménagé comme un stationnement depuis au moins 1994;

ATTENDU que le caractère de rue n'a plus lieu d'être conservé sur ledit lot;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de retirer le caractère de rue existant sur le lot 4 493 504 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

2018-08-470

71. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée par la Ville dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'une placette intergénérationnelle au Domaine culturel Aurèle-Dubois;

ATTENDU que ladite demande a été acceptée et que nous avons reçu un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour le versement de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

2018-08-471

72. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 6 juillet au 27 août 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-08-472

73. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 27 juin au 7 août 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 27 juin au 7 août 2018 au montant total de 77 429,72 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 28 juin au 7 août 2018 au montant total de 44 367,50 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-08-473

74. SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉFECTION DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2018 – APPROPRIATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser l'appropriation d'un montant de 500 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté à la réfection de pavage pour financer une portion des travaux prévus au règlement 1736-00-2017.

2018-08-474

75. SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE – APPROPRIATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser l'appropriation d'un montant de 3 600\$ provenant des soldes disponibles des règlements fermés et d'un montant de 685 000 \$ provenant du surplus accumulé affecté au remboursement de la dette pour financer une partie des dettes en refinancement.

2018-08-475

76. LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2018-2019 – AUTORISATION DE DÉPENSE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les besoins de la Ville concernant le transport de la neige aux sites de dépôt à neige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la dépense pour le transport de la neige, pour la saison hivernale 2018-2019, au montant estimé à 150 798,73 \$, taxes incluses. Ce montant pourra varier en fonction des précipitations durant l'hiver.

Le directeur adjoint aux opérations – Travaux publics est autorisé à signer les ententes avec le Poste de camionnage en vrac et les camionneurs artisans indépendants.

2018-08-476

77. PAVAGE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE – RUE LAJEUNESSE – PROJET 2018-17 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour des travaux de pavage à la patinoire extérieure sur la rue Lajeunesse, projet 2018-17;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Pavages P. Brodeur (1994) inc. | 30 558,06 \$ |
| 2. Eurovia Québec construction inc. (DJL) | 53 571,45 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages P. Brodeur (1994) inc. pour le pavage de la patinoire extérieure sur la rue Lajeunesse, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 14 août 2018, pour un montant total de 30 558,06 \$, taxes incluses.

2018-08-477

78. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC – SAISON 2018-2019 – APPROBATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Ville de Beloeil a mandaté l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres annuel et d'octroyer un contrat pour le chlorure de sodium en vrac, selon la résolution 2018-05-236;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé le contrat à la compagnie Sel Warwick inc., pour le territoire G-1 (Beloeil);

ATTENDU que le contrat est pour une saison, soit 2018-2019;

ATTENDU que la consommation de la Ville en chlorure de sodium en vrac, pour la saison 2018-2019, est estimée à 1 600 tonnes métriques au taux de 92 \$;

ATTENDU que selon le contrat, la Ville doit consommer entre 80 % et 120 % de la quantité estimée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la dépense pour le contrat de chlorure de sodium en vrac, pour la saison 2018-2019, d'un montant estimé à 169 243,20 \$, taxes incluses.

2018-08-478

79. RÉFECTION DE PAVAGE, TROTTOIRS ET BORDURES SUR DIVERSES RUES – PROJET 2018-01 B – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et bordures sur diverses rues, projet 2018-01 B;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| 1. Eurovia Québec Construction inc. | 4 419 777,17 \$ |
| 2. Excavation Jonda inc. | 4 955 303,79 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc. pour la réfection de pavage, trottoirs et bordures sur diverses rues, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 13 août 2018, pour un montant total estimé de 4 419 777,17 \$ taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et avec le règlement de gestion contractuelle.

Cette dépense est prévue aux règlements 1726-00-2016, 1730-00-2017, 1733-00-2017, 1736-00-2017 et 1737-00-2017.

2018-08-479

80. PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – PROJET 2018-10 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le prolongement de la rue Victor-Doré, projet 2018-10;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Les Entreprises Michaudville inc.	864 000,00 \$
2. Excavation C.G.2 inc.	926 000,00 \$
3. Excavation Jonda	942 289,11 \$
4. Entreprises Claude Chagnon inc.	945 000,00 \$
5. Univert paysagement inc.	988 785,00 \$
6. Excavation Civil pro inc.	1 024 024,84 \$
7. Transport Raynald Boulay et fils inc.	1 048 612,36 \$
8. Excavation Darche inc.	1 081 454,85 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Michaudville inc. pour le prolongement de la rue Victor-Doré, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 9 août 2018, pour un montant total estimé de 864 000 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et avec le règlement de gestion contractuelle.

2018-08-480

81. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2018
- b) Déclaration en vertu du Règlement 1682-00-2012 Code d'éthique des employés municipaux

2018-08-481

82. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire – Salon d'automne
– 22 octobre au 25 novembre 2018 200 \$
 - b) Ville de Contrecoeur – tournoi de golf de la mairesse – 13 septembre 2018 195 \$
2. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
 - c) Union des municipalités du Québec (UMQ) – Sommet municipal 1 participation
– 14 septembre 2018 à 100 \$
 - d) Carrefour Action municipal et famille – Grand rassemblement des 1 participation
tout-petits – 20 et 21 novembre 2018

2018-08-482

83. SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE – 23 AU 29 SEPTEMBRE 2018 – APPUI

ATTENDU que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN demande au conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

84. VARIA

85. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-08-483

86. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 08;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 27 août 2018.

NON APPROUVÉ

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse

3. Hommage à une citoyenne – championne canadienne de karaté en kata extrême et freestyle – signature du livre d'or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. Dérogation mineure (DM-2018-8152) – 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste – galerie – empiètement – audition des personnes intéressées – autorisation

6. Dérogation mineure (DM-2018-8154) – 312, rue Monseigneur-Lajoie – réduction de la largeur de lot – audition des personnes intéressées – autorisation

7. Dérogation mineure (DM-2018-8155) – 465, rue Saint-Jean-Baptiste – stationnement – empiètement – réduction – audition des personnes intéressées – autorisation

8. Dérogation mineure (DM-2018-8157) – 908 à 924, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'habitations unifamiliales en rangée – audition des personnes intéressées – autorisation

9. Dérogation mineure (DM-2018-8158) – 926 à 944, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'habitations unifamiliales en rangée – audition des personnes intéressées – autorisation

10. Dérogation mineure (DM-2018-8159) – 946 à 960, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'habitations unifamiliales en rangée – audition des personnes intéressées – autorisation

11. Dérogation mineure (DM-2018-8166) – 2000, rue Saint-Jean-Baptiste – restaurant McDonald's – implantation d'un nouveau bâtiment commercial – audition des personnes intéressées – autorisation

12. *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901 – assemblée publique de consultation*

13. *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901 – second projet – adoption*

14. *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442 – assemblée publique de consultation*
15. *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442 – second projet – adoption*

CONSEIL

16. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2018 – approbation
17. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – financement du service de référence aux programmes et services sociocommunautaires (service 211) – non adhésion
18. Vente d'armes de poing et d'assaut – interdiction – demande au gouvernement fédéral
19. Réseau de *Maires pour la Paix* – adhésion

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

20. Service de sécurité incendie – brigadier scolaire – poste permanent – nomination
21. Services juridiques – directeur et greffier – remplacement temporaire – nomination

SERVICE DE L'URBANISME

22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8017) – 903-905, rue Armand-Daigle – modification du revêtement extérieur – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8018) – 907-909, rue Armand-Daigle – modification du revêtement extérieur – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8097) – 943-945 et 947-949, rue Armand-Daigle – modification du revêtement extérieur – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8120) – 2000, rue Saint-Jean-Baptiste – restaurant McDonald's – implantation d'un nouveau bâtiment commercial – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8144) – 880-888, rue Laurier – affichage – approbation
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8146) – 976, rue Richelieu – affichage – refus
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8151) – 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste – reconstruction et agrandissement de la galerie avant – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8156) – 871-879, rue Laurier – rehaussement de la toiture – approbation
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8165) – 911 à 941 et 916 à 946, rue Armand-Daigle – demande de modification aux permis de construction numéros 2018-3679 à 2018-3686, 2018-3696 et 2018-3701 à 2018-3707 – modification du revêtement extérieur – approbation
31. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – dépôt d'une demande – autorisation
32. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et au plan d'eau du Grand Montréal – dépôt d'une demande – autorisation
33. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – révisions des îlots déstructurés résidentiels – intérêt

SERVICES JURIDIQUES

34. *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p) – adoption*
35. *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744 – adoption*
36. *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – projet – dépôt*
37. *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – avis de motion*
38. *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin – adoption – date de consultation par voie de registre*
39. *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin – emprunt temporaire*
40. *Règlement 1753-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – projet – dépôt*
41. *Règlement 1753-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – avis de motion*
42. Cour du Québec, Division des petites créances – contestation – ratification – représentation – mandat
43. Célébration de mariages et d'unions civiles – célébrant compétent – désignation
44. Entente relative à la fourniture de services en technologies de l'information – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – approbation – autorisation de signature
45. Entente relative à l'installation, l'entretien et le maintien des antennes – Ferme Regrain inc. – approbation – autorisation de signature
46. Entente de commandites aux fins du financement du centre aquatique – Marché Riendeau Beloeil inc. – approbation – autorisation de signature

SERVICE DES FINANCES

47. Autorisation des dépenses
48. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
49. Émission d'obligations – 8 293 000 \$ – 10 octobre 2018 – adjudication
50. Émission d'obligations – 8 293 000 \$ – 10 octobre 2018 – résolution de concordance et de courte échéance
51. Acquisition d'un serveur pour sauvegarde et autres applications – octroi de contrat
52. Prolongement de l'égout sanitaire – rue de l'Industrie – projet 2018-16 – rapport d'ouverture de soumissions – rejet des soumissions

SERVICE DU GÉNIE

53. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – acceptation
54. Entreposage et décantation de résidus de balayage de rue – demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 55. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – conseil d’administration – nominations
- 56. Appels d’entraide en mode multicaserne – facture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – autorisation de paiement

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

- 57. Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations – Club de course et de marche de Beloeil – reconnaissance

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 58. Liste des documents déposés :
 - a) Service de l’urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2018
 - b) Liste des employés temporaires et étudiants
 - c) Liste des employés en fin de période probatoire
 - d) Procès-verbal de correction du 4 septembre 2018

SUBVENTIONS ET APPUIS

- 59. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
- 60. Organisme à but non lucratif AUTONOMIK – projet d'implantation d'auto-partage – appui
- 61. Coalition A-30 – engagement
- 62. Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l’est de la Montérégie (PECEM) – partenariat

VARIA

- 63.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 64.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 65.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 septembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-09-487

3. HOMMAGE À UNE CITOYENNE – CHAMPIONNE CANADIENNE DE KARATÉ EN KATA EXTRÊME ET FREESTYLE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que madame Maïka Loisel a remporté, en 2018, le titre de championne canadienne à deux reprises, soit en kata extrême et en kata freestyle, lors du Championnat canadien de karaté à Ottawa et qu'elle a également remporté une deuxième place en kata armé traditionnel;

ATTENDU qu'en 2017, elle a aussi obtenu la troisième position sur un classement mondial, en kata freestyle, lors des compétitions internationales à Orlando en Floride;

ATTENDU qu'avec déjà une cinquantaine de médailles et plusieurs trophées à son actif, elle tentera maintenant d'obtenir son titre manquant de championne du monde;

ATTENDU qu'en octobre 2018, tous ses efforts et ses résultats lui permettront de représenter le Canada, à Dublin en Irlande, aux championnats mondiaux mieux connus sous le nom de World Karate Championships (WKC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite madame Maïka Loisel à venir signer le livre d'or de la ville afin de souligner son parcours exceptionnel en tant qu'athlète et de lui rendre hommage.

2018-09-488

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Suspension de la séance à 19 h 41

Reprise de la séance à 19 h 48. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

2018-09-489

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8152) – 101-103, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – GALERIE – EMPIÈTEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste, un empiètement de la galerie dans la marge avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8152 telle que demandée pour le 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/234 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-490

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8154) – 312, RUE MONSEIGNEUR-LAJOIE – RÉDUCTION DE LA LARGEUR DE LOT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 312, rue Monseigneur-Lajoie, une réduction de la largeur de lot;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8154 telle que demandée pour le 312, rue Monseigneur-Lajoie, aux conditions suivantes :

- que l'entrée existante en asphalte soit mise aux normes suite à la subdivision du lot;
- qu'une bande gazonnée soit plantée entre les deux entrées lors de la construction du nouvel immeuble;
- toute autre condition prévue à la résolution 2018/09/235 du Comité consultatif d'urbanisme

2018-09-491

7. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8155) – 465, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – STATIONNEMENT – EMPIÈTEMENT – RÉDUCTION – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 465, rue Saint-Jean-Baptiste :

- Un empiètement de l'aire de stationnement de 7,20 mètres dans la cour avant, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule qu'une aire de stationnement ne doit pas empiéter dans la cour avant;
- Un empiètement de l'aire de stationnement de 1,66 mètres dans la zone tampon latérale gauche, alors que le même règlement exige une zone tampon d'une largeur minimale de 2 mètres;
- Une réduction de 22 cases de stationnement aménagées pour un total de 28 dans l'aire de stationnement, alors que ledit règlement stipule qu'en fonction de l'usage de l'immeuble, un nombre minimum de 50 cases doit être aménagé dans une aire de stationnement;
- Une réduction d'une case de stationnement aménagée et destinée à des personnes à mobilité réduite, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule que deux cases sont requises et doivent être destinées à des personnes à mobilité réduite dans l'aire de stationnement;
- De ne pas exiger l'aménagement d'un îlot de verdure dans l'aire de stationnement ayant plus de 20 cases, alors qu'en vertu de ce règlement l'aménagement d'un îlot de verdure par série de 20 cases dans une aire de stationnement ayant plus de 20 cases est exigé;
- De ne pas exiger la plantation de trois arbres dans la zone tampon latérale gauche alors que le même règlement exige la plantation minimum d'un arbre par 35 m² de superficie de zone tampon.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les éléments suivants de la dérogation mineure numéro DM-2018-8155 pour le 465, rue Saint-Jean-Baptiste :

- Un empiètement de l'aire de stationnement de 7,20 mètres dans la cour avant, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule qu'une aire de stationnement ne doit pas empiéter dans la cour avant;
- Un empiètement de l'aire de stationnement de 1,66 mètres dans la zone tampon latérale gauche, alors que le même règlement exige une zone tampon d'une largeur minimale de 2 mètres;
- Une réduction de 22 cases de stationnement aménagées pour un total de 28 dans l'aire de stationnement, alors que ledit règlement stipule qu'en fonction de l'usage de l'immeuble, un nombre minimum de 50 cases doit être aménagé dans une aire de stationnement;
- De ne pas exiger l'aménagement d'un îlot de verdure dans l'aire de stationnement ayant plus de 20 cases, alors qu'en vertu de ce règlement l'aménagement d'un îlot de verdure par série de 20 cases dans une aire de stationnement ayant plus de 20 cases est exigé;
- De ne pas exiger la plantation de trois arbres dans la zone tampon latérale gauche alors que le même règlement exige la plantation minimum d'un arbre par 35 m² de superficie de zone tampon.

De ne pas autoriser l'élément suivant concernant la demande de dérogation mineure DM-2018-8155 :

- Une réduction d'une case de stationnement aménagée et destinée à des personnes à mobilité réduite, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* stipule que deux cases sont requises et doivent être destinées à des personnes à mobilité réduite dans l'aire de stationnement;

Le tout aux conditions prévues à la résolution 2018/09/236 du Comité consultatif d'urbanisme et conditionnellement à ce que trois arbres soient plantés ailleurs sur le lot.

2018-09-492

8. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8157) – 908 À 924, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisées, au 908 à 924, rue Ange-Aimé-Lebrun :

- Une structure de bâtiments comprenant neuf unités contiguës alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* fixe une structure de bâtiment à au plus cinq unités contiguës;
- Une toiture ayant une pente de 2/12 comme étant une toiture en pente alors que le même règlement définit une toiture ayant une pente inférieure à 3/12 comme étant un toit plat;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8157 telle que demandée pour le 908 à 924, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/237 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-493

9. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8158) – 926 À 944, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 926 à 944, rue Ange-Aimé-Lebrun :

- Une structure de bâtiments comprenant dix unités contiguës alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* fixe une structure de bâtiment a au plus cinq unités contiguës;
- Une toiture ayant une pente de 2/12 comme étant une toiture en pente alors que le même règlement défini une toiture ayant une pente inférieure à 3/12 comme étant un toit plat;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8158 telle que demandée pour le 926 à 944, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/238 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-494

10. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8159) – 946 À 960, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 946 à 960, rue Ange-Aimé-Lebrun :

- Une structure de bâtiments comprenant huit unités contiguës alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* fixe une structure de bâtiment a au plus cinq unités contiguës;
- Une toiture ayant une pente de 2/12 comme étant une toiture en pente alors que le même règlement défini une toiture ayant une pente inférieure à 3/12 comme étant un toit plat;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8159 telle que demandée pour le 946 à 960, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/239 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-495

11. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8166) – 2000, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RESTAURANT MCDONALD'S – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 2000, rue Saint-Jean-Baptiste :

- Que la hauteur du bâtiment soit de 6 mètres et de 4 mètres sur une proportion de 42 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* autorise que le bâtiment ait une hauteur moindre que celle prévue à la grille des spécifications sur une superficie maximale d'implantation au sol de 20 %;
- Une allée de circulation située à 0,91 mètre de la ligne latérale droite alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 2 mètres d'une ligne latérale;
- Une zone tampon de forme irrégulière au niveau de la ligne latérale droite, ayant une largeur de 3 mètres en cour avant, diminuant progressivement jusqu'à avoir une largeur de 0,91 mètre à l'arrière du lot, alors que le règlement de zonage exige une largeur minimale de 3 mètres pour une zone tampon d'un usage commercial de classe C-4;
- Que l'aire d'isolement du mur latéral droit du bâtiment ainsi que du mur arrière soit uniquement constituée d'un trottoir, alors que le règlement de zonage exige que l'aire d'isolement soit constituée d'arbustes et de fleurs, avec possibilité d'un trottoir;
- Une aire d'isolement de 0,91 mètre au niveau de la ligne latérale droite alors que le règlement de zonage exige que l'aire d'isolement ait une largeur minimale de 2 mètres;
- Que le bâtiment principal ait un toit plat sur une proportion de 42 % de son implantation au sol alors que le règlement de zonage prohibe les toits plats pour les bâtiments de moins de 7 mètres de hauteur;
- Que la façade avant du bâtiment soit constituée à 38 % de matériaux de classe A alors que le règlement de zonage exige 75 % de matériaux de classe A pour une façade donnant sur rue.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8166 pour le 2000, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/240 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-09-496

12. RÈGLEMENT 1667-73-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE SERVICE DE LOCATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 ET L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À TITRE D'USAGE PRINCIPAL DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-901 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901.*

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser, dans la rubrique usages spécifiquement autorisés comme usage principal à l'intérieur d'un bâtiment accessoire, l'usage « 6352 – Service de location d'outils et d'équipements » dans la zone industrielle I-900 et de contingenter l'usage à 1 dans l'ensemble de la zone;
- d'ajouter les catégories d'entreposage 1 et 2 dans la zone industrielle I-900 pour les usages spécifiquement permis;
- de retirer la note particulière faisant référence à la section 6 du chapitre 10 dans la zone industrielle I-900;
- d'autoriser, dans la rubrique usages spécifiquement autorisés comme usage principal, l'entreposage extérieur dans la zone industrielle I-901 et de contingenter l'usage à un dans l'ensemble de la zone;
- d'autoriser les usages spécifiquement permis dans la zone industrielle I-901 et d'y établir les normes des spécifications afférentes;
- de réduire à 60 % le rapport bâti/terrain pour la classe d'usages additionnels dans la zone industrielle I-901.

Il s'applique aux zones I-900 et I-901 et les articles 1 et 2 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-09-497

13. RÈGLEMENT 1667-73-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE SERVICE DE LOCATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 ET L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À TITRE D'USAGE PRINCIPAL DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-901 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901.*

2018-09-498

14. RÈGLEMENT 1667-74-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-413 ET CRÉER LA ZONE HABITATION H-442 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442.*

Ce règlement a pour objet de :

- d'agrandir la zone commerciale C-413 à même une partie de la zone habitation H-411;
- de créer la nouvelle zone habitation H-442 à même une partie de la zone habitation H-410;
- de créer la nouvelle grille des spécifications à dominance habitation H-442 et d'y prescrire les usages et normes.

Il s'applique aux zones H-410 et C-413 et les articles 1 et 2 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-09-499

15. RÈGLEMENT 1667-74-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-413 ET CRÉER LA ZONE HABITATION H-442 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442.*

2018-09-500

16. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 août 2018 soit approuvé, sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

2018-09-501

17. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – FINANCEMENT DU SERVICE DE RÉFÉRENCE AUX PROGRAMMES ET SERVICES SOCIOCOMMUNAUTAIRES (SERVICE 211) – NON ADHÉSION

ATTENDU l'adoption, par le Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, des budgets de la Communauté pour les exercices financiers 2017 et 2018, lesquels incluaient une contribution de la CMM de 650 000 \$ pour le service de référence aux programmes et services sociocommunautaires, ou service 211, du Centre de référence du Grand Montréal (CRGM);

ATTENDU le mandat confié par le Conseil de la Communauté à la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, le 29 septembre 2016, d'étudier l'opportunité pour la Communauté de financer la mise en place d'un service de référence aux programmes et services sociocommunautaires sur l'ensemble du territoire métropolitain et de déposer ses recommandations avant que ce financement ne soit octroyé (résolution CC16-030);

ATTENDU l'adoption, le 25 mai 2017, de la recommandation de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, qui recommandait d'adopter, dans l'éventualité où certaines municipalités transmettaient une résolution à la CMM indiquant ne pas vouloir être desservie par le service 211, un règlement afin que ces municipalités ne contribuent pas au paiement des dépenses pour ce service, puis d'ajuster la contribution financière de la CMM au service 211 pour déduire, le cas échéant, l'équivalent de la contribution financière des municipalités qui ne seront pas desservies par le service;

ATTENDU la mise en place d'un protocole d'entente entre la Communauté et le Centre de référence du Grand Montréal, qui prévoit une option de retrait à compter de 2019 pour les municipalités qui désirent se retirer du financement du service, et permet d'ajuster le montant versé au CRGM de la part que représente le potentiel fiscal de ces municipalités par rapport à l'ensemble du potentiel fiscal des municipalités participantes à l'entente;

ATTENDU l'élaboration du budget 2019 de la CMM qui prévoit l'octroi d'un financement au service 211;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de signifier à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de la décision du conseil de la Ville de Beloeil à l'effet de ne pas vouloir adhérer au service 211 et à son financement.

2018-09-502

18. VENTE D'ARMES DE POING ET D'ASSAUT – INTERDICTION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

ATTENDU que la Ville de Beloeil est préoccupée par une recrudescence des crimes associés aux armes à feu;

ATTENDU que les crimes commis à l'aide d'une arme à feu au Canada ont augmenté de 39 % entre 2013 et 2016 et que les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont aussi connu une augmentation de 31,5 % pendant cette même période;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a la conviction que certaines armes doivent faire l'objet d'un contrôle beaucoup plus strict et doivent être réservées uniquement aux forces de l'ordre;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est consciente que certains de ses citoyens peuvent aussi être adeptes d'armes semi-automatiques et de poing pour la pratique de la chasse, du tir sportif ou olympique ou des collections;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De joindre la voix de la Ville de Beloeil à celles des villes de Toronto, Montréal et Québec pour demander au gouvernement fédéral d'encadrer davantage la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes par le grand public;

D'appuyer les villes de Toronto, Montréal et Québec et de demander au gouvernement d'interdire au grand public la disponibilité, la vente, la possession et l'utilisation d'armes d'assaut, d'armes semi-automatiques et d'armes de poing sauf :

- dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et des autres autorités mandatées à posséder des armes à feu;
- dans le cas des armes semi-automatiques et des armes de poing, aux adeptes de la chasse, du tir sportif et des collectionneurs;
- sous réserve de restrictions imposées par les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux;

De demander également au gouvernement fédéral de bonifier les critères d'admissibilité pour l'obtention d'armes à feu par des membres du public afin d'empêcher les cas où des individus qui présentent des risques clairs ne soient autorisés à posséder des armes à feu.

2018-09-503

19. RÉSEAU DE MAIRES POUR LA PAIX – ADHÉSION

ATTENDU que le réseau de Maires pour la paix a été fondé en 1982 par les maires de Nagasaki et Hiroshima, villes détruites pas des bombes atomiques en 1945;

ATTENDU que l'objectif de ce mouvement est de lutter pour l'interdiction totale des armes nucléaires à travers le monde et de promouvoir une paix durable afin d'empêcher qu'une nouvelle tragédie survienne;

ATTENDU que le réseau de Maires pour la paix réunit aujourd'hui plus de 7 200 villes membres dans plus de 162 pays ou régions;

ATTENDU que la mission des Maires pour la paix est de développer des liens entre les villes, puisque ces dernières peuvent contribuer à maintenir un climat de paix;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la Ville de Beloeil à adhérer au réseau de Maires pour la paix et d'autoriser le versement de la cotisation annuelle au montant de 2 000 yens, converti au taux de change entre le dollar canadien et le yen à la date du paiement.

2018-09-504

20. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – BRIGADIER SCOLAIRE – POSTE PERMANENT – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer monsieur François Quessy au poste permanent de brigadier scolaire au Service de sécurité incendie et ce, à compter du 25 septembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-09-505

21. SERVICES JURIDIQUES – DIRECTEUR ET GREFFIER – REMPLACEMENT TEMPORAIRE – NOMINATION

ATTENDU le départ de la directrice des Services juridiques et greffière pour un congé de maternité, le 13 septembre 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à son remplacement pour la durée de ce congé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer monsieur Alexandre Doucet-McDonald à titre de directeur des Services juridiques et greffier par intérim pour une durée approximative d'un an, à compter du 13 septembre 2018.

2018-09-506

22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8017) – 903-905, RUE ARMAND-DAIGLE – MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/241 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8017 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2085 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages, au 903-905, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-507

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8018) – 907-909, RUE ARMAND-DAIGLE – MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/242 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8018 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2086 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 907-909, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-508

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8097) – 943-945 ET 947-949, RUE ARMAND-DAIGLE – MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/243 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8097 et d'autoriser la délivrance des permis de construction portant les numéros de demande 2018-2571 à 2018-2576 et 2018-2585 à 2018-2588 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'habitations bifamiliales jumelées de deux étages aux 943-945 et 947-949, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-509

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8120) – 2000, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RESTAURANT MCDONALD'S – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/244 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8120 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2750 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un nouveau bâtiment commercial au 2000, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-510

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8144) – 880-888, RUE LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/245 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8144 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-2813 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne commerciale de type « projetante » au 880-888, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-511

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8146) – 976, RUE RICHELIEU – AFFICHAGE – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/09/246 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8146 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation 2018-2775 pour permettre l'installation d'une enseigne détachée sur socle, au 976, rue Richelieu, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-09-512

28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8151) – 101-103, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RECONSTRUCTION ET AGRANDISSEMENT DE LA GALERIE AVANT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/247 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8151 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2833 au demandeur pour permettre des travaux de reconstruction et d'agrandissement de la galerie avant au 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-513

29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8156) – 871-879, RUE LAURIER – REHAUSSEMENT DE LA TOITURE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8156 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2875 au demandeur pour permettre des travaux de rehaussement de la toiture au 871-879, rue Laurier, conformément aux plans datés du 12 septembre 2018, préparés par monsieur Hubert Chamberland, urbanisme et architecte, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-514

30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8165) – 911 À 941 ET 916 À 946, RUE ARMAND-DAIGLE – DEMANDE DE MODIFICATION AUX PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉROS 2018-3679 À 2018-3686, 2018-3696 ET 2018-3701 À 2018-3707 – MODIFICATION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/09/250 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8165 et d'autoriser la modification aux permis de construction portant les numéros 2018-3679 à 2018-3686, 2018-3696 et 2018-3701 à 2018-3707 délivrés les 9, 10 et 14 août 2018, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-09-515

31. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – DÉPÔT D'UNE DEMANDE – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil élabore actuellement un plan d'aménagement, de réhabilitation et de connexions aux corridors forestiers de Beloeil comprenant l'identification des tâches précises, les responsables et le calendrier de leur réalisation, une estimation de leurs coûts et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dispose d'un programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire bénéficier de ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

De s'engager à assumer sa part des coûts admissibles du projet

De désigner Madame Marie-Eve Ferland, coordonnatrice en environnement, comme responsable du projet et est autorisée à signer tout document à cet effet.

2018-09-516

32. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AU PLAN D'EAU DU GRAND MONTRÉAL – DÉPÔT D'UNE DEMANDE – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil élabore actuellement un plan d'aménagement de la Halte des Vapeurs comprenant l'identification des tâches précises, les responsables et le calendrier de leur réalisation, une estimation de leurs coûts et une stratégie de mise en œuvre et de suivi;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dispose d'un programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et au plan d'eau du grand Montréal;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire bénéficier de ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre du programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et au plan d'eau du grand Montréal.

De s'engager à assumer sa part des coûts admissibles du projet.

De désigner Madame Marie-Eve Ferland, coordonnatrice en environnement, comme responsable du projet et est autorisée à signer tout document à cet effet.

2018-09-517

33. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – RÉVISIONS DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS RÉSIDENTIELS – INTÉRÊT

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, seule une municipalité régionale de comté ou une communauté peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU que l'inventaire des îlots déstructurés de la zone agricole remonte à une dizaine d'années;

ATTENDU qu'à ce moment, les municipalités ne connaissaient pas tous les enjeux reliés à une telle identification et que certains terrains ont pu être omis;

ATTENDU que le conseil municipal est d'opinion qu'il serait opportun de revoir l'identification de ces îlots afin qu'elle reflète mieux la situation réelle de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu d'enclencher un processus de révision des îlots déstructurés de la zone agricole pour tout son territoire afin de soumettre à la CPTAQ, une demande à portée collective selon l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

2018-09-518

34. RÈGLEMENT 1667-71-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE CRÉER LA NOUVELLE ZONE COMMERCIALE C-119 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE COMMERCIALE C-109(P) – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-71-2018 modifiant le*

Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-71-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de créer la nouvelle zone commerciale C-119 à même une partie de la zone commerciale C-109(p).*

2018-09-519

35. RÈGLEMENT 1667-72-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-744 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744;*

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-72-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-744.*

2018-09-520

36. RÈGLEMENT 1682-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le conseiller Luc Cossette dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique des employés municipaux* a pour objet d'intégrer au code d'éthique des employés municipaux des règles d'après-mandat applicables à certains employés.

2018-09-521

37. RÈGLEMENT 1682-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Cossette donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le code d'éthique des employés municipaux afin d'y intégrer des règles d'après-mandat applicables à certains employés, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-09-522

38. RÈGLEMENT 1752-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 540 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin.*

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au lundi 15 octobre 2018.

2018-09-523

39. RÈGLEMENT 1752-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 540 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin.*

2018-09-524

40. RÈGLEMENT 1753-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1753-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques* a pour but d'établir un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sous forme d'avance de fonds remboursable, payable au propriétaire d'un immeuble qui procède à la construction ou à la réfection d'une installation septique, et ce, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RRQ, c. Q-2, r. 22)

2018-09-525

41. RÈGLEMENT 1753-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sous forme d'avance de fonds remboursable, payable au propriétaire d'un immeuble qui procède à la construction ou à la réfection d'une installation septique, et ce, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (RRQ, c. Q-2, r. 22), sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-09-526

42. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – CONTESTATION – RATIFICATION – REPRÉSENTATION – MANDAT

ATTENDU qu'une demande à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, Division des petites créances (numéro 750-32-700556-189 DF001);

ATTENDU qu'une contestation a été déposée, le 4 septembre 2018, par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, Division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

ATTENDU que selon la jurisprudence, les avocats au service d'une ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de ratifier la contestation du 4 septembre 2018 signée par monsieur Mario Lachapelle, directeur adjoint aux opérations au Service des travaux publics.

Monsieur Mario Lachapelle est mandaté à titre de représentant de la Ville devant la Cour du Québec, Division des petites créances, pour le dossier numéro 750-32-700556-189 DF001.

2018-09-527

43. CÉLÉBRATION DE MARIAGES ET D'UNIONS CIVILES – CÉLÉBRANT COMPÉTENT – DÉSIGNATION

ATTENDU qu'en vertu de l'article 366 du *Code civil du Québec*, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux peuvent être désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU que Monsieur Luc Cossette, conseiller municipal, désire célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de demander au Directeur de l'état civil du Québec de désigner Monsieur le conseiller Luc Cossette à titre de célébrant compétent pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la ville.

2018-09-528

44. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville souhaite offrir à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) ses services en matière de technologie de l'information;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente relative à la fourniture de services en technologie de l'information à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-09-529

45. ENTENTE RELATIVE À L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN ET LE MAINTIEN DES ANTENNES – FERME REGRAIN INC. – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que des antennes appartenant à la Ville sont actuellement érigées sur un des silos de la ferme Regrain inc., avec le consentement du propriétaire;

ATTENDU que la Ville désire étendre son réseau numérique à travers les différents bâtiments et lieux municipaux en procédant notamment à l'installation de nouvelles antennes sur ledit silo;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'établir les conditions et obligations de chaque partie relativement à l'installation, l'entretien et le maintien des antennes érigées sur ledit silo situé au 840, boulevard Yvon-L'heureux Nord, à Beloeil;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente relative à l'installation, l'entretien et le maintien des antennes à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Ferme Regrain inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-09-530

46. ENTENTE DE COMMANDITES AUX FINS DU FINANCEMENT DU CENTRE AQUATIQUE – MARCHÉ RIENDEAU BELOEIL INC. – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les travaux actuellement en cours pour la construction d'un centre aquatique sur la rue Saint-Jean-Baptiste, comprenant notamment un bassin compétitif, un bassin récréatif, une salle multifonctionnelle et un stationnement s'y rattachant;

ATTENDU que le centre aquatique sera partiellement financé par une campagne de financement privée et que l'entreprise Métro Riendeau désire participer à cette campagne;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente de commandites à intervenir entre la Ville de Beloeil et Marché Riendeau Beloeil inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-09-531

47. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 31 juillet au 24 septembre 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-09-532

48. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 8 août au 10 septembre 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 8 août au 10 septembre 2018 au montant total de 220 395,00 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 8 août au 10 septembre 2018 au montant total de 195 978,65 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-09-533

49. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 8 293 000 \$ – 10 OCTOBRE 2018 – ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1475-00-2002, 1482-00-2003, 1487-00-2003, 1578-00-2008, 1617-00-2009, 1618-00-2009, 1630-00-2010, 1650-00-2011, 1655-00-2011, 1656-00-2011, 1657-00-2011, 1658-00-2011, 1660-00-2011, 1673-00-2012, 1674-00-2012, 1684-00-2012 et 1724-00-2016, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 octobre 2018, au montant de 8 293 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

461 000 \$	2,30000 %	2019
477 000 \$	2,60000 %	2020
493 000 \$	2,75000 %	2021
509 000 \$	2,85000 %	2022
6 353 000 \$	2,95000 %	2023

Prix : 98,67656 Coût réel : 3,24297 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

461 000 \$	2,30000 %	2019
477 000 \$	2,55000 %	2020
493 000 \$	2,70000 %	2021
509 000 \$	2,85000 %	2022
6 353 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,80700 Coût réel : 3,25066 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

461 000 \$	2,30000 %	2019
477 000 \$	2,50000 %	2020
493 000 \$	2,65000 %	2021
509 000 \$	2,85000 %	2022
6 353 000 \$	2,90000 %	2023

Prix : 98,36900

Coût réel : 3,26880 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 293 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2018-09-534

50. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 8 293 000 \$ – 10 OCTOBRE 2018 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 293 000 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
1475-00-2002	55 100 \$
1482-00-2003	116 900 \$
1487-00-2003	77 400 \$
1578-00-2008	38 900 \$
1617-00-2009	85 100 \$
1618-00-2009	85 500 \$
1630-00-2010	432 200 \$
1650-00-2011	286 200 \$
1655-00-2011	124 300 \$
1656-00-2011	61 300 \$
1657-00-2011	138 200 \$
1658-00-2011	70 600 \$
1660-00-2011	18 000 \$
1673-00-2012	359 800 \$
1673-00-2012	393 600 \$
1674-00-2012	482 300 \$
1674-00-2012	471 300 \$
1684-00-2012	1 061 900 \$
1724-00-2016	3 934 400 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1617-00-2009, 1618-00-2009, 1630-00-2010, 1650-00-2011, 1655-00-2011, 1656-00-2011, 1657-00-2011, 1658-00-2011, 1660-00-2011, 1673-00-2012, 1674-00-2012, 1684-00-2012 et 1724-00-2016, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4G7

8. Les obligations seront signées par la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1617-00-2009, 1618-00-2009, 1630-00-2010, 1650-00-2011, 1655-00-2011, 1656-00-2011, 1657-00-2011, 1658-00-2011, 1660-00-2011, 1673-00-2012, 1674-00-2012, 1684-00-2012 et 1724-00-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq ans, à compter du 10 octobre 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2018-09-535

51. ACQUISITION D'UN SERVEUR POUR SAUVEGARDE ET AUTRES APPLICATIONS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un serveur pour sauvegarde et autres applications;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. CDW Canada	19 263,01 \$
2. Drummond Informatique Limitée (MicroAge)	21 424,12 \$
3. Softchoice LP	22 088,96 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CDW Canada, pour l'acquisition d'un serveur pour sauvegarde et autres applications, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 23 août 2018, pour un montant total de 19 263,01 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-133-51-702, projet 18TI004.

2018-09-536

52. PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE – RUE DE L'INDUSTRIE – PROJET 2018-16 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – REJET DES SOUMISSIONS

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie;

ATTENDU que douze soumissionnaires se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont déposé une soumission;

ATTENDU que les prix soumis par tous les soumissionnaires sont supérieurs au budget alloué pour ce projet;

ATTENDU que la Ville procèdera à un nouvel appel d'offres au cours de l'hiver 2019 suite à une révision du devis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de rejeter toutes les soumissions reçues pour des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie.

2018-09-537

53. PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES – ACCEPTATION

ATTENDU qu'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en novembre 2016;

ATTENDU qu'une révision de ce plan d'intervention a été réalisée suite aux commentaires du MAMOT et que cette révision lui a été transmise en version finale le 17 août 2018 ;

ATTENDU que le MAMOT a approuvé le plan d'intervention dans sa lettre datée du 22 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'accepter le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

2018-09-538

54. ENTREPOSAGE ET DÉCANTATION DE RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUE – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil, le 18 août 2017, a reçu un avis de non-conformité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant l'entreposage et la décantation des résidus de balayage de rue;

ATTENDU qu'un mandat a été donné à la firme d'ingénierie GBI pour la réalisation des plans et devis et la préparation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la firme GBI à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en lien avec l'entreposage et la décantation de résidus de balayage de rue.

2018-09-539

55. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATIONS

ATTENDU que l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu signée entre le 11 juillet et le 21 août 2018 par les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu de Beloeil a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 31 août dernier;

ATTENDU que la première assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu aura lieu, en vertu du décret de constitution, le 11 octobre prochain, à 18 heures, à son siège social du 990, rue Dupré, à Beloeil;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Beloeil pour siéger au conseil d'administration de la régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer madame la mairesse Diane Lavoie pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et de nommer Madame la conseillère Renée Trudel à titre de substitut.

2018-09-540

56. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le paiement de la facture 8FD000199 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 16 589,69 \$ concernant les appels répondus par cette ville sur le territoire de Beloeil pour les mois janvier à juin 2018.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

2018-09-541

57. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS – CLUB DE COURSE ET DE MARCHE DE BELOEIL – RECONNAISSANCE

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est dotée en 2013 d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations;

ATTENDU que les organismes doivent soumettre une demande de reconnaissance en vertu de cette politique afin de bénéficier des services offerts par la Ville;

ATTENDU que le Club de course et de marche de Beloeil en a fait la demande et a déposé un dossier complet qui rencontre les exigences de la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de reconnaître le Club de course et de marche de Beloeil, organisme de catégorie 3- Adulte avec soutien seulement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations.

Cette reconnaissance est en vigueur pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

2018-09-542

58. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2018
- b) Liste des employés temporaires et étudiants
- c) Liste des employés en fin de période probatoire
- d) Procès-verbal de correction du 4 septembre 2018

2018-09-543

59. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Maison Victor-Gadbois – souper bénéfique et encans – 20 octobre 2018 2 billets à 200 \$ chacun
 - b) L'Arche Beloeil – marchathon de l'inclusion *Je marche avec l'Arche* – 30 septembre 2018 4 inscriptions à 30 \$ chacune
 - c) Le Grain d'Sel centre d'entraide familiale de la Vallée-du-Richelieu – souper bénéfique – 27 octobre 2018 1 billet à 30 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - d) Opération Nez rouge 600 \$
 - e) Association du baseball mineur de Beloeil (ABMB) – participation au Championnat canadien baseball 100 \$
 - f) Chevaliers de Colomb de Pasbébiac, conseil 7385 district 65 – participation aux Championnats mondiaux de karaté 200 \$

2018-09-544

60. ORGANISME À BUT NON LUCRATIF AUTONOMIK – PROJET D'IMPLANTATION D'AUTO-PARTAGE – APPUI

ATTENDU que l'organisme à but non lucratif AUTONOMIK demande à la ville un appui à son projet d'implantation d'auto-partage sur le territoire de la ville;

ATTENDU que la mission de cet organisme est de favoriser la mobilité des personnes à faible revenu, des personnes vivant de l'isolement, des organismes et des coopératives à but non-lucratif ainsi que de la population en général, en minimisant l'impact écologique des déplacements;

ATTENDU que dans le cadre de sa mission AUTONOMIK veut utiliser deux cases de stationnement sur un terrain situé sur le territoire de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la Ville de Beloeil appuie l'organisme AUTONOMIK dans son projet d'implantation d'auto-partage sur le territoire de la ville en utilisant un maximum de deux cases de stationnement sur un terrain appartenant à la Ville ou avec qui la ville a une entente, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

La Ville de Beloeil s'engage à acquérir des bornes de recharge, à les installer et à défrayer les coûts de consommation d'électricité et de signalisation afin de permettre aux citoyens de se prévaloir de ce service de transport collectif.

2018-09-545

61. COALITION A-30 – ENGAGEMENT

ATTENDU que l'autoroute 30 (A-30) est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

ATTENDU que l'A-30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;

ATTENDU que l'A-30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

ATTENDU qu'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la Ville de Beloeil s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A-30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

2018-09-546

62. PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE (PECEM) – PARTENARIAT

ATTENDU que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie (PECEM) est un organisme qui travaille quotidiennement à effectuer la promotion, la concertation et le rayonnement de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire de l'est de la Montérégie;

ATTENDU que l'organisme a développé un programme de perfectionnement à la commercialisation appelé ProPul-C destiné aux gestionnaires des entreprises et projets d'économie sociale pour améliorer leurs connaissances et compétences en commercialisation;

ATTENDU que l'organisme souhaite avoir accès à des tarifs réduits pour la location de la salle aux fins du programme de formation ProPul-C;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie à bénéficier des tarifs des organismes accrédités pour la location de locaux, lors de l'année 2018-2019, conformément au règlement de tarification en vigueur.

63. VARIA

64. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-09-547

65. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 24 septembre 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le lundi 24 septembre 2018, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

SERVICE DES FINANCES

3. Programme triennal des immobilisations 2019 – 2020 – 2021 – adoption

VARIA

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.



ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 septembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 21 septembre 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 41 ;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-09-484

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-09-485

3. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019 – 2020 – 2021 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2019-2020-2021 tel que présenté.

4. VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-09-486

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 48;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil ce 24 septembre 2018.

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 15 OCTOBRE - 19 HEURES

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 15 octobre 2018, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

SERVICE DE L'URBANISME

3. Projet de lotissement – lot 6 158 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – contribution pour fins de parc – entente – autorisation de signature

VARIA

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018 - 19 HEURES

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 15 octobre 2018 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 12 octobre 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-10-548

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-10-549

3. PROJET DE LOTISSEMENT – LOT 6 158 502 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC – ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'un projet de lotissement a été soumis à la Ville pour le site portant le numéro de lot 6 158 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie de 10 541 m²;

ATTENDU que le *Règlement de lotissement 1668-00-2011* de la Ville, exige comme condition préalable à l'approbation d'un projet de lotissement, que le propriétaire s'engage à céder gratuitement un terrain aux fins de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels d'une superficie égale à 10 % du site visé, en excluant les portions du site situé en zone agricole permanente;

ATTENDU qu'en vertu dudit règlement, le propriétaire peut convenir avec la Ville d'un report de la contribution;

ATTENDU qu'en vertu de ce règlement, le conseil et le propriétaire peuvent convenir que la cession porte sur un terrain qui n'est pas compris dans le site, mais qui fait partie du territoire de la Ville;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et 2964-3434 Québec Inc. concernant la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

4. VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-10-550

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 02;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 15 octobre 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 OCTOBRE 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM-2018-8170) – 1097, rue des Pinsons – seconde entrée charretière – audition des personnes intéressées – refus
5. Dérogation mineure (DM-2018-9197) – 940-946, rue Laurier – empiètement – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Usage conditionnel (UC-2018-8192) – 361-363, rue Honoré-Mercier – ajout d'un logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – refus

CONSEIL

7. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 24 septembre 2018 et extraordinaire du 15 octobre 2018 – approbation
8. Maire suppléant – novembre, décembre 2018 et janvier 2019 – nomination

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9. Politique pour prévenir et contrer le harcèlement au travail et promouvoir la civilité – adoption

SERVICE DE L'URBANISME

10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8123) – 1028-1030, rue Richelieu – agrandissement d'un balcon à l'étage – approbation
11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8160) – 1691, rue de l'Industrie – ABB Beloeil – affichage – approbation
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8178) – 650, rue Serge-Pepin – Raoul Chagnon jeux et jouets – affichage – approbation
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8188) – 940-946, rue Laurier – modification des façades – approbation
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8190) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Barbies resto-bar-grill – revêtement extérieur et terrasse – approbation

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8198) – 967-969 à 979-981, rue Armand-Daigle – construction d'habitations bifamiliales jumelées de deux étages – refus
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8199) – 983-985 à 1019-1021, rue Armand-Daigle – construction d'habitations bifamiliales jumelées de deux étages – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2018-8196) – 230, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – modification et agrandissement du bâtiment – approbation
18. Servitude réelle pour des lignes électriques et de télécommunication – lots 5 129 001 et 5 129 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – rue Paul-Perreault – engagement – approbation – autorisation de signature

SERVICES JURIDIQUES

19. *Règlement 1653-09-2018 modifiant le règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – projet – dépôt*
20. *Règlement 1653-09-2018 modifiant le règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – avis de motion*
21. *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901 – adoption*
22. *Règlement 1667-74-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442 – adoption*
23. *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
24. *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
25. *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – adoption*
26. *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin – certificat du greffier – dépôt*
27. *Règlement 1753-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – adoption*
28. *Règlement 1755-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec – projet – dépôt*
29. *Règlement 1755-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec – avis de motion*
30. Transaction immobilière – rue Gérard-Dupont – lot 4 629 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – approbation – autorisation de signature
31. Transaction immobilière – rue Régis-Phaneuf – lots 5 255 015, 5 255 017 et 4 556 335 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – approbation – autorisation de signature
32. Calendrier des séances ordinaires du conseil – année 2019 – adoption
33. Ententes en matière de sécurité incendie – dénonciations

SERVICE DES FINANCES

34. Autorisation des dépenses
35. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
36. Financement de projets 2019 – surplus accumulés affectés – fonds réservés – appropriation
37. Financement de projets 2019 – fonds de roulement – emprunt – autorisation – enveloppes budgétaires – ouverture
38. Fourniture et livraison de terre pour la plantation d'arbres – autorisation de dépense
39. Inspection de conduites d'égout par caméra conventionnelle – projet 18GN24 – octroi de contrat

40. Prolongement de la rue Victor-Doré – projet 2018-10A – surveillance des travaux – services professionnels d'ingénierie – octroi de contrat
41. Travaux de voirie sur diverses rues – projet 2019-01 – confection des plans, devis et surveillance – services professionnels d'ingénierie – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
42. Union des municipalités du Québec (UMQ) – fourniture et livraison de carburants en vrac – projet 19RA93 – regroupement d'achat – adhésion

SERVICE DU GÉNIE

43. Gestion des eaux pluviales d'un nouveau bâtiment – 1205, rue Victor-Doré – demande au ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

44. Abattage et élagage d'arbres – avis de changement – approbation – autorisation de paiement
45. Club de VTT Coureurs des bois rive-sud – traverses de véhicules tout terrain (VTT) – boulevard Yvon-L'Heureux Nord et rue Henry-R.-Gray – autorisation
46. Vente aux enchères – surfaceuse – entente – autorisation de signature
47. Coupe des herbes hautes en bordure de rue – autorisation de paiement

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

48. Commission scolaire des Patriotes (CSP) – protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et communautaires – approbation – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

49. Liste des documents déposés :
 - a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – septembre 2018
 - b) Reddition de comptes de la trésorière pour l'année 2018
 - c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017

SUBVENTIONS ET APPUIS

50. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
51. Municipalité alliée contre la violence conjugale – proclamation
52. Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – Grande guignolée des médias – 6 décembre 2018 – autorisation de sollicitation

VARIA

- 53.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 54.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 55.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 22 OCTOBRE 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 22 octobre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-10-551

3. HOMMAGE AUX PARTICIPANTS DU PROJET KILIMANDJARO DE L'ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AVRDI) – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) a réussi à mettre sur pied deux campagnes de collecte de fonds d'envergure où des participants se sont envolés pour le Kilimandjaro, et ce, au profit de l'AVRDI;

ATTENDU que la campagne de collecte de fonds 2018 a permis d'amasser la somme de 54 000 \$ au profit de l'AVRDI;

ATTENDU que le défi a demandé un entraînement physique intensif de plusieurs mois, de même qu'une préparation mentale rigoureuse, que les participants ont conclue avec succès;

ATTENDU que les participants ont fait preuve d'un altruisme extraordinaire, tant de la part des parents et amis de personnes bénéficiaires des services de l'AVRDI, mais également de la part de plusieurs participants qui n'avaient pas de liens préalables avec l'AVRDI avant ce défi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le conseil municipal invite les participants des deux éditions du projet Kilimandjaro de l'AVRDI à venir signer le livre d'or de la Ville de Beloeil afin de souligner l'engagement exceptionnel de ces personnes au grand cœur et ainsi leur rendre un hommage bien spécial.

2018-10-552

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour présenté, en y ajoutant le sujet suivant :

3. Hommage aux participants du projet Kilimandjaro de l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) – signature du livre d'or

2018-10-553

5. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8170) – 1097, RUE DES PINSONS – SECONDE ENTRÉE CHARRETIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1097, rue des Pinsons, une seconde entrée charretière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser la dérogation mineure numéro DM-2018-8170 pour le 1097, rue des Pinsons, conformément à la résolution 2018/10/279 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-10-554

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-9197) – 940-946, RUE LAURIER – EMPIÈTEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 940-946, rue Laurier, un empiètement de la marquise dans la marge avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-9197 telle que demandée pour le 940-946, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/305 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-10-555

7. USAGE CONDITIONNEL (UC-2018-8192) – 361-363, RUE HONORÉ-MERCIER – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 361-363, rue Honoré-Mercier;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'accorder;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2018-8192 pour le 361-363, rue Honoré-Mercier, conformément à la résolution 2018/10/291 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-10-556

8. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018 ET EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil du 24 septembre 2018 et extraordinaire du conseil du 15 octobre 2018, tel que soumis.

2018-10-557

9. MAIRE SUPPLÉANT – NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2018 ET JANVIER 2019 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer Monsieur le conseiller Pierre Verret à titre de maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2018 et janvier 2019.

2018-10-558

10. POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ET PROMOUVOIR LA CIVILITÉ – ADOPTION

ATTENDU que la Ville de Beloeil a adopté, le 26 mars 2012, une politique de respect de la personne;

ATTENDU que, suite à certaines modifications apportées à la *Loi sur les normes du travail*, cette politique doit être révisée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter la *Politique pour prévenir le harcèlement et promouvoir la civilité*, telle que soumise.

De nommer, conformément à l'article 6.2 de ladite politique, la directrice du Service des ressources humaines en tant que responsable de la politique.

2018-10-559

11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8123) – 1028-1030, RUE RICHELIEU – AGRANDISSEMENT D'UN BALCON À L'ÉTAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/281 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8123 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre l'agrandissement d'un balcon situé au deuxième étage de la façade droite du bâtiment, sur le prolongement d'une toiture existante d'une annexe arrière pour une habitation bifamiliale au 1028-1030, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-560

12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8160) – 1691, RUE DE L'INDUSTRIE – ABB BELOEIL – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/283 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8160 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-2888 au demandeur pour permettre un nouvel affichage au 1691, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-561

13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8178) – 650, RUE SERGE-PEPIN – RAOUL CHAGNON JEUX ET JOUETS – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/284 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8178 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-2925 au demandeur pour permettre un nouvel affichage au mur au 650, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-562

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8188) – 940-946, RUE LAURIER – MODIFICATION DES FAÇADES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/306 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8188 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2928 au demandeur pour permettre la modification des façades du bâtiment au 940-946, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-563

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8190) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – BARBIES RESTO-BAR-GRILL – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET TERRASSE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/286 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8190 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2954 au demandeur pour permettre des travaux de modifications au revêtement extérieur et à la terrasse au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-564

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8198) – 967-969 À 979-981, RUE ARMAND-DAIGLE – CONSTRUCTION D'HABITATIONS BIFAMILIALES JUMELÉES DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8198 et d'autoriser la délivrance des permis de construction portant les numéros de demande 2018-3005 à 2018-3008 au demandeur pour permettre la construction de quatre habitations bifamiliales jumelées de deux étages au 967-969 à 979-981, rue Armand-Daigle.

Conformément à la résolution 2018/10/287 du Comité consultatif d'urbanisme, cette approbation est conditionnelle à l'utilisation des plans, modèles Tandem 2 A et B, tels que proposés dans la demande PIIA-2018-8199.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-565

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8199) – 983-985 À 1019-1021, RUE ARMAND-DAIGLE – CONSTRUCTION D'HABITATIONS BIFAMILIALES JUMELÉES DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/288 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8199 et d'autoriser la délivrance des permis de constructions portant les numéros de demande 2018-3009 à 2018-3018 au demandeur pour permettre la constructions de dix habitations bifamiliales jumelées de deux étages au 983-985 à 1019-1021, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-566

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8196) – 230, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/10/307 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8196 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2987 au demandeur pour permettre des travaux de modifications extérieures et d'agrandissement au 230, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-10-567

19. SERVITUDE RÉELLE POUR DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – LOTS 5 129 001 ET 5 129 002 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RUE PAUL-PERREAU – ENGAGEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les travaux de construction actuellement en cours au 3005, rue Paul-Perreault pour un projet d'habitations de 105 logements connu sous l'appellation « Le Meridien »;

ATTENDU que le raccordement au réseau électrique du nouveau bâtiment devra se faire en passant par les lots 5 129 001 et 5 129 002 dont la Ville est propriétaire;

ATTENDU que de ce fait, une servitude devra être consentie par la Ville à Hydro-Québec et à Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer le formulaire « Établissement des droits réels de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication » concernant les lots 5 129 001 et 5 129 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

2018-10-568

20. RÈGLEMENT 1653-09-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1653-09-2018 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* vise à modifier les dispositions relatives à l'interdiction de stationnement sur tout chemin public en période hivernale.

2018-10-569

21. RÈGLEMENT 1653-09-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier les dispositions relatives à l'interdiction de stationnement sur tout chemin public en période hivernale, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

2018-10-570

22. RÈGLEMENT 1667-73-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE SERVICE DE LOCATION D'OUTILS ET D'ÉQUIPEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-900 ET L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À TITRE D'USAGE PRINCIPAL DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-901 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-73-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-73-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'usage de service de location d'outils et d'équipement dans la zone industrielle I-900 et l'entreposage extérieur à titre d'usage principal dans la zone industrielle I-901.*

2018-10-571

23. RÈGLEMENT 1667-74-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE C-413 ET CRÉER LA ZONE HABITATION H-442 – ADOPTION

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-74-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-74-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'agrandir la zone commerciale C-413 et créer la zone habitation H-442.*

2018-10-572

24. RÈGLEMENT 1667-75-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 novembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-10-573

25. RÈGLEMENT 1667-76-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 novembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-10-574

26. RÈGLEMENT 1682-02-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1682-00-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1682-02-2018 modifiant le Règlement 1682-00-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*.

2018-10-575

27. RÈGLEMENT 1752-00-2018 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-LOUIS-LE TOURNEUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 540 000 \$ À CETTE FIN – CERTIFICAT DU GREFFIER – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1752-00-2018 ordonnant des travaux de construction de conduites d'eau potable et d'égout pluvial, de voirie et d'éclairage pour le prolongement de la rue Pierre-Louis-Le Tourneux et décrétant un emprunt de 540 000 \$ à cette fin*.

2018-10-576

28. RÈGLEMENT 1753-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1753-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques*.

2018-10-577

29. RÈGLEMENT 1755-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1755-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec* vise à établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle des immeubles en déclin dans le centre-ville tel que décrit au plan d'urbanisme.

2018-10-578

30. RÈGLEMENT 1755-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir un programme d'aide financière pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle des immeubles en déclin dans le centre-ville tel que décrit au plan d'urbanisme, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-10-579

31. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – RUE GÉRARD-DUPONT – LOT 4 629 277 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en conformité avec l'entente relative à des travaux municipaux signée avec le promoteur, ce dernier doit céder à la ville le lot 4 629 277 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, constituant l'assise de la rue Gérard-Dupont;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville, Normand Potvin Inc et 9236-8164 Québec Inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-10-580

32. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – RUE RÉGIS-PHANEUF – LOTS 5 255 015, 5 255 017 ET 4 556 335 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en conformité avec l'entente relative à des travaux municipaux signée avec le promoteur, ce dernier doit céder à la ville les lots 5 255 015, 5 255 017 et 4 556 335 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, constituant l'assise de la rue Régis-Phaneuf;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville et 9174-8319 Québec Inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-10-581

33. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL – ANNÉE 2019 – ADOPTION

ATTENDU que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, fixer le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 se tiennent aux dates suivantes, à 19 h 30, à la salle du conseil située au Centre des loisirs, au 240, rue Hertel :

28 janvier	8 juillet
25 février	26 août
25 mars	23 septembre
23 avril	28 octobre
27 mai	25 novembre
25 juin	9 décembre

2018-10-582

34. ENTENTES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – DÉNONCIATIONS

ATTENDU que la Ville de Beloeil est actuellement partie à diverses ententes en matière de sécurité incendie;

ATTENDU qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, le service de sécurité incendie sur le territoire de la ville sera assuré par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de dénoncer les ententes suivantes afin que celles-ci prennent fin le 31 décembre 2018 :

- Entente de prêt d'équipements destinés à la formation au centre de qualifications professionnelles (CQPB);
- Entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie;
- Entente intermunicipale d'entraide en matière de sécurité incendie;

- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;
- Entente relative à la fourniture d'air respirable;
- Entente d'entraide intermunicipale pour la protection contre l'incendie;
- Entente sur le partage des ressources humaines en matière de sécurité incendie;
- Entente intermunicipale d'entraide réciproque en matière de sécurité incendie;
- Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne;
- Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

D'inviter les parties des ententes précitées à communiquer avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) afin de négocier, s'il y a lieu, de nouvelles ententes.

2018-10-583

35. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 21 septembre au 18 octobre 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-10-584

36. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 11 septembre au 9 octobre 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 11 septembre au 9 octobre 2018 au montant total de 180 196,91 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 septembre au 9 octobre 2018 au montant total de 69 576,39 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-10-585

37. FINANCEMENT DE PROJETS 2019 – SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS – FONDS RÉSERVÉS – APPROPRIATION

ATTENDU que le programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 a été adopté par le conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser pour 2019, l'appropriation des montants suivants pour financer des projets énumérés ci-dessous, pour un montant total de 1 945 500 \$:

- 150 000 \$ du surplus accumulé affecté – informatique
- 175 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection et prolongement du réseau cyclable
- 95 000 \$ du surplus accumulé affecté – aménagement dans les parcs
- 603 000 \$ du surplus accumulé affecté – bâtiments
- 500 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection de pavage
- 250 000 \$ du surplus accumulé affecté – actifs payés comptants

- 172 500 \$ du fonds réservé – aménagement dans les parcs

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 773 000 \$ des surplus accumulés affectés et de 172 500 \$ du fonds réservé – aménagement dans les parcs pour financer les projets selon la liste ci-dessous :

DESCRIPTION CTB	(E) Fonds réservé - Parcs	(G) Surplus affecté - Informatique	(H) Surplus affecté - Piste Cycl.	(I) Surplus affecté - Parcs	(L) Surplus affecté- Bâtiments	(M) Surplus affecté- Réfection	(N) Surplus affecté - Actifs payés
PDP: Déplacement actif vers le Centre Aquatique	77 500		52 500				
PDP: Rue Morrison (entre Asselin et Yvon-l'Heureux)			122 500				
PRP: Shea, Morrison, Asselin, Vincent						500 000	
LCVC-22: Éclairage sentiers de parc (Longpré-Marchand et Dionis Désilet)				38 000			
Chargeur automatique de bande (sauvegarde)		15 000					
Microsoft Exchange Server 2016		30 000					
Laboratoire informatique (ordinateurs) - Bibliothèque		20 000					
Photocopieur - Maison Villebon		6 700					
PGM Rotation des postes		23 300					
Module de gestion documentaire (archives)		55 000					
LCVC-19: PGM Estrades (Eulalie-Durocher et Hertel)				22 000			
LCVC-27: Toilette béton et abreuvoir (Skatepark)				20 000			
LCVC-27: Toilette béton (Parc des Patriotes)				15 000			
Serveur centralisé pour le contrôle d'accès par carte					11 000		
RIPRSL: Revêtement de plancher					55 000		
RIPRSL: Peinture des corridors					23 000		
CDL: Revêtement mural au gymnase					21 000		
ARENA: Reconditionnement d'un compresseur					14 000		
ARENA: Remplacement de tuyauterie de saumure					15 000		
CHALET CLAUDE-BARRET: Armoire de cuisine					10 000		
Sentier pédestre - secteur des Marquises	55 000						
ENV-09: BOURG DE LA CAPITALE - Aménagement des boisés	40 000						
ATELIER MUNICIPAUX: Aménagement vestiaire, cuisine et toilette					21 000		
ATELIER MUNICIPAUX: Terrain					375 000		250 000
LCVC-06: Douche piscine Réal-Vinet					58 000		
LCVC-12: PGM Accès électrique parcs (Baronne et Eulalie-Durocher)							
	172 500	150 000	175 000	95 000	603 000	500 000	250 000

2018-10-586

38. FINANCEMENT DE PROJETS 2019 – FONDS DE ROULEMENT – EMPRUNT – AUTORISATION – ENVELOPPES BUDGÉTAIRES – OUVERTURE

ATTENDU que certains projets prévus au programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2019 doivent être financés par le fonds de roulement;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'emprunt au fonds de roulement d'un montant correspondant auxdits projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser pour la réalisation des projets prévus à ce programme pour l'année 2019, des emprunts au fonds de roulement totalisant un montant de 787 500 \$ pour le financement des projets décrits ci-dessous. Cet emprunt sera remboursé au fonds de roulement par le fonds général en cinq versements annuels égaux à compter de l'année 2019.

DESCRIPTION CTB	(D) Fond de roulement
Avancée de trottoir sur Larose (coin des Brises)	30 000
Clôture - Bourgs de la Capitale	15 000
LCVC-09.1 et LCVC-09.2: PGM Pavage patinoire extérieure (École Saint-Mathieu)	95 000
LCVC-03.1 à LCVC-03.9 :PGM Conformité des modules de jeux et fosses de sable (Louis-Philippe-Brodeur)	78 000
LCVC-20: Filet protecteur et arrêt-balle (Eulalie-Durocher)	124 000
LCVC-31.1 à LCVC-31.4: PGM Affichage parcs (Louis-Philippe-Vézina et Aurèle-Dubois)	10 000
Remorque chauffante (asphalte et abrasif)	45 000
Turbidimètre- clarté de l'eau	4 000
Plaque vibrante (compacter asphalte)	3 000
Purgeur automatique (rue Henry-Gray)	9 000
Compteurs d'eau (phase 1)	10 000
PGM Plantation d'arbres des espaces publics	50 000
ENTRÉE DE LA VILLE: Réaménagement de la mosaïque	32 000
PGM Barrières chicane et bollards de sentiers	10 000
Plateforme d'accès au quais lors de crue des eaux	3 000
Remorque basculante (transport en vrac)	10 000
VIEUX BELOEIL: Embellissement rue Laurier	8 500
Brises Glace (2) - rues et trottoirs	66 500
Afficheurs permanents numériques de vitesse avec radar	12 200
Analyseurs de circulation	8 800
ATELIER DE SOUDURE - Scie à ruban	11 000
Épandeur portatif (sel et abrasifs)	16 000
ENV-01 et LCVC-45: PGM Bornes électriques (Aurèle-Dubois et Centre Aquatique)	20 000
ATELIER SOUDURE: Table Plasma récupératrice de fumée	19 500
CENTRE AQUATIQUE: Mobilier urbain	12 000
Grue sur remorque (matériel d'égout)	10 000
Clôture - Derrière l'aréna	15 000
	787 500

2018-10-587

39. FOURNITURE ET LIVRAISON DE TERRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES – AUGMENTATION DE LA DÉPENSE – RATIFICATION

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite le 23 mars 2018 pour la fourniture et la livraison de terre pour les parcs, l'horticulture et l'aqueduc et qu'un contrat a été octroyé;

ATTENDU que l'estimation n'incluait pas les quantités de terre nécessaires aux travaux de plantation d'arbres;

ATTENDU qu'en cours d'année, il a été convenu que la plantation d'arbres soit faite en régie interne;

ATTENDU que les quantités de terre ont été augmentées pour les besoins de plantation et que la dépense est maintenant supérieure à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de ratifier l'augmentation de la dépense pour la fourniture et la livraison de terre, au montant de 18 635,20 \$, taxes incluses.

2018-10-588

40. INSPECTION DE CONDUITES D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE – PROJET 18GN24 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour l'inspection de conduites d'égout par caméra conventionnelle, projet 18GN24;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| 1. Can-Inspe Inc. | 17 653,95 \$ |
| 2. Veolia ES Canada Industriels inc. | 29 154,44 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Can-Inspe Inc., pour l'inspection de conduites d'égout par caméra conventionnelle, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 octobre 2018, pour un montant total de 17 653,95 \$, taxes incluses.

2018-10-589

41. PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – PROJET 2018-10A – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de prolongement de la rue Victor-Doré, projet 2018-10A;

ATTENDU que trois réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| 1. Comeau experts-conseils | 23 943,54 \$ |
| 2. Le Groupe Conseil Génipur inc. | 32 193,00 \$ |
| 3. WSP Canada inc. | 40 120,53 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Comeau experts-conseils, pour des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de prolongement de la rue Victor-Doré, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 3 octobre 2018, pour un montant total de 23 943,54 \$, taxes incluses.

2018-10-590

42. TRAVAUX DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES – PROJET 2019-01 – CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de voirie sur diverses rues, projet 2019-01;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Le Groupe Conseil Génipur Inc.
2. Avizo Experts-Conseils inc.
3. Consumaj inc.
4. WSP Canada inc.
5. Les Consultants S.M. inc.
6. Comeau Experts-Conseil

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Le Groupe Conseil Génipur Inc., pour des services professionnels d'ingénierie pour la confection des plans et devis pour des travaux de voirie sur diverses rues, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant sur le bordereau de prix datée du 4 octobre 2018, pour un montant estimé à 63 466,20 \$, taxes incluses.

D'octroyer un contrat au Groupe Conseil Génipur Inc. pour des services professionnels en ingénierie – surveillance pour des travaux de voirie sur diverses rues, pour un montant de 43 690,50 \$, taxes incluses, conditionnellement à la réalisation des travaux et à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

La valeur totale du contrat est estimée à 107 156,70 \$, taxes incluses.

2018-10-591

43. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS EN VRAC – PROJET 19RA93 – REGROUPEMENT D’ACHAT – ADHÉSION

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Ville de Beloeil confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU' un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville de Beloeil confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

QUE la Ville de Beloeil autorise le directeur du Service des travaux publics ou le directeur adjoint des opérations du Service des travaux publics, à signer les documents requis par l'UMQ en relation au présent regroupement d'achats.

2018-10-592

44. GESTION DES EAUX PLUVIALES D'UN NOUVEAU BÂTIMENT – 1205, RUE VICTOR-DORÉ – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – AUTORISATION

ATTENDU que la construction d'un nouveau bâtiment est envisagée au 1205, rue Victor-Doré, en zone industrielle;

ATTENDU que selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la réalisation de travaux d'égout destinés à la gestion des eaux pluviales d'un seul lot situé en zone industrielle selon le zonage municipal nécessite une autorisation préalable du ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que la firme Genexco a été mandatée par le propriétaire afin de préparer les plans et devis de la partie civile du projet ainsi que la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser Genexco à soumettre la demande d'autorisation au ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques pour des travaux de construction d'un réseau d'égout destiné à la gestion des eaux pluviales d'un seul lot situé en zone industrielle selon le zonage municipal, au 1205, rue Victor-Doré.

Au plus tard 60 jours après la fin des travaux, la Ville transmettra au ministère de l'environnement et lutte contre les changements climatiques une attestation de conformité desdits travaux avec l'autorisation accordée.

2018-10-593

45. ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES – AVIS DE CHANGEMENT – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à la firme Émondexpert inc. pour l'abattage et l'élagage d'arbres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les avis de changement pour un montant total de 16 484,54 \$ et d'autoriser le paiement à Émondexpert inc. des factures associées à ces avis.

2018-10-594

46. CLUB DE VTT COUREURS DES BOIS RIVE-SUD – TRAVERSES DE VÉHICULES TOUT TERRAIN (VTT) – BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD ET RUE HENRY-R.-GRAY – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le Club de VTT Coureurs des bois Rive-Sud à traverser le boulevard Yvon-L'Heureux Nord, à environ 41 mètres de la rue Bernard-Pilon ainsi que la rue Henry-R.-Gray jusqu'à la rue de l'Industrie à environ 165 mètres, pour la période du 15 décembre 2018 au 31 mars 2019 inclusivement.

2018-10-595

47. VENTE AUX ENCHÈRES – SURFACEUSE– ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville désire se départir d'un véhicule désuet;

ATTENDU qu'une entreprise spécialisée dans la vente aux enchères est présente dans la région;

ATTENDU que l'expertise et le rayonnement de cette entreprise nous permettent de croire que les prix de vente obtenus sont généralement supérieurs à ceux obtenus lors d'encans publics de plus petite envergure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la conclusion d'une entente de vente aux enchères avec Les Encans Ritchie Bros pour la disposition de la surfaceuse de marque Olympia portant le numéro d'unité 1991V0125.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou le directeur adjoint aux opérations à signer tout document à cet effet.

2018-10-596

48. COUPE DES HERBES HAUTES EN BORDURE DE RUE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée en mai 2018 pour les travaux de coupe d'herbes hautes en bordure de rue;

ATTENDU que le contrat a été octroyé à la firme Paysagistes Rive-Sud Ltée;

ATTENDU que la valeur du contrat était initialement estimée à 12 500 \$, taxes incluses;

ATTENDU que les besoins pour l'été 2018 se sont avérés plus élevés que prévu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Paysagistes Rive-Sud Ltée pour les travaux de coupe d'herbes hautes en bordure de rue d'un montant de 5 850,01 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 18 350,01\$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement des factures 35299, 35361, 35395, 65443 et 35513.

2018-10-597

49. COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES (CSP) – PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le protocole d'entente entre la Ville de Beloeil et la Commission scolaire des Patriotes est échu depuis le 30 juin 2016;

ATTENDU que d'un commun accord, les conditions d'application du protocole ont été maintenues, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente;

ATTENDU que les représentants de la Ville de Beloeil et de la Commission scolaire des Patriotes ont convenu d'un nouveau protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et communautaires;

ATTENDU que d'un commun accord, certaines conditions d'application du nouveau protocole, notamment la facturation et les superficies facturables, ont été mises en application dès le 1^{er} juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Patriotes pour l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et communautaires et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

2018-10-598

50. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – septembre 2018
- b) Reddition de comptes de la trésorière pour l'année 2018
- c) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017

2018-10-599

51. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Maison de la culture amérindienne – événement Cassoulet
– 13 octobre 2018 1 participation
à 60 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - b) Centre de femme l'Essentielle – remplacement des revêtements de plancher des salles d'activités 500 \$
 - c) Association des traumatisés cranio-cérébraux de la Montérégie – projection du film *Commotion* 500 \$

3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- d) Communauté métropolitaine de Montréal – Agora métropolitaine 2018 – 18 et 19 octobre 2018 2 inscriptions à 50 \$ chacune
 - e) Recyc-Québec – Assises québécoises de l'économie circulaire – 5 décembre 2018 2 participations à 250 \$ chacune

2018-10-600

52. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – PROCLAMATION

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de proclamer la Ville de Beloeil comme étant une municipalité alliée contre la violence conjugale.

2018-10-601

53. LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS – 6 DÉCEMBRE 2018 – AUTORISATION DE SOLlicitation

ATTENDU que l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu a déposé une demande d'autorisation pour la tenue de la Grande Guignolée des médias sur le territoire de la ville de Beloeil prévu le jeudi 6 décembre 2018, entre 6 h 30 et 18 h 30;

ATTENDU que l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu en sera à sa 4^e année pour la tenue de cet événement;

ATTENDU que l'organisme le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu est un organisme à but non lucratif, dûment accrédité par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que cette activité a pour but de soutenir financièrement l'organisme à obtenir des fonds de réserve pour acheter des denrées périssables manquantes tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu à faire de la sollicitation à Beloeil, aux intersections suivantes, dans le cadre de la Grande guignolée des médias, le 6 décembre 2018, de 6 h 30 à 18 h 30 :

1. Rues Serge-Pepin et André-Labadie (près du cinéma de Beloeil)
2. Rue Bernard-Pilon et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116)
3. Rues Richelieu et Saint-Mathieu (devant l'église)
4. Rue de l'Industrie et bretelle de l'autoroute 20

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne les approbations nécessaires auprès du ministère des Transports.

54. VARIA

55. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-10-602

56. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 41;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse

3. Hommage à Monsieur Normand L'Ecuyer – 30 ans de carrière – signature du livre d'or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation

6. *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – second projet – adoption

7. *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – avis de motion

8. *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation

9. *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – second projet – adoption

10. *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – avis de motion

11. Dérogation mineure (DM-2018-8216) – 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste – empiètement dans les marges avant et latérales sur rue – audition des personnes intéressées – autorisation

12. Dérogation mineure (DM-2018-8220) – 88, rue Richelieu – superficie d'une remise – audition des personnes intéressées – autorisation

13. Dérogation mineure (DM-2018-8221) – 387, rue Bernard – allée de circulation – bande tampon – aire d'isolement – audition des personnes intéressées – refus

CONSEIL

14. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2018 – approbation

15. Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu – conseil d'administration – nominations

DIRECTION GÉNÉRALE

SERVICE DES COMMUNICATIONS

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

16. Nouvel organigramme – adoption
17. Nouvelle structure salariale du personnel d’encadrement – approbation
18. Nouvelle structure organisationnelle – approbation
19. Service des finances – poste de technicien en informatique – embauche
20. Service des travaux publics – poste de journalier – nomination
21. Service des travaux publics – poste de camionneur-journalier – abolition – poste de préposé aqueduc et égouts – embauche

SERVICE DE L’URBANISME

22. Comité de préservation du patrimoine bâti – nominations
23. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8208) – 925, rue de l’Industrie – affichage – approbation
24. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8214) – 976, rue Richelieu – affichage – refus
25. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8217) – 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste – reconstruction de galeries, perrons et balcons – approbation
26. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8218) – 199 à 209, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation

SERVICES JURIDIQUES

27. Assurances générales – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – avis de retrait
28. Commission scolaire des Patriotes c. Ville de Beloeil, Hydro-Québec et Lanauco Ltée – quittance et transaction – approbation – autorisation de signature
29. Prolongement de la rue Victor-Doré – lot 6 219 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – promesse de vente – approbation – autorisation de signature
30. Transaction immobilière – lots 6 027 863 et 6 027 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – projet immobilier Les Bourgs de la Capitale – cession – approbation – autorisation de signature
31. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – véhicules et équipements – aliénation
32. Assurances générales – année 2019 – renouvellement
33. *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels – projet – adoption*
34. *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels – avis de motion*
35. *Règlement 1652-04-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – projet – dépôt*
36. *Règlement 1652-04-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances – avis de motion*
37. *Règlement 1653-09-2018 modifiant le règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement – adoption*
38. *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 1680-00-2012 – projet – adoption*
39. *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 1680-00-2012 – avis de motion*
40. *Règlement 1692-16-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – projet – dépôt*

41. *Règlement 1692-16-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
42. *Règlement 1755-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec – adoption*
43. *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$ – projet – dépôt*
44. *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$ – avis de motion*

SERVICE DES FINANCES

45. Autorisation des dépenses
46. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
47. Émission d'obligations – 6 172 000 \$ – 11 décembre 2018 – adjudication
48. Émission d'obligations – 6 172 000 \$ – 11 décembre 2018 – résolution de concordance et de courte échéance
49. Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) – prévisions budgétaires 2019 – adoption – quote-part – autorisation de paiement
50. Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) – prévisions budgétaires 2019 – adoption – quote-part – autorisation de paiement
51. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – prévisions budgétaires 2019 – adoption – quote-part – autorisation de paiement
52. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) – prévisions budgétaires 2019 – adoption – quote-part – autorisation de paiement
53. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – prévisions budgétaires 2019 – adoption – quote-part – autorisation de paiement
54. Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) – quote-part 2019 – autorisation de paiement
55. Frais de service des photocopieurs – autorisation de dépense
56. Contrat de déneigement des rues – secteur 3 – cession – approbation – autorisation de signature
57. Acquisition de deux brise-glaces – octroi de contrat
58. Contrat d'entretien des logiciels et progiciels – année 2019 – renouvellement
59. Convention d'octroi de licence d'utilisation – logiciel informatique de gestion de la paie – années 2019 et 2020 – renouvellement

SERVICE DU GÉNIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

60. Ajout d'un véhicule électrique – centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – bon de commande – autorisation de signature
61. Ajout d'un véhicule hybride – centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – bon de commande – autorisation de signature
62. Remplacement du système de ventilation – édifice Prudent-Malot – contrat – augmentation de valeur – autorisation
63. Jeux libres dans la rue – rue Jean-Noël – autorisation

SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

64. Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MEES) – programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) – demande d'aide financière – dépôt – autorisation

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

65. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés en fin de période probatoire
 - b) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2018
 - c) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

SUBVENTIONS ET APPUIS

66. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
67. Ville d'Otterburn Park – compagnie de télécommunications Telus – implantation d'une tour de télécommunications – contestation à la Cour fédérale – appui

VARIA

68. *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – projet – adoption
69. *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – avis de motion

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 70.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

- 71.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 novembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-11-603

3. HOMMAGE À MONSIEUR NORMAND L'ÉCUYER – 30 ANS DE CARRIÈRE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que monsieur Normand L'Écuyer cumule 30 années de service aux Diffusions de la Coulisse, anciennement Les Productions de la Coulisse inc.;

ATTENDU que monsieur L'Écuyer a programmé des grands noms tels que Céline Dion, Diane Dufresne, Robert Charlebois, Gilles Vigneault, Gregory Charles, Petula Clark, Yvon Deschamps et Louis-José Houde pour ne nommer que ceux-ci; en plus des grandes productions européennes et internationales qui sont produites ici même à Beloeil;

ATTENDU que monsieur L'Écuyer a reçu en 2011 une grande distinction reconnue dans le milieu de la diffusion, soit le prix de reconnaissance Rideau;

ATTENDU que monsieur L'Écuyer compte plusieurs réalisations à son actif comme la rénovation de la salle et le développement de partenariat avec plusieurs organismes et entreprises de la région, en plus d'être actuellement le président du conseil d'administration de Réseau Scènes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite monsieur Normand L'Écuyer à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner le travail exceptionnel accompli durant toutes ces années de service et lui rendre ainsi hommage.

2018-11-604

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant les sujets suivants :

68. *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
69. *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*

2018-11-605

5. RÈGLEMENT 1667-75-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de 1667-75-2018.

Ce règlement a pour objet de :

- De définir le terme « unités de rangement » et les obliger dans les habitations de trois logements ou plus ;
- D'éliminer le doublon « usage accessoire » dans le chapitre 2 sur la terminologie;
- De définir le terme « auvent » dans le chapitre 2 sur la terminologie;
- De changer les normes relatives à l'implantation des patios ;
- De revoir les définitions et dispositions relatives aux conteneurs de transport et aires d'entreposage;
- De définir les termes « terrain », « bâtiment jumelé », « bâtiments contigus » et « façades principales;
- D'ajouter les codes d'usages « Centre de conditionnement physique et d'activités sportives », « Espaces à bureaux de type coworking » et « Activités de divertissement en groupe »;
- De stipuler que les normes des usages industrielles s'appliquent pour les activités commerciales;
- D'autoriser les murets de soutènement à 0 m des lignes de propriétés;
- D'autoriser les clôtures à 0 m des lignes de propriétés;
- D'autoriser les mezzanines de rangement à l'intérieur des garages;

- De ne pas considérer en tant que remise les bâtiments accessoires de rangement de 2,32 mètres carrés et moins;
- D'autoriser les pergolas attenantes aux garages et remises;
- D'autoriser les spas sous une pergola;
- De réorganiser la structure réglementaire des dispositions relatives aux piscines et aux spas;
- D'autoriser la construction de gazebos, pavillons, abris pour spas sur les galeries;
- D'autoriser les ventes de garage le premier weekend du mois de septembre;
- D'ajouter plus de flexibilité aux usages commerciaux autorisés à domicile;
- D'autoriser l'usage commercial à domicile « Travail et service à distance en ligne sans réception de clientèle, d'entreposage et de réception ou de transbordement de marchandises »;
- De retirer des dispositions relatives aux résidences d'accueil et familles d'accueil;
- D'établir des normes sur le démantèlement des logements supplémentaire;
- De retirer l'obligation d'avoir une certification d'ingénieur pour l'aménagement d'un muret de soutènement;
- D'autoriser à 2 mètres d'une limite de propriété les événements promotionnels;
- D'autoriser les enclos à déchets et conteneurs dans les cours latérales pour les activités industrielles;
- D'autoriser le fil de fer barbelé sur les clôtures de plus de 2 mètres dans le parc industriel;
- D'autoriser l'installation d'auvent en toile;
- De remplacer des dispositions relatives aux droits acquis;
- De corriger des coquilles de rédaction dans le règlement;
- D'autoriser spécifiquement l'usage « 514 – Vente en gros de quincaillerie, d'équipement de plomberie et de chauffage, incluant les pièces » dans la zone C-156;
- D'ajouter un point à la ligne « usages additionnels » de la colonne « usages spécifiquement permis » dans la grille de spécifications Cn-170;
- D'autoriser les usages commerciaux de la classe C-3 dans la zone C-413;

Il s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-11-606

6. RÈGLEMENT 1667-75-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-11-607

7. RÈGLEMENT 1667-75-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1667-00-2011, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-608

8. RÈGLEMENT 1667-76-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de 1667-76-2018.

Ce règlement a pour objet :

- De réviser et joindre les dispositions relatives aux logements supplémentaires et bigénérationnels ;
- D'autoriser deux terrasses commerciales, à savoir une permanente et une temporaire ;
- D'apporter certaines modifications aux proportions de matériaux à respecter dans le cas d'un agrandissement ou d'un projet de réfection de façades ;
- D'apporter certaines modifications aux proportions de matériaux à respecter dans le cas d'un agrandissement ou d'un projet de réfection de façades d'habitations unifamiliales jumelées ;
- D'autoriser les terrasses sur toit pour toutes les classes d'usages ;
- D'autoriser les serres sur toit pour toutes les classes d'usages ;
- D'apporter certaines modifications aux dispositions relatives aux serres isolées au sol ;
- D'élaborer un cadre réglementaire pour l'installation de bâtiments temporaires pour les usages publics, communautaires et institutionnels.

Il s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès des Services juridiques.

2018-11-609

9. RÈGLEMENT 1667-76-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-11-610

10. RÈGLEMENT 1667-76-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage 1667-00-2011, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-611

11. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8216) – 101-103, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – EMPIÈTEMENT DANS LES MARGES AVANT ET LATÉRALES SUR RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 101-103, les éléments de dérogations suivants :

1. Un empiètement de la galerie donnant sur la rue Monseigneur-De Laval de 1,59 mètres dans la marge latérale sur rue prescrite, tout en maintenant une distance de dégagement de 0,41 mètre de la ligne de lot latérale sur rue, tel que l'existant, alors que le Règlement de zonage 1667-00-2011 prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne latérale sur rue pour une galerie;
2. Un empiètement de l'escalier donnant accès à la galerie donnant sur la rue Monseigneur-De Laval de 2 mètres dans la marge latérale sur rue prescrite, pour une distance de 0 mètre, tel qu'existant, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne latérale sur rue pour un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée;
3. Un empiètement du balcon de 0,5 mètre dans la marge avant et de 1,14 mètre dans la marge latérale sur rue prescrite, tout en maintenant une distance de dégagement de 1,5 mètre de la ligne avant et de 0,86 mètre de la ligne latérale sur rue, tel que l'existant, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne avant et d'une ligne latérale sur rue pour un balcon;

4. Un empiètement du perron de 0,3 mètre dans la marge avant et de 0,8 mètre dans la marge latérale sur rue prescrite, tout en maintenant une distance de dégagement de 1,8 mètre de la ligne avant et de 1,2 mètre de la ligne latérale sur rue, tel que l'existant, alors le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne avant et d'une ligne latérale sur rue pour un perron;
5. Un empiètement de l'escalier donnant accès au perron donnant sur le coin des rues Saint-Jean- Baptiste et Monseigneur-De Laval de 0,8 mètre dans la marge avant et de 1,5 mètre dans la marge latérale sur rue prescrite, tel que l'existant, tout en maintenant une distance de 1,2 mètre de la ligne avant et de 0,5 mètre de la ligne latérale sur rue, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne avant ainsi que d'une ligne latérale sur rue pour un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8216 telle que demandée pour le 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2018/11/320 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-11-612

12. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8220) – 88, RUE RICHELIEU – SUPERFICIE MAXIMALE D'UNE REMISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 88, rue Richelieu, une superficie de remise de 35 m² alors que le maximum permis est de 20 m²;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2018-8220 telle que demandée pour le 88, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2018/11/321 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-11-613

13. DÉROGATION MINEURE (DM-2018-8221) – 387, RUE BERNARD – ALLÉE DE CIRCULATION – BANDE TAMPON – AIRE D'ISOLEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 387, rue Bernard, les éléments de dérogations suivants :

1. Permettre une allée de circulation à double sens d'une largeur 5,38 mètres alors que le minimum prescrit est de 6 mètres;
2. Permettre une bande tampon de 1,3 mètre à la ligne arrière de lot pour l'empiètement de la bordure de l'aire de stationnement alors que le minimum prescrit est de 2 mètres;
3. Permettre une bande tampon de 1,8 mètre à la ligne latérale de lot pour l'empiètement de la bordure de l'aire de stationnement alors que le minimum prescrit est de 2 mètres
4. Permettre une aire d'isolement de 0,5 mètre entre l'allée d'accès de l'aire de stationnement et le bâtiment principal pour l'empiètement de la bordure de l'aire de stationnement alors que le minimum prescrit est de 1 mètre.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser la dérogation mineure numéro DM-2018-8221 pour le 387, rue Bernard, conformément à la résolution 2018/11/322 du Comité consultatif d'urbanisme.

2018-11-614

14. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 octobre 2018, tel que soumis.

2018-11-615

15. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR) – CONSEIL D'ADMINISTRATION – NOMINATIONS

ATTENDU que l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu signée entre le 24 juillet et le 6 septembre 2018 par les villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, de Sainte-Julie et de Varennes et les municipalités de McMasterVille, de Saint-Amable, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-

Mathieu-de-Beloeil a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre dernier;

ATTENDU que la première assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu aura lieu, en vertu du décret de constitution, le 21 décembre prochain, à 9 heures, au 255, boulevard Laurier à McMasterville;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville de Beloeil pour siéger au conseil d'administration de la régie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer madame la mairesse Diane Lavoie pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) et de nommer madame la conseillère Louise Allie à titre de substitut.

2018-11-616

16. NOUVEL ORGANIGRAMME – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le nouvel organigramme de la Ville de Beloeil tel que présenté.

Ce nouvel organigramme entre en vigueur à compter du 3 décembre 2018.

2018-11-617

17. NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la nouvelle structure salariale du personnel d'encadrement.

Cette nouvelle structure salariale entre en vigueur à compter du 3 décembre 2018.

2018-11-618

18. NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'abolir le Service de la bibliothèque ainsi que les postes de directrice de la bibliothèque, de bibliothécaire-médiatrice, de coordonnatrice à la culture et de chargée de projet culturelle;

De créer le poste chef de service arts, culture et bibliothèque, classe 4a de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et d'y nommer Madame Johanne Guevremont, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste de coordonnateur bibliothèque au sein du service arts, culture et bibliothèque, classe 5b de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Madame Sophie Morissette, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste de coordonnateur arts et culture au sein du service arts, culture et bibliothèque, classe 5a de la structure salariale du personnel d'encadrement et d'y nommer Madame Chantal Lebel, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste d'agent culturel au sein du service arts, culture et bibliothèque, classe 7b de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Madame Stéphanie Laurin, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste chef de service loisirs et vie communautaire, classe 4a de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et d'y nommer Madame Julie Pelletier, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

D'abolir le poste d'agent de loisirs;

De nommer Madame Mélanie Borduas-St-Pierre au poste de coordonnatrice des loisirs au sein du service loisirs et vie communautaire, classe 5a de la structure salariale du personnel d'encadrement, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

D'abolir les postes de chef de division aux installations et équipements récréatifs et de coordonnateur aux installations et équipements récréatifs;

De créer le poste chef de service sports et installations, classe 4a de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et d'y nommer Monsieur Frédéric Nadeau, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste de coordonnateur des installations au sein du service sports et installations, classe 5a de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Monsieur Philippe Da Silva selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste de directeur général adjoint performance organisationnelle et directeur des finances, classe 2 de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Madame Cathy Goyette, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*. Madame Cathy Goyette est également nommée pour agir à titre de trésorière adjointe.

D'abolir les postes de directeur des finances et trésorier, de trésorier adjoint, de chef de division approvisionnement et contrôle financier des travaux publics et de chef de division – technologies de l'information;

De créer le poste de trésorier, classe 3b de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la Direction des finances et d'y nommer Madame Marie-Josée Piédade, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste chef de service de l'approvisionnement, classe 4b de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la Direction des finances, et d'y nommer Madame Mélanie Normandin, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste chef de service des technologies de l'information, classe 4b de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la Direction des finances et d'y nommer Monsieur Vincent Marcoux, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

D'abolir le poste de directeur adjoint du Service de l'urbanisme;

De créer le poste d'urbaniste au sein de la Direction de l'urbanisme, classe 5b de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Monsieur Simon Guillemette, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste de coordonnateur au développement économique, classe 6b de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Madame Nadine Viau, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

D'abolir le poste de directeur adjoint au Service des travaux publics;

De créer le poste de coordonnateur aux travaux publics au sein de la Direction des travaux publics et de l'environnement, classe 5a de la structure salariale du personnel d'encadrement, et d'y nommer Monsieur Mario Lachapelle, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

De créer le poste de coordonnateur en environnement au sein de la Direction des travaux publics et de l'environnement, classe 6a de la structure salariale du personnel d'encadrement, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*;

D'abolir le poste de directeur des communications;

De créer le poste chef de service des communications et relations avec le citoyen, classe 4b de la structure salariale du personnel d'encadrement, au sein de la direction générale, et d'y nommer Madame Caroline Nguyen-Minh, selon les modalités prévues à la *Politique de rémunération du personnel d'encadrement*.

Cette nouvelle structure organisationnelle entre en vigueur à compter du 3 décembre 2018.

2018-11-619

19. SERVICE DES FINANCES – DIVISION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – EMBAUCHE

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) concernant la fourniture de services en technologie de l'information;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de créer un poste de technicien en informatique au sein de la division des technologies de l'information du Service des finances et d'y embaucher Monsieur Sébastien Lameloise, à compter du 7 janvier 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-11-620

20. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE JOURNALIER – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer Monsieur Michel Bradette au poste permanent de journalier au Service des travaux publics et ce, à compter du 3 décembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-11-621

21. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE CAMIONNEUR-JOURNALIER – ABOLITION – POSTE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS – EMBAUCHE

ATTENDU que le poste de journalier-camionneur est devenu vacant le 1^{er} octobre 2018, en raison d'un départ à la retraite;

ATTENDU qu'une analyse des besoins au Service des travaux publics a fait ressortir la nécessité de pourvoir un poste de préposé aqueduc et égouts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'abolir le poste de camionneur-journalier au Service des travaux publics;

D'embaucher Monsieur Alexandre Leduc au poste permanent de préposé aqueduc et égouts au Service des travaux publics et ce, à compter du 12 novembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-11-622

22. COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer Madame la mairesse Diane Lavoie, Madame la conseillère Louise Allie et Monsieur le conseiller Guy Bédard pour siéger au Comité de préservation du patrimoine bâti pour une durée d'un an, soit jusqu'au 27 novembre 2019.

2018-11-623

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8208) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/11/324 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8208 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-3079 au demandeur pour permettre la construction et l'implantation d'une nouvelle enseigne détachée sur poteau en cour avant au 925, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-11-624

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8214) – 976, RUE RICHELIEU – AFFICHAGE – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/11/326 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8214 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-2775 pour permettre l'installation d'une enseigne détachée sur socle, au 976, rue Richelieu, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-11-625

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8217) – 101-103, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RECONSTRUCTION DE GALERIES, PERRONS ET BALCONS – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/11/328 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8217 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2833 au demandeur pour permettre les travaux de reconstruction de galeries, perrons et balcons au 101-103, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-11-626

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8218) – 199 À 209, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/11/329 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8218 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-3130 au demandeur pour permettre la modification des enseignes sur les façades du bâtiment et l'ajout d'enseignes latérales au 199 à 209, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-11-627

27. ASSURANCES GÉNÉRALES – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – AVIS DE RETRAIT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU que des offres d'assurances pour les mêmes couvertures ont été présentées aux représentants de la Ville et que celles-ci s'avèrent très avantageuses;

ATTENDU que la Ville désire se retirer de la Mutuelle des municipalités du Québec à compter du 31 décembre 2019 et donner au conseil d'administration ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) un avis préalable de douze mois;

ATTENDU que la Ville a d'ores et déjà signifié, le 23 avril 2018, à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) son intention de se retirer de ce regroupement à compter du 31 décembre 2019, sans toutefois que cette décision soit définitive pour la Ville;

ATTENDU que la loi oblige la Ville à donner, un an à l'avance, un avis de retrait à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) au moyen d'une résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de donner avis au conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) que la Ville de Beloeil se retire définitivement de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) à compter du 31 décembre 2019.

Le greffier est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document à cet effet.

2018-11-628

28. COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES C. VILLE DE BELOEIL, HYDRO-QUÉBEC ET LANAUCO LTÉE – QUITTANCE ET TRANSACTION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Commission scolaire des Patriotes a intenté, le 20 octobre 2017, une poursuite contre la Ville de Beloeil, Hydro-Québec et Lanauco Ltée devant la chambre civile de la Cour du Québec du district judiciaire de Saint-Hyacinthe sous le numéro 750-22-007161-171 relativement à un refoulement d'eau;

ATTENDU qu'un règlement hors cour est intervenu, le 24 octobre 2018, entre les parties impliquées, avec l'approbation de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU que ce règlement est fait sans aucune admission de responsabilité, mais dans le seul but de mettre un terme aux présentes procédures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la quittance et transaction à intervenir entre la Commission scolaire des Patriotes, la Ville de Beloeil, Hydro-Québec et Lanauco Ltée et d'autoriser le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-11-629

29. PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – LOT 6 219 550 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROMESSE DE VENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que dans le cadre du développement de la zone industrielle, la Ville désire aménager une rue publique sur le lot 6 219 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que la Ville n'est pas actuellement propriétaire dudit lot;

ATTENDU que les parties désirent établir les conditions et obligations de chaque partie en vue de la conclusion d'un éventuel acte de vente;

ATTENDU qu'une promesse de vente a été rédigée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la promesse de vente consentie à la Ville de Beloeil par Investissements Norgest inc. et Excavation Rémi Perreault inc. concernant le lot 6 219 550 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-11-630

30. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 6 027 863 ET 6 027 948 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – PROJET IMMOBILIER LES BOURGS DE LA CAPITALE – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une partie des travaux d'infrastructures dans le projet immobilier Les Bourgs de la Capitale est maintenant complètement terminée, à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU qu'il y lieu de procéder à la cession des lots 6 027 863 et 6 027 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU qu'un projet d'acte nous a été soumis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville et 9174-8319 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-11-631

31. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS – ALIÉNATION

ATTENDU la mise en opération des activités de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) à compter du mois de janvier 2019;

ATTENDU qu'en ce sens, il y a lieu de procéder au transfert de propriété des véhicules et des équipements du Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que le paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une Ville d'aliéner à titre onéreux tout bien qu'elle a en sa possession et dont elle souhaite se départir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de procéder à l'aliénation des biens suivants en faveur de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et ce, aux prix indiqués ci-dessous :

Nature des biens	Prix
Ameublement	29 998 \$
Appareils respiratoires	58 600 \$
Caméras thermiques	17 360 \$
Aspirateurs	4 500 \$
Éclairage portatif et rallonges	18 695 \$
Éjecteurs à fumée	5 000 \$
Scies à chaîne	10 930 \$
Pompes portatives et submersibles	5 800 \$
Équipement médical	15 550 \$
Compresseur et cascade d'air respirable	58 520 \$
Génératrices portatives	14 500 \$
Équipements relatifs au transport de l'eau	48 895 \$
Outils de détection	3 970 \$
Outils de désincarcération	67 060 \$
Outils manuels	10 360 \$
Papeterie et documentation	7 000 \$
Équipements relatifs au sauvetage technique	151 111 \$
Appareils de radiocommunication	89 160 \$
Boyaux incendie	20 250 \$
Vêtements protection individuelle	98 405 \$
Autres équipements	10 360 \$
Équipements relatifs au Centre de qualifications professionnelles de Beloeil (CQPB)	95 000 \$
Véhicules	50 500 \$
TOTAL	891 524 \$

D'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet

2018-11-632

32. ASSURANCES GÉNÉRALES – ANNÉE 2019 – RENOUVELLEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de renouveler le contrat d'assurances générales avec le Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour l'année 2019, au montant de 261 033 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-190-00-422 et 02-324-00-424

2018-11-633

33. RÈGLEMENT 1646-05-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1646-00-2011 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 10 décembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-11-634

34. RÈGLEMENT 1646-05-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1646-00-2011 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-635

35. RÈGLEMENT 1652-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Odette Martin dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1652-04-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances* vise notamment à interdire la consommation de stupéfiants dans les lieux publics municipaux.

2018-11-636

36. RÈGLEMENT 1652-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances afin notamment d'interdire la consommation de stupéfiants dans les lieux publics municipaux, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-637

37. RÈGLEMENT 1653-09-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1653-09-2018 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

2018-11-638

38. RÈGLEMENT 1680-07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1680-00-2012 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1680-00-2012.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 10 décembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-11-639

39. RÈGLEMENT 1680-07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1680-00-2012 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1680-00-2012*, afin d'introduire des objectifs et critères pour les agrandissements de bâtiments permettant d'aménager des logements supplémentaires ou bigénérationnels, pour l'aménagement de terrasses saisonnières commerciales, pour l'aménagement de terrasses sur toit résidentielles, pour la réfection de façades et l'agrandissement de bâtiments principaux et pour la réfection de façades et l'agrandissement de bâtiments principaux à la structure jumelée ou contiguë sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-640

40. RÈGLEMENT 1692-16-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1692-16-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* a pour objet de modifier l'annexe A dudit règlement afin de mettre à jour les différents tarifs applicables pour l'année 2019.

2018-11-641

41. RÈGLEMENT 1692-16-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de mettre à jour la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-642

42. RÈGLEMENT 1755-00-2018 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1755-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du Programme Rénovation Québec*.

2018-11-643

43. RÈGLEMENT 1756-00-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 3 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$* a pour objet d'autoriser l'exécution de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Beloeil.

Pour exécuter ces travaux, la Ville décrète un emprunt de 3 000 000 \$ qui sera assumé par l'ensemble des contribuables et affecte un montant de 500 000 \$ de son fonds général.

2018-11-644

44. RÈGLEMENT 1756-00-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 3 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'exécution de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-11-645

45. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 19 octobre au 22 novembre 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-11-646

**46. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS
– APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 10 octobre au 13 novembre 2018;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* et par la *politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 10 octobre au 13 novembre 2018 au montant total de 144 955 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 10 octobre au 13 novembre 2018 au montant total de 32 227,90 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2018-11-647

47. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 6 172 000 \$ – 11 DÉCEMBRE 2018 – ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1686-00-2012, 1706-00-2014, 1710-00-2015, 1726-00-2016 et 1733-00-2017, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 décembre 2018, au montant de 6 172 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

326 000 \$	2,40000 %	2019
337 000 \$	2,60000 %	2020
348 000 \$	2,70000 %	2021
360 000 \$	2,85000 %	2022
4 801 000 \$	2,90000 %	2023

Prix : 98,36000

Coût réel : 3,27614 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

326 000 \$	2,45000 %	2019
337 000 \$	2,65000 %	2020
348 000 \$	2,80000 %	2021
360 000 \$	2,90000 %	2022
4 801 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,70876 Coût réel : 3,28647 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

326 000 \$	2,20000 %	2019
337 000 \$	2,40000 %	2020
348 000 \$	2,60000 %	2021
360 000 \$	2,80000 %	2022
4 801 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,58200 Coût réel : 3,29485 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

326 000 \$	2,40000 %	2019
337 000 \$	2,60000 %	2020
348 000 \$	2,75000 %	2021
360 000 \$	2,85000 %	2022
4 801 000 \$	2,95000 %	2023

Prix : 98,46000 Coût réel : 3,29735 %

5 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

326 000 \$	2,45000 %	2019
337 000 \$	2,60000 %	2020
348 000 \$	2,75000 %	2021
360 000 \$	2,95000 %	2022
4 801 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,65400 Coût réel : 3,29937 %

6 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

326 000 \$	2,45000 %	2019
337 000 \$	2,60000 %	2020
348 000 \$	2,80000 %	2021
360 000 \$	2,90000 %	2022
4 801 000 \$	2,95000 %	2023

Prix : 98,37060 Coût réel : 3,32470 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 172 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et Habitation du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2018-11-648

48. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 6 172 000 \$ – 11 DÉCEMBRE 2018 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 172 000 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1686-00-2012	1 223 000 \$
1706-00-2014	961 000 \$
1710-00-2015	520 000 \$
1726-00-2016	1 836 000 \$
1733-00-2017	1 632 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1686-00-2012, 1706-00-2014, 1710-00-2015, 1726-00-2016 et 1733-00-2017, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4G7

Que les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1686-00-2012, 1706-00-2014, 1710-00-2015, 1726-00-2016 et 1733-00-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2018-11-649

49. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est située sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU que la CMM a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

ATTENDU que, conformément à la loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, totalisant 140 025 640 \$;

ATTENDU que la participation de la Ville s'élève à 457 049 \$ pour l'année financière 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2019, prévoyant des dépenses de 140 025 640 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Beloeil à la CMM pour l'année financière 2019, soit un montant de 457 049 \$, payable en deux versements égaux de 228 524,50 \$.

Cette dépense est prévue au poste 02-190-01-951.

2018-11-650

50. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RAEVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) pour l'année financière 2019, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 804 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 409 700 \$ pour des dépenses totales de 3 214 300 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RAEVR pour l'année financière 2019, soit un montant de 1 064 375,64 \$ payable en quatre versements égaux de 266 093,91 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-414-00-951.

2018-11-651

51. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) pour l'année financière 2019, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 161 400 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 161 700 \$ pour des dépenses totales de 5 232 100 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RIEVR pour l'année financière 2019, soit un montant de 1 253 993 \$ payable en quatre versements égaux de 313 498,25 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-412-00-951.

2018-11-652

52. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT (RIPRSL) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) pour l'année financière 2019, prévoyant des dépenses de 42 151 935 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RIPRSL pour l'année financière 2019, soit un montant de 3 665 720 \$ payable en quatre versements égaux de 916 430 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-210-00-951.

2018-11-653

53. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) pour l'année financière 2019, prévoyant des dépenses de 8 647 431 \$.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à la RISIVR pour l'année financière 2019, soit un montant de 2 417 052 \$ payable en quatre versements égaux de 604 263 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-951.

2018-11-654

**54. AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) – QUOTE-PART 2019 –
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

ATTENDU que la contribution municipale au transport collectif de la Ville de Beloeil pour l’année financière 2019 s’élève à 1 542 259 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d’autoriser le paiement de la quote-part de la Ville à l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l’année financière 2019, soit un montant de 1 542 259 \$.

2018-11-655

55. FRAIS DE SERVICE DES PHOTOCOPIEURS – AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu’au cours des dernières années, la Ville de Beloeil a acquis des photocopieurs multitâches de marque Sharp pour différents services de la Ville;

ATTENDU que l’ensemble des contrats de service totalisent plus de 15 000 \$ et que ces frais comprennent le support, l’entretien et la fourniture de cartouche d’encre;

ATTENDU que les contrats de services sont facturés selon le nombre de copies réalisées et que les frais par copie varient selon l’année d’acquisition du photocopieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d’autoriser la dépense d’un montant estimé à 20 000 \$ taxes incluses, pour les frais de service des photocopieurs des différents services pour l’année 2019.

2018-11-656

**56. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES – SECTEUR 3 – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

ATTENDU qu’un contrat de déneigement des rues du secteur 3 de la Ville de Beloeil a été octroyé à la compagnie Les Entreprises Yannick Halde inc. le 11 juillet 2016;

ATTENDU que la compagnie Les Entreprises Yannick Halde inc., dont le premier actionnaire est monsieur Yannick Normandeau-Halde, transfère les opérations de déneigement à la compagnie Déneigement Borduas inc., dont le premier actionnaire est également monsieur Yannick Normandeau-Halde;

ATTENDU que la compagnie Les Entreprise Yannick Halde inc. demeure active et toujours en opération;

ATTENDU que conformément au *Code civil du Québec*, un acte de cession doit être fait et signé par les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'acte de cession à intervenir entre Déneigement Borduas inc., Les Entreprises Yannick Halde inc. et la Ville de Beloeil pour le contrat de déneigement des rues du secteur 3 de la ville et d'autoriser la chef de division approvisionnement et contrôle financier des travaux publics à signer tout document à cet effet.

2018-11-657

57. ACQUISITION DE DEUX BRISE-GLACES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de cinq fournisseurs pour l'acquisition de deux brise-glaces pour les trottoirs et les rues, projet 19T061;

ATTENDU que quatre réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Groupe JLD – Laguë	54 854,58 \$
2. Longus	55 044,28 \$
3. Nortrax	58 743,87 \$
4. SMS Équipement	63 811,13 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe JLD – Laguë, pour l'acquisition de deux brise-glaces, sur la base des prix apparaissant à la soumission datée du 2 novembre 2018, pour un montant total de 54 854,58 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-332-69-701, sous-projet 19T061.

2018-11-658

58. CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS ET PROGICIELS – ANNÉE 2019 – RENOUELEMENT

ATTENDU que la Ville a reçu la proposition de renouvellement du contrat de service d'entretien des logiciels et des progiciels de la firme PG Solutions inc. pour l'année 2019;

ATTENDU que ce contrat porte sur les applications suivantes :

- Approvisionnement, comptes fournisseurs, compteurs d'eau, comptabilité par projet, dictionnaire des données impromptu, grand-livre/contrôle budgétaire, immobilisations, inventaire, mise à jour des certificats, tableau de bord-préparation budgétaire, service de la dette, taxation/perception, cour municipale, constat express et tableau de bord cour municipale (anciens produits de la compagnie Acceo Solution inc.);
- Dossier central, gestion des données multimédias, gestion des permis, qualité des services (requêtes), transfert du rôle d'évaluation, urbanisme (zonage), places d'affaires, licence JMAP pro, extension de base JMAP, connecteur AC territoire SQL serveur, permis en ligne + hébergement;

ATTENDU que ce contrat est nécessaire afin d'assurer le support et les mises à jour requises pour le fonctionnement des systèmes informatisés de gestion de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des logiciels et progiciels de la firme PG Solutions inc., au montant de 92 445 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et d'autoriser le chef de division – Technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

2018-11-659

59. CONVENTION D'OCTROI DE LICENCE D'UTILISATION – LOGICIEL INFORMATIQUE DE GESTION DE LA PAIE – ANNÉES 2019 ET 2020 – RENOUELEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler la convention d'octroi de licence d'utilisation du logiciel de gestion de la paie Cobra de l'entreprise Berger-Levrault Canada Ltée;

ATTENDU que le logiciel répond au besoin actuel et qu'il est de l'intention du Service des ressources humaines de conserver ce logiciel pour les deux prochaines années;

ATTENDU que l'entreprise offre à la Ville la possibilité de conclure une nouvelle entente de deux ans dans laquelle le tarif en vigueur de cette année serait maintenu jusqu'au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de renouveler la convention d'octroi de licence d'utilisation du logiciel de gestion de la paie Cobra avec l'entreprise Berger-Levrault Canada Ltée d'un montant de 33 000 \$, plus les taxes applicables, pour les années 2019 et 2020.

D'autoriser le chef de division – Technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

2018-11-660

60. AJOUT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE – CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – BON DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la demande d'un véhicule pour les besoins de déplacement sur le territoire du coordonnateur en environnement;

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants signée le 9 juillet 2015 entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU que le coût annuel est estimé à 6 631,20 \$ pour la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à signer le bon de commande soumis en annexe relativement à l'ajout d'un véhicule électrique à la flotte de la ville.

2018-11-661

61. AJOUT D'UN VÉHICULE HYBRIDE – CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – BON DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services en technologies de l'information signée le 11 octobre 2018 entre la Ville de Beloeil et la RISIVR;

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants signée le 9 juillet 2015 entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU que le coût annuel est estimé à 6 631,20 \$ pour la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à signer le bon de commande soumis en annexe relativement à l'ajout d'un véhicule hybride à la flotte de la ville.

2018-11-662

62. REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION – ÉDIFICE PRUDENT-MALOT – CONTRAT – AUGMENTATION DE VALEUR – AUTORISATION

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à l'entreprise Le Prohon pour le remplacement du système de ventilation à l'édifice Prudent-Malot;

ATTENDU que la valeur du contrat était initialement estimée à 9 220 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'une modification au contrat est intervenue avec l'entreprise pour l'installation d'isolant au système de ventilation dans le but de régler une problématique de bruit, pour un montant de 975 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'il y a maintenant lieu de remplacer la base de transition et d'y incorporer un rail anti vibration afin d'enrayer ladite problématique;

ATTENDU que cette modification porte la valeur totale du contrat à 14 555 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'augmenter la valeur du contrat octroyé à l'entreprise Le Prohon pour le remplacement du système de ventilation à l'édifice Prudent-Malot d'un montant de 4 360 \$, plus les taxes applicables, portant la valeur totale du contrat à 14 555 \$, plus les taxes applicables.

2018-11-663

63. JEUX LIBRES DANS LA RUE – RUE JEAN-NOËL – AUTORISATION

ATTENDU le programme « Dans ma rue on joue! » permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que conformément à la procédure applicable, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans la rue Jean-Noël;

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse de ces demandes et a émis une recommandation favorable pour cette rue;

ATTENDU qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents de cette rue ayant reçu une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la pratique des jeux libres dans la rue Jean-Noël, dès que la signalisation appropriée aura été installée.

2018-11-664

64. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES) – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite donner accès aux rives de la rivière Richelieu afin de desservir l'ensemble de la population, et ainsi créer une halte multifonctionnelle pour les cyclistes aux abords de la piste cyclable, pour les plaisanciers par l'amélioration de la rampe de mise à l'eau, et pour les pêcheurs par l'aménagement d'un site de pêche;

ATTENDU que le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MEES) vise à répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour le projet d'aménagement du parc de la Halte des Vapeurs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MEES) pour le projet d'aménagement du parc de la Halte des vapeurs.

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles de même que les coûts d'exploitation continus du projet.

Le chef de division aux installations et équipements récréatifs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Monsieur Frédéric Nadeau, est désigné comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document à cet effet.

2018-11-665

65. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés en fin de période probatoire
- b) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2018
- c) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2018-11-666

66. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Loisir et sports Montérégie – Soirée reconnaissance
montérégienne en loisir et en sport 2018 – 26 octobre 2018 1 billet
à 65 \$
 - b) Centre périnatal Le Berceau – spectacle-bénéfice – 28 novembre 2018 1 billet
à 125 \$
 - c) Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu – cocktail
dinatoire des Fêtes – 5 décembre 2018 2 billets à
69 \$ chacun
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - d) Table petite enfance et personnes démunies de la Vallée des Patriotes
Fête de Noël 2018 – 8 décembre 2018 500 \$

2018-11-667

67. VILLE D'OTTERBURN PARK – COMPAGNIE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS TELUS – IMPLANTATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS – CONTESTATION À LA COUR FÉDÉRALE – APPUI

ATTENDU que la Ville d'Otterburn Park est impliquée dans une cause avec la compagnie de télécommunications Telus (ci-après Telus), qui a demandé et obtenue d'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ci-après ISDE Canada) l'autorisation d'implanter une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park dans la zone de conservation prioritaire du boisé des Bosquets Albert Hudon, située au 591, rue Mountainview;

ATTENDU que la Ville s'oppose à cette décision et présentera à la Cour fédérale, une requête pour sursis (demande de mesures provisoires) et une demande de contrôle judiciaire et de jugement déclaratoire en vertu des articles 18, 18.1 et 18.2 de la *Loi sur les Cours fédérales*;

ATTENDU que cette cause présente des enjeux et de l'intérêt pour l'ensemble des municipalités du Québec qui souhaitent faire reconnaître leurs droits et exiger que les compagnies de télécommunications respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la Circulaire CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, relativement aux demandes d'implantation de nouvelles tours de télécommunications sur leur territoire;

ATTENDU que, de surcroît, la Ville est une petite municipalité d'un peu plus 8 000 habitants, dont la quasi-totalité, soit environ 95 %, du territoire est occupé par des résidences, des parcs et des espaces verts;

ATTENDU qu'il n'y a aucune zone industrielle sur tout le territoire de la Ville ou autre zone semblable où l'implantation d'une tour de télécommunications aurait peu ou pas d'impact sur les citoyens et l'environnement;

ATTENDU les préoccupations et les craintes exprimées par une partie importante de citoyens de la Ville quant aux impacts de l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de la Ville;

ATTENDU que Telus devra abattre plusieurs arbres pour planter une nouvelle tour de télécommunications sur le site Mountainview;

ATTENDU les principes de précaution et de développement durable, qui impliquent que le développement des réseaux de télécommunications ne devrait pas être administré sans tenir compte des dimensions humaines, sociales et environnementales qui occupent une place de plus en plus importante au sein de notre société moderne et démocratique;

ATTENDU que plusieurs résidences sont situées à proximité du site Mountainview;

ATTENDU que le site Mountainview est clairement un site inapproprié et déraisonnable pour l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'appuyer la Ville d'Otterburn Park dans sa démarche de contestation à la Cour fédérale de la décision rendue par ISDE Canada autorisant Telus à planter une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park dans la zone de conservation prioritaire du boisé des Bosquets Albert Hudon.

2018-11-668

68. RÈGLEMENT 1667-79-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 10 décembre 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-11-669

69. RÈGLEMENT 1667-79-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'encadrer la vente, la production et la transformation du cannabis et de ces produits dérivés, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

70. VARIA

71. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-11-670

72. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 20;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 novembre 2018.

NON APPROUVÉ

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 4 DECEMBRE 2018 – 20 HEURES 30

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le mardi 4 décembre, à 20 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

SERVICES JURIDIQUES

3. *Règlement 1757-00-2018 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019 – projet – dépôt*
4. *Règlement 1757-00-2018 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019 – avis de motion*

VARIA

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MARDI 4 DECEMBRE 2018 - 20 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mardi 4 décembre à 20 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 30 novembre 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-12-670

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2018-12-671

3. RÈGLEMENT 1757-00-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1757-00-2018 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019* fixe, pour 2019, plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles et impose des tarifs pour financer différents biens, services et activités.

2018-12-672

4. RÈGLEMENT 1757-00-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de de fixer, pour 2019, plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles et imposer des tarifs pour financer différents biens, services et activités, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-12-673

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 31;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 4 décembre 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 10 DECEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le lundi 10 décembre 2018, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.

DIRECTION DES FINANCES

3. Prévisions budgétaires 2019 – adoption

VARIA

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.



ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 10 DECEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 7 décembre 2018, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2018-12-675

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2018-12-676

3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2019.

4. VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-12-677

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 07

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 10 décembre 2018.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 10 DECEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse
3. Hommage aux joueurs de l'Association du baseball mineur de Beloeil (ABMB) – signature du livre d'or

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

CONSULTATION PUBLIQUE

5. *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels – assemblée publique de consultation*
6. *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels – second projet – adoption*
7. *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – assemblée publique de consultation*
8. *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – second projet – adoption*
9. *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1680-00-2012 – assemblée publique de consultation*
10. *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1680-00-2012 – adoption*

CONSEIL MUNICIPAL

11. Procès-verbaux des séances ordinaire du 26 novembre et extraordinaire du 4 décembre 2018 – approbation

DIRECTION GÉNÉRALE

12. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres – volet 1 – demande d'aide financière – autorisation
13. Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec – programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres – volet 2 – demande d'aide financière – autorisation

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

14. Service de sécurité incendie – postes de secrétaires – abolition
15. Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SFCP, local 4750 – lettre d’entente 2018-18 – approbation – autorisation de signature
16. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – prêt de services d’employées permanentes – contrats – approbation – autorisation de signature
17. Direction des travaux publics et de l’environnement – poste de coordonnateur en environnement – embauche
18. Direction des travaux publics et de l’environnement – poste de commis – nomination
19. Service de sécurité incendie – transfert des opérations à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
20. Service de sécurité incendie – transfert des ressources à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
21. Protocole des conditions de travail du personnel d’encadrement de la Ville de Beloeil – adoption
22. Politique de financement du Régime de retraite à l’intention des employés de la Ville de Beloeil – adoption

DIRECTION DE L’URBANISME

23. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8198) – 967-969 à 979-981, rue Armand-Daigle – construction d’habitations bifamiliales jumelées de deux étages – approbation
24. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8212) – 932, rue Richelieu – affichage – approbation
25. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8215) – 53, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
26. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8230) – 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – construction d’un enclos à matières résiduelles – approbation
27. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8232) – 161-163, rue Saint-Jean-Baptiste – modifications extérieures – approbation
28. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8234) – 985, rue Yolande-Chartrand – construction d’une habitation unifamiliale de type détaché de deux étages – approbation
29. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8235) – 329, rue De Rouville – affichage – approbation
30. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA-2018-8238) – 976, rue Richelieu – affichage – refus
31. Programme d’aide financière à la rénovation de façade – aide financière – autorisation de paiement – surplus accumulé affecté – appropriation

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

32. *Règlement 1652-04-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances* – adoption
33. *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – adoption
34. *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – adoption
35. *Règlement 1667-77-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-902* – projet – adoption
36. *Règlement 1667-77-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-902* – avis de motion
37. *Règlement 1667-78-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906* – projet – adoption

38. *Règlement 1667-78-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906 – avis de motion*
39. *Règlement 1692-16-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
40. *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal – projet – dépôt*
41. *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal – avis de motion*
42. *Règlement 1754-00-2018 fixant le traitement des élus municipaux – projet – présentation*
43. *Règlement 1754-00-2018 fixant le traitement des élus municipaux – avis de motion*
44. *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$ – adoption*
45. *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$ – emprunt temporaire*
46. *Règlement 1757-00-2018 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019 – adoption*
47. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) – bail – approbation – autorisation de signature
48. Entente intermunicipale relative à un contrat de services professionnels d'ingénierie – analyse préliminaire en vue de l'application du Règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'assainissement des eaux – approbation – autorisation de signature

DIRECTION DES FINANCES

49. Autorisation des dépenses
50. Certificat de dépenses incompressibles – année 2019 – approbation – autorisation de paiement
51. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – quote-part 2019 – autorisation de paiement
52. Fourniture et livraison de matériel aquatique – projet 18L018 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
53. Contrat de maintenance – logiciel de sauvegarde Veeam – années 2019 à 2022 – renouvellement

DIRECTION DU GÉNIE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

54. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019 et bilan du plan d'action 2018 – adoption
55. 21^e Groupe scout de Beloeil – Centre Trinité-sur-Richelieu – bail – approbation – autorisation de signature

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

56. Liste des documents déposés :
 - a) Liste des employés temporaires et étudiants
 - b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2018
 - c) Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil

SUBVENTIONS ET APPUIS

- 57. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subvention
- 58. Les Diffusions de la Coulisse inc. – subvention 2019 – autorisation de versement
- 59. Fonds culturel – année 2019 – soutien financier

VARIA

60.

PÉRIODE DE QUESTIONS

61.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

62.


ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 10 DECEMBRE 2018 - 19 HEURES 30

PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
Madame la conseillère Odette Martin, district 3
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2018-12-674

3. HOMMAGE AUX JOUEURS DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE BELOEIL (ABMB) – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que les équipes de compétition de l'Association du baseball mineur de Beloeil (ABMB) se sont illustrées en récoltant sept médailles lors des championnats régionaux en 2018. Parmi ces équipes, les Braves Bleu peewee B et les Braves Rouge bantam B ont récolté la médaille d'or et ont participé aux championnats provinciaux et les Braves Marine peewee B ont remporté la médaille d'or lors de la finale de la Coupe Labelle;

ATTENDU que l'équipe des Braves Marine moustique B a été finaliste au Tournoi moustique de Saint-Hyacinthe et a terminée avec la médaille d'argent au championnat régional;

ATTENDU que trois joueurs de l'ABMB ont récolté des médailles lors de la finale provinciale du Défi Triple-Jeu qui s'est tenue à Québec le 4 août dernier. Il s'agit de Ludovik Charbonneau-Côté, médaillé d'argent, 4-5ans, Loïc Jacques, médaillé de bronze, atome A, ainsi que Marc-Antoine Messier, qui s'est classé premier au Québec dans la catégorie bantam A-AA;

ATTENDU que Guillaume Bussière, un joueur issu de l'ABMB, actuellement avec les Guerriers du Richelieu-Yamaska, s'est illustré en étant sélectionné pour participer au Championnat canadien U13, en Ontario, du 23 au 26 août dernier. Notons que son équipe les Guerriers Yamaska a terminé avec la médaille d'or lors de la finale régionale de niveau peewee AA;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite ces jeunes athlètes à venir signer le livre d'or de la ville afin de souligner leur parcours exceptionnel et leur rendre ainsi hommage.

Suspension de la séance à 20 h 03.

Reprise de la séance à 20 h 07. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

2018-12-678

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour présenté, en y ajoutant le sujet suivant :

60. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2018-8203) – 495, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – autorisation d'habitations multifamiliales de plus de 9 logements – projet de résolution – adoption

2018-12-679

5. RÈGLEMENT 1646-05-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1646-00-2011 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*.

Ce règlement a pour objet :

- D’ajouter des critères pour l’ajout d’un logement supplémentaire ou bigénérationnel;
- D’ajouter des critères pour l’ajout d’un service au volant;
- D’ajouter des critères pour l’ajout de bâtiments modulaires pour les usages institutionnels, publics et communautaires;
- D’ajouter des critères pour l’ajout d’une terrasse sur toit commerciale, industrielle ou institutionnelle;
- D’ajouter des critères pour l’ajout d’une serre sur toit commerciale, industrielle ou institutionnelle;

Il s’applique aux zones situées sur l’ensemble du territoire et les articles 1, 2, 3, 4 et 5 contiennent des dispositions susceptibles d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s’exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

Toute personne désirant s’opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d’approbation référendaire pour qu’un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l’objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d’où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d’un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

2018-12-680

6. RÈGLEMENT 1646-05-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1646-00-2011 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d’adopter le second projet du *Règlement 1646-05-2018 modifiant le Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*.

2018-12-681

7. RÈGLEMENT 1667-79-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Ce règlement a pour objet :

- D'autoriser la vente au détail de cannabis dans la zone C-512;
- D'autoriser la production et la transformation du cannabis dans les zones I-901, I-902, I-903, I-904 et I-905;
- D'autoriser la culture de cannabis dans la zone A-2001 avec un contingentement de distance de 200 mètres d'une habitation;

Il s'applique aux zones C-512, I-901, I-902, I-903, I-904, I-905 et A-2001 et les articles 1, 2 et 3 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des zones concernées et des zones contiguës.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

Toute personne désirant s'opposer à ce règlement peut déposer, auprès de la Ville, une demande d'approbation référendaire pour qu'un registre soit tenu. Pour être valide, cette demande doit remplir les conditions suivantes :

- a) Indiquer clairement la disposition qui fait l'objet de la demande, et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient ;
- b) Posséder le nombre de signatures requises;
- c) Être reçue à la Ville au plus tard le huitième (8^e) jour suivant la publication d'un avis public à ce sujet.

Toute information supplémentaire peut être obtenue auprès de la Direction des affaires juridiques.

2018-12-682

8. RÈGLEMENT 1667-79-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le second projet du *Règlement 1667-79-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-12-683

9. RÈGLEMENT 1680-07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1680-00-2012 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1680-00-2012*.

Ce règlement a pour objet de :

- D'ajouter des objectifs et critères pour les agrandissements de bâtiments afin d'aménager des logements supplémentaires ou bigénérationnels;
- D'ajouter des objectifs et critères pour l'aménagement de terrasses saisonnières commerciales;
- D'ajouter des objectifs et critères pour l'aménagement de terrasses sur toit résidentielles;
- D'ajouter des objectifs et critères pour la réfection de façades et l'agrandissement de bâtiments principaux;
- D'ajouter des objectifs et critères pour la réfection de façades et l'agrandissement de bâtiments principaux à la structure jumelée ou contigüe.

Ce règlement s'applique aux zones situées sur l'ensemble du territoire de la ville et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2018-12-684

10. RÈGLEMENT 1680-07-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1680-00-2012 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1680-07-2018 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1680-00-2012*.

2018-12-685

11. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE ET EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 26 novembre 2018 et extraordinaire du conseil du 4 décembre 2018, tel que soumis.

2018-12-686

12. AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX SINISTRES – VOLET 1 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a mis en place un programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres (le Programme) et que le Programme vise à offrir du soutien financier aux municipalités qui doivent se doter d'un plan de sécurité civile, ou l'actualiser en vue de respecter ou de dépasser les exigences réglementaires minimales du nouveau Règlement;

ATTENDU que la Ville de Beloeil atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite se prévaloir du volet 1 du Programme afin de faire l'acquisition d'une plateforme informatique permettant une gestion intégrée en sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la présentation une demande d'aide financière de 4 500 \$ à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec dans le cadre du Volet 1 du Programme.

De s'engager à respecter les conditions du Programme afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles actions totalisent 5 745 \$, et confirme que la contribution de la ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

D'autoriser Monsieur Donald Lebrun à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-687

13. AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX SINISTRES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a mis en place un programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres (le Programme) et que le Programme vise à offrir du soutien financier aux municipalités qui doivent se doter d'un plan de sécurité civile, ou l'actualiser en vue de respecter ou de dépasser les exigences réglementaires minimales du nouveau Règlement;

ATTENDU que la Ville de Beloeil atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite se prévaloir du volet 2 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la présentation une demande d'aide financière de 10 000 \$ à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec dans le cadre du Volet 2 du Programme.

De s'engager à respecter les conditions du Programme afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles actions totalisent 15 333 \$, et confirme que la contribution de la ville sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

D'attester, par la présente, que la Ville de Beloeil se regroupera avec les municipalités locales de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

D'autoriser Monsieur Donald Lebrun à signer pour et au nom de la Ville le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-688

14. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – POSTES DE SECRÉTAIRES – ABOLITION

ATTENDU que suite à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), les activités du Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil seront transférées à la RISIVR;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'abolir, à compter du 31 décembre 2018, deux postes de secrétaires au Service de sécurité incendie.

2018-12-689

15. SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL, SCFP, LOCAL 4750 – LETTRE D'ENTENTE 2018-18 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que suite à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), les activités du Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil seront transférées à la RISIVR;

ATTENDU que les deux postes de secrétaire au Service de sécurité incendie seront abolis en date du 31 décembre 2018;

ATTENDU que conformément à l'article 17.03 de la convention collective en vigueur, il n'est pas permis de transférer un employé suite, entre autre, à une cession partielle de la Ville avec toute autre division ou regroupement sous quelque forme que ce soit;

ATTENDU que conformément à l'article 16.02 de la convention collective en vigueur, les employées concernées doivent être placées dans un poste équivalent, sans perte de traitement et comportant les mêmes avantages;

ATTENDU que la RISIVR désire utiliser temporairement les services des titulaires des deux postes de secrétaires abolis;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la lettre d'entente 2018-18 à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil, SCFP local 4750 et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

2018-12-690

16. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – PRÊT DE SERVICES D'EMPLOYÉES PERMANENTES – CONTRATS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que suite à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), les activités du Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil seront transférées à la RISIVR;

ATTENDU que les deux postes de secrétaire au Service de sécurité incendie seront abolis en date du 31 décembre 2018;

ATTENDU que la RISIVR désire utiliser temporairement les services des titulaires des deux postes de secrétaires abolis;

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville et l'accréditation syndicale représentant les employées à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les deux contrats de prêt de services d'employées permanentes à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

2018-12-691

17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – POSTE DE COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher madame Joanie Beaulieu à titre de coordonnateur à l'environnement au sein de la Direction des travaux publics et de l'environnement, en date du 14 janvier 2019, selon la classe 6a de la structure salariale du personnel d'encadrement et aux conditions prévues à la Politique de rémunération du personnel d'encadrement.

2018-12-692

18. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – POSTE DE COMMIS – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer madame Véronique Moisan au poste permanent de commis aux travaux publics au sein de la Direction des travaux publics et de l'environnement et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2018-12-693

19. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – TRANSFERT DES OPÉRATIONS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR)

ATTENDU la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) le 22 septembre 2018;

ATTENDU que la RISIVR débute ses opérations le 1^{er} janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de transférer à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) l'ensemble des opérations du Service de sécurité incendie de la Ville, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019;

De reconnaître la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) comme seule responsable de l'ensemble des services de sécurité incendie sur le territoire qu'elle dessert.

2018-12-694

20. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – TRANSFERT DES RESSOURCES À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), le 22 septembre 2018;

ATTENDU que les activités du Service de sécurité incendie de la Ville seront cédées à la RISIVR dès le début de ses opérations, soit le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Ville transfère 42 employés, soit 37 pompiers syndiqués et 5 cadres;

ATTENDU que la RISIVR deviendra, à compter du 1^{er} janvier 2019, le nouvel employeur de ces employés;

ATTENDU qu'en vertu des articles 45 du *Code du travail* et 2097 du *Code civil du Québec*, les accréditations, les conventions collectives et les contrats de travail en vigueur lient le nouvel employeur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de transférer à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), le 1^{er} janvier 2019, les employés du Service de sécurité incendie de la Ville identifiés au document joint à la présente.

De procéder, à cette même date, à la fermeture des dossiers administratifs de ces employés.

2018-12-695

21. PROTOCOLE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*, tel que présenté.

2018-12-696

22. POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter la *politique de financement du Régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil*, telle que présentée.

2018-12-697

23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8198) – 967-969 À 979-981, RUE ARMAND-DAIGLE – CONSTRUCTION D'HABITATIONS BIFAMILIALES JUMELÉES DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/349 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8198 et d'autoriser la délivrance des permis de construction portant les numéros de demande 2018-3005 à 2018-3008, au demandeur pour permettre la construction de quatre habitations bifamiliales jumelées de deux étages au 967-969 à 979-981, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier, le demandeur étant une connaissance personnelle, et se retire des délibérations pour ce point.

2018-12-698

24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8212) – 932, RUE RICHELIEU – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/350 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8212 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-3121 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur potence en cour avant au 932, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier, le demandeur étant une connaissance personnelle, et se retire des délibérations pour ce point.

2018-12-699

25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8215) – 53, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/351 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8215 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-3123 au demandeur pour permettre le remplacement d'une enseigne sur la potence en projection au 53, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-12-700

26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8230) – 500, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – CONSTRUCTION D'UN ENCLOS À MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/352 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8230 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-3173 au demandeur pour permettre la construction d'un enclos à matières résiduelles au 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-12-701

27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8232) – 161-163, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/353 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8232 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-3164 au demandeur pour permettre l'aménagement d'une aire de stationnement au 161-163, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

De refuser la proposition du demandeur concernant la rénovation du bâtiment.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-12-702

28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8234) – 985, RUE YOLANDE-CHARTRAND – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE DE TYPE DÉTACHÉ DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/354 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8234 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-3177 au demandeur pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale de type détaché de deux étages au 985, rue Yolande-Chartrand, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-12-703

29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8235) – 329, RUE DE ROUVILLE – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2018/12/355 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8235 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-3159 au demandeur pour permettre l'installation d'un boîtier et son affichage sur la marquise existante au 329, rue De Rouville, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2018-12-704

30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2018-8238) – 976, RUE RICHELIEU – AFFICHAGE – REFUS

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de refuser, pour les motifs mentionnés à la résolution 2018/12/356 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2018-8238 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2018-2775 pour permettre l'installation d'une enseigne commune sur poteau, au 976, rue Richelieu, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

2018-12-705

31. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION DE FAÇADE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE PAIEMENT – SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – APPROPRIATION

ATTENDU le *Règlement 1713-00-2015 instaurant un programme d'aide financière à la rénovation de façade*;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée à la Direction de l'urbanisme et a été jugée admissible;

ATTENDU que la Ville dispose d'un surplus accumulé affecté pour financer ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant de 5 000 \$ pour les travaux effectués au 101-103, rue St-Jean-Baptiste.

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 5 000 \$ du surplus affecté du programme d'amélioration de façade afin de permettre le versement de cette aide financière.

2018-12-706

32. RÈGLEMENT 1652-04-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1652-00-2011 RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE ET PROHIBANT CERTAINES NUISANCES – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1652-04-2018 modifiant le Règlement 1652-00-2011 relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances*.

2018-12-707

33. RÈGLEMENT 1667-75-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-75-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-12-708

34. RÈGLEMENT 1667-76-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-76-2018 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

2018-12-709

35. RÈGLEMENT 1667-77-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-902 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-77-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-902*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 janvier 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-12-710

36. RÈGLEMENT 1667-77-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-902 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ajouter l'usage 6592 – Service de Génie aux usages autorisés dans la zone I-902, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-12-711

37. RÈGLEMENT 1667-78-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-78-2018 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 janvier 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

2018-12-712

38. RÈGLEMENT 1667-78-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ajouter la classe des usages C-9 à la grille des spécifications de la zone I-906., sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-12-713

39. RÈGLEMENT 1692-16-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1692-16-2018 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

2018-12-714

40. RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – PROJET – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret dépose le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal* vise à établir les règles de contrôle et de suivi budgétaire applicables par les cadres et les employés municipaux et de déléguer aux cadres certains pouvoirs afin d'assurer une meilleure gestion de la Ville et d'en améliorer l'efficacité administrative.

2018-12-715

41. RÈGLEMENT 1751-00-2018 CONCERNANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaire applicables par les cadres et les employés municipaux et de déléguer aux cadres certains pouvoirs afin d'assurer une meilleure gestion de la Ville et d'en améliorer l'efficacité administrative, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-12-716

42. RÈGLEMENT 1754-00-2018 FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – PROJET – PRÉSENTATION

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, Madame la conseillère Odette Martin présente un projet de règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1754-00-2018 fixant le traitement des élus municipaux* a pour but de fixer la rémunération du maire et des conseillers municipaux de la Ville de Beloeil. Il abroge le *Règlement 1550-00-2007 fixant le traitement des membres du conseil de la municipalité* et ses amendements.

2018-12-717

43. RÈGLEMENT 1754-00-2018 FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux de la Ville de Beloeil, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2018-12-718

44. RÈGLEMENT 1756-00-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 3 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$.*

2018-12-719

45. RÈGLEMENT 1756-00-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 3 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ – EMPRUNT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1756-00-2018 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 500 000 \$ et un emprunt de 3 000 000 \$.*

2018-12-720

46. RÈGLEMENT 1757-00-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1757-00-2018 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019.*

2018-12-721

47. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – BAIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) le 22 septembre 2018;

ATTENDU que la RISIVR débute ses opérations le 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU que la RISIVR désire louer à la Ville de Beloeil les locaux situés au 990, rue Dupré, à Beloeil, incluant 27 cases de stationnements, et une partie du dépôt à neige située sur la rue Pierre-Louis Le Tourneux;

ATTENDU qu'un projet de bail a été rédigé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) pour la location des locaux situés au 990, rue Dupré, à Beloeil, incluant 27 cases de stationnements, et une partie du dépôt à neige situé sur la rue Pierre-Louis Le Tourneux et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-12-722

48. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – ANALYSE PRÉLIMINAIRE EN VUE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2008-47 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park et la municipalité de McMasterville souhaitent procéder à une demande de prix commune relativement à un contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'analyse préliminaire en vue de l'application du règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'assainissement des eaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les responsabilités de chacune des municipalités parties à l'entente;

ATTENDU que les articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent à une ville ou municipalité de conclure une entente afin de déléguer à une autre ville ou municipalité le pouvoir de procéder à une demande de soumissions et d'adjuger un contrat en son nom;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente intermunicipale relative à un contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'analyse préliminaire en vue de l'application du règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur l'assainissement des eaux et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2018-12-723

49. AUTORISATION DES DÉPENSES

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 23 novembre au 10 décembre 2018, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

2018-12-724

50. CERTIFICAT DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – ANNÉE 2019 – APPROBATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que le règlement 1639-00-2010 délègue à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville;

ATTENDU que l'article 4.1 de ce règlement autorise la trésorière à payer certaines dépenses incompressibles sur réception des factures;

ATTENDU que la liste de ces dépenses doit être approuvée au préalable par résolution du Conseil;

ATTENDU la liste préparée par la trésorière pour les dépenses incompressibles de l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le certificat des dépenses incompressibles de l'année 2019 et d'en autoriser le déboursé.

2018-12-725

51. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – QUOTE-PART 2019 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que la Ville de Beloeil est située sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la MRCVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019, lesquelles incluent une quote-part pour la Ville de Beloeil de 2 946 140,41 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le paiement des quotes-parts de la Ville à la Municipalité Régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) pour l'année financière 2019, soit un montant de 2 946 140,41 \$, et ce en fonction du calendrier de versement établi par la MRCVR.

Cette dépense est prévue aux postes 02-190-00-951, 02-620-00-951, 02-451-00-951 et 02-452-00-951.

2018-12-726

52. FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIEL AQUATIQUE – PROJET 18L018 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et la livraison de matériel aquatique, projet 18L018;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue, à savoir :

1. AQUAM Spécialiste Aquatique inc. 67 357,32 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de matériel aquatique au plus bas soumissionnaire conforme, soit AQUAM Spécialiste Aquatique inc., pour les lots 1 à 5, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix datée du 13 novembre 2018. La valeur totale du contrat est de 67 357,32 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-714-59-702, sous-projet 18L018.

2018-12-727

53. CONTRAT DE MAINTENANCE – LOGICIEL DE SAUVEGARDE VEEAM – ANNÉES 2019 À 2022 – RENOUELEMENT

ATTENDU que le contrat de maintenance pour le logiciel de sauvegarde Veeam doit être renouvelé;

ATTENDU la proposition de la firme Drummond informatique Limitée – MicroAge pour un contrat de maintenance sur trois ans, incluant l'acquisition de deux licences Veeam supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de renouveler le contrat de maintenance du logiciel de sauvegarde Veeam avec la firme Drummond informatique Limitée – MicroAge pour une période de trois ans, soit du 12 mars 2019 au 11 mars 2022, pour un montant de 9 561,32, taxes incluses, incluant deux licences supplémentaires, le tout selon la soumission du 28 novembre 2018.

D'autoriser le chef du service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

2018-12-728

54. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019 ET BILAN DU PLAN D'ACTION 2018 – ADOPTION

ATTENDU que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année la Ville doit adopter et rendre public un plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2019 ainsi que le bilan du plan d'action 2018.

2018-12-729

**55. 21E GROUPE SCOUT DE BELOEIL – CENTRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – BAIL – APPROBATION –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Ville de Beloeil a la responsabilité de gérer les locaux situés dans l'aile D du Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu, sis au 380, rue Montsabré à Beloeil;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire relocaliser l'organisme 21^e Groupe scout de Beloeil dans des locaux du Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu;

ATTENDU la volonté des parties de s'entendre sur les termes d'un bail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Beloeil et le 21^e Groupe scout de Beloeil pour la location d'un local situé au 380, rue Montsabré à Beloeil et d'autoriser la chef du service loisirs et vie communautaire à signer tout document à cet effet

2018-12-730

56. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – novembre 2018
- c) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2018-12-731

**57. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET
SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- a) Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu – acquisition d'un défibrillateur 500 \$
- b) Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR) – programme Ventre plein, j'apprends bien – année 2019 7 000 \$
- c) Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. – année 2019 600 \$
- d) École Cedar Street – réfection du terrain de jeux 5 000 \$

2018-12-732

58. LES DIFFUSIONS DE LA COULISSE INC. – SUBVENTION 2019 – AUTORISATION DE VERSEMENT

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 185 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse pour l'année financière 2019 en deux versements égaux de 92 500 \$, le 9 janvier et le 1^{er} juin 2019.

2018-12-733

59. FONDS CULTUREL – ANNÉE 2019 – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU que dans le cadre d'une entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), la Ville de Beloeil dispose d'un fonds culturel de 3 000 \$ visant à soutenir les projets novateurs et porteurs des artistes et des organismes de Beloeil;

ATTENDU que suite à un appel de projets, un seul formulaire a été complété pour 2019;

ATTENDU que le projet reçu provient d'une artiste qui s'implique beaucoup dans la communauté et que le comité recommande d'accorder l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant de 3 000 \$ à Madame Caroline Barber pour le projet « Les petites curiosités de madame Chose ».

Un montant représentant 75 % de l'aide financière sera versé à la signature d'un protocole d'entente et un montant représentant 25 % de l'aide financière sera remis à la suite de la réception du rapport d'activités et lorsque toutes les obligations du demandeur seront remplies.

2018-12-734

60. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2018-8203) – 495, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AUTORISATION D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE PLUS DE 9 LOGEMENTS – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI);

ATTENDU que le conseil a adopté le 27 juin 2011 la résolution de PPCMOI numéro 2011-06-291 autorisant un projet de construction d'un complexe résidentiel de 172 unités sur les lots 36-143 et parties de lots 36-37 et 36-134 présenté par Gestion immobilière Guertin mandaté par le Groupe Beaugard inc.;

ATTENDU que le conseil a adopté le 22 avril 2013 la résolution de PPCMOI numéro 2013-04-172 autorisant un projet de construction d'un stationnement souterrain de 55 cases;

ATTENDU que le conseil a adopté le 24 février 2014 la résolution de PPCMOI numéro 2014-02-77 autorisant un projet d'aménagement d'une voie d'accès et d'un stationnement;

ATTENDU que le projet a été modifié tout au long de sa construction;

ATTENDU que les changements apportés au projet ont engendré des non-conformités;

ATTENDU que ces non-conformités peuvent empêcher certaines transactions immobilières;

ATTENDU qu'il est à propos d'abroger les trois résolutions de PPCMOI numéros 2011-06-291, 2013-04-172 et 2014-02-77;

ATTENDU qu'il est à propos d'autoriser un nouveau projet de PPCMOI afin de régulariser les non-conformités;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a formulé sa recommandation par la résolution 2018/12/357;

ATTENDU qu'une copie de ce projet de résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'abroger la résolution numéro 2011-06-291 autorisant un projet de construction d'un complexe résidentiel de 172 unités sur les lots 36-143 et parties de lots 36-37 et 36-134;

D'abroger la résolution numéro 2013-04-172 autorisant un projet d'aménagement d'une voie d'accès et d'un stationnement;

D'abroger la résolution numéro 2014-02-77 autorisant un projet de construction d'un stationnement souterrain de 55 cases;

D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), l'autorisation permettant la construction d'un complexe résidentiel de deux bâtiments d'habitations de plus de 9 logements, d'une voie d'accès de stationnement de surface, d'un stationnement sous-terrain et des équipements accessoires à l'usage principal résidentiel sur les lots 5 374 646, 5 676 945, 5 675 946, 5 104 754, 5 104 755, 5 104 756 et 5 104 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

À cette fin :

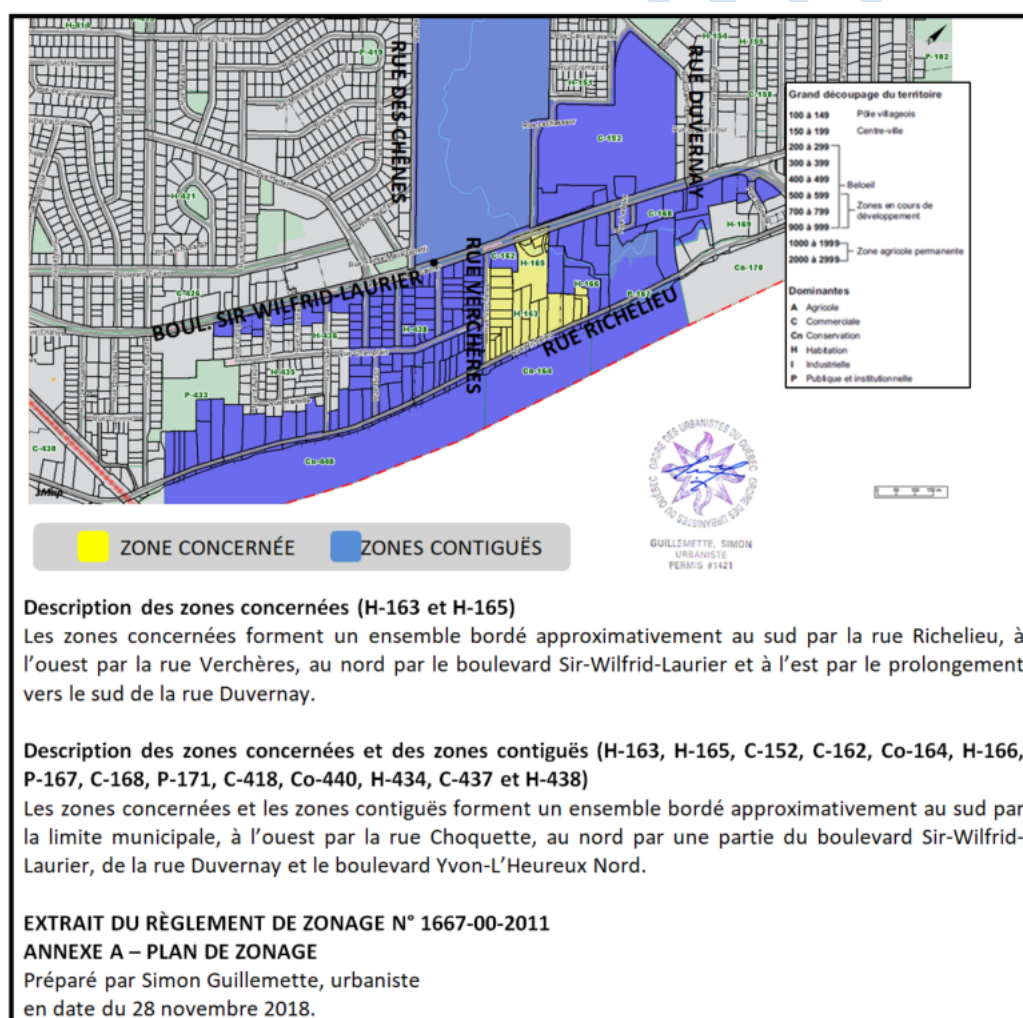
- L'utilisation des lots 5 104 754 et 5 104 755 est autorisée à des fins d'empierrement, de murets de soutènement, de conservation et d'espaces verts;
- L'utilisation des lots 5 104 756 et 5 104 757 est autorisée à des fins d'empierrement, de murets de soutènement, de conservation, d'espaces verts et de sentiers;
- L'utilisation du lot 5 374 646 est autorisé à des fins de construction de deux bâtiments principaux multifamiliaux de 6 étages chacun, d'un stationnement souterrain, d'une allée d'accès et d'une aire de stationnement en cour avant et des équipements et constructions accessoires à l'usage principal résidentiel;
- L'utilisation du lot 5 676 945 est autorisée à des fins de construction d'aires de jeu, aire de stationnement souterrain, allée et rampe d'accès et des équipements et constructions accessoires à l'usage principal résidentiel;
- L'utilisation du lot 5 675 946 est autorisée à des fins d'allée d'accès au lot 5 676 945;
- Un complexe résidentiel de deux bâtiments de 6 étages est autorisé sur le lot 5 374 646;
- L'aménagement de cases de stationnement en cour avant est autorisé sur le lot 5 374 646;
- Une allée de circulation à 0 mètre d'une limite latérale de terrain est autorisée sur le lot 5 374 646;

- Une allée d'accès en forme de demi-cercle d'une largeur de 8,0 mètres est autorisée sur le lot 5 374 646;
- Une entrée charretière localisée à 0 mètre d'une limite latérale de terrain est autorisée sur le lot 5 374 646;
- Une construction souterraine localisée à 0 mètre d'une limite de terrain est autorisée sur le lot 5 374 646;

La présente autorisation doit respecter les conditions suivantes :

- Les deux cases de stationnement situées le plus près de l'entrée principale doivent être réservées pour les personnes handicapées;
- Les cases de stationnement pour personnes handicapées doivent être identifiées à l'aide d'un marquage au sol et d'une affiche à cet effet;
- Une bande tampon paysagée conforme au règlement de zonage doit être aménagée le long des lignes de terrain adjacentes aux propriétés résidentielles voisines;
- Les lots 5 104 754, 5 104 755, 5 104 756 et 5 104 757 devront faire l'objet d'un nettoyage avant la cession à la Ville.

Description des zones concernées et contiguës :



L'assemblée publique de consultation sur le projet de résolution est fixée au 28 janvier 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

61. VARIA

62. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2018-12-735

63. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 21;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 10 décembre 2018.

NON APPROUVÉ